



COMPTE RENDU IN EXTENSO

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

24 E 25 DI NOVEMBRE DI U 2022

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022

(1^{MA} GHJURNATA - 1^{ÈRE} JOURNÉE)





2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2022
REUNIONE DI I 24 È 25 DI NUVEMBRE DI U 2022
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2022
RÉUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022

SOMMAIRE
JOURNÉE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

Ouverture de la séance des questions orales à 10h20

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

- Question n° 2022/O2/068 - Moyens de lutte contre les violences faites aux femmes**, posée par M. Joseph SAVELLI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »
 Réponse de **Mme Bianca FAZI**, conseillère exécutive **9 et 11**
- Question n° 2022/O2/074 - Gestion des déchets, Site de Ghjuncaghju**, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » **13**
 Réponse de **M. Guy ARMANET**, conseiller exécutif **15**
- Question n° 2022/O2/073 - Les dangers de la divagation animale**, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » **18**
 Réponse de **M. Dominique LIVRELLI**, conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse **20**
- Question n° 2022/O2/064 - Base d'accueil des moyens de lutte aériens contre les incendies**, posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse » **22**
 Réponse de **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse **24**
- Question n° 2022/O2/069 - Pour une nécessité de cadrer les programmes d'accession à la propriété**, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » **26**
 Réponse de **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse **27**

Question n° 2022/O2/071 - Marchés sur des compétences internes , posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse »	29
Réponse de M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	30

Question n° 2022/O2/072 - Réajustement des Obligations de Service Public (OSP) au départ d’Ajaccio , posée par Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse »	33
Réponse de Mme Flora MATTEI , conseillère exécutive, Présidente de l’Office des Transports de la Corse	34

Question n° 2022/O2/070 - Encadrement des dispositifs de primo-accession , posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse »	36
Réponse de M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	38

Ouverture de la séance à 11H35

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Secrétaire de séance, M. Don Joseph LUCCIONI : appel nominal des conseillers

Discours de Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l’Assemblée de Corse	42
--	-----------

Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du CE de Corse	44
--	-----------

Prises de paroles :

M. Jean-Martin MONDOLONI	54
M. Romain COLONNA	56
M. Paul-Félix BENEDETTI	57
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	58
M. Jean-Christophe ANGELINI	60
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	63
Le Président Gilles SIMEONI	64

Suspension de la séance à 12h48

Reprise de la séance à 15h11

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 340 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 d'ottobre di u 2022

Rapport n° 340 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 octobre 2022

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse **67**

VOTE **67**

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 303 : Raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica

Rapport n° 303 : Rapport d'orientation sur la politique linguistique

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **68**

Prises de paroles :

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	83
Mme Véronique PIETRI	83
M. Paul QUASTANA	84
M. Jean-Martin MONDOLONI	85
M. Romain COLONNA	91
Mme Nadine NIVAGGIONI	97
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	100
M. Paul-Félix BENEDETTI	103
M. Saveriu LUCIANI	105
M. Petru Antone FILIPPI	111
Mme Paula MOSCA	113
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	113
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	116

VOTE : prise d'acte **119**

M. Hyacinthe VANNI préside la séance

Raportu n° 275 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per l'annata sculare 2022/2023	
Rapport n° 275 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour l'année scolaire 2022/2023	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	120
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/054) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	121
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	121
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	122
M. Saveriu LUCIANI	122
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	122
Mme Nadine NIVAGGIONI	123
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	124
VOTE amendement	125
VOTE rapport	126
Raportu n° 292 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti « CASA DI A LINGUA 2022/2023 »	
Rapport n° 292 : Choix des candidats retenus pour l'Appel à projets « CASA DI A LINGUA 2022/2023 »	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	126
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/055) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	127
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	128
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	128
M. Paul-Félix BENEDETTI	129
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	130

VOTE rapport	130
Raportu n° 329 : Pruposta di Cunvinzioni relativa à u finanziamentu di i centri in immersioni linguistica di Corsica Suprana	
Rapport n° 329 : Proposition de convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	131
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/077) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	131
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	132
<u>Prises de paroles :</u>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	132
M. Hyacinthe VANNI	132
M. Paul-Félix BENEDETTI	133
M. Jean-Martin MONDOLONI	133
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	134
VOTE rapport	134
DEROGATION temps de travail Secrétariat général	134
<u>CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Raportu n° 254 : Corsica - Catalogna : Cuuperazione trasfruntaliere à vucazione culturale è patrimoniale	
Rapport n° 254 : Corse - Catalogne : Coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	136
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/047) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	142
<u>Prises de paroles :</u>	
Mme Charlotte TERRIGHI	143
M. Don Joseph LUCCIONI	146
M. Romain COLONNA	147

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	149
M. Paul-Félix BENEDETTI	149
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	150
M. Paul-Joseph CAITUCCOLI	152
M. Saveriu LUCIANI	154
M. Jean-Martin MONDOLONI	155
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive	156
Suspension de la séance à 19h37	
Reprise de la séance à 20h15	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance	
VOTE rapport	160
Rapport n° 295 : Citadella di Corti - Ristoru di l'anzianu castellu dettu « Nid d'aigle »	
Rapport n° 295 : Citadelle de Corti - Restauration de l'ancien château dit « Nid d'aigle »	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	161
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/063) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	163
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	163
<u>Prises de paroles :</u>	
M. Petru Antone FILIPPI	164
M. Paul-Félix BENEDETTI	165
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive	165
VOTE rapport	166

Raportu n° 316 : Rigulamentu di l'aiutu per u patrimoniu	
Rapport n° 316 : Règlement des aides au patrimoine	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	167
Avis de la CECCSES	169
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	169
<u>Prises de paroles :</u>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	169
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	170
Mme Marie-Claude BRANCA	171
Mme Françoise CAMPANA	172
M. Jean BIANCUCCI	173
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive	174
VOTE rapport	176

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 319 : Messa in opera di l'azzioni economiche concertate 2022 di u SRDE2I cu e Camere consulare	
Rapport n° 319 : Mise en œuvre des actions économiques concertées 2022 du SRDE2I avec les Chambres consulaires	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	177
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O2/040) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	179
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	179
<u>Prises de paroles :</u>	
Mme Christelle COMBETTE	181
M. Paul-Félix BENEDETTI	183
Réponse de M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'ADEC	184
Mme Christelle COMBETTE Amendement n°1 « Un Soffiu Novu »	186
VOTE amendement	187
VOTE rapport	187

Suspension de la séance à 21h35.

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, se vo site d'accordu, emu da principià sta sessione incu, cume d'abitudine, e dumande à bocca, se vo site pronti.

Prima dumanda hà da esse quella fata da « Fà populu in seme » è ghjè Joseph SAVELLI chì l'hà da pone.

Avete a parolla.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question orale N°2022/O2/068 déposée par M. Joseph SAVELLI au nom du groupe « Fà Populu In seme » : moyens de lutte contre les violences faites aux femmes.

M. Joseph SAVELLI

Mme la Présidente, juste une précision, c'est une question qui devait être posée lors de la précédente session. Elle a été différée, mais elle prend également tout son sens aujourd'hui, nous sommes à la veille de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, et elle s'adresse à Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 2 mars 2022, une femme a été poignardée par son compagnon à Bastia. Un article de presse disait alors qu'il s'agissait du premier féminicide en Corse de l'année. Triste phrase, car oui, les féminicides se comptent.

Il y a quelques jours à Aiacciu, une jeune femme de 23 ans a été poignardée mortellement au cou par son conjoint du même âge.

Cet homicide conjugal est donc le 11^{ème} en 12 ans en Corse. Elles s'appelaient Joanna, Patricia, Rosette, Beata, Savannah, Kadijah, Jennifer, Julie, Alessandra, Kimberly.

Il y a moins d'un an, la Cullettività di Corsica installait à Bastia son Observatoire territorial des violences faites aux femmes. Cette création venait à

la suite des travaux de la commission sur les problématiques de violence qui s'était saisie de la question, sous la présidence d'Anne-Laure Santucci, et découlait également d'une motion déposée par Pierre Poli en juillet 2018.

L'Observatoire territorial des violences faites aux femmes se définit comme une structure de partenariat entre les services des collectivités, les services de l'Etat implantés sur le territoire et les acteurs intervenants auprès des femmes victimes de violences, notamment les professionnels et les associations.

Son action devait permettre d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative du phénomène sur le territoire, de renforcer le partenariat entre les différents acteurs et ainsi de mettre en place des dispositifs innovants permettant une meilleure prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants si nécessaire.

Bien que la lutte contre les violences faites aux femmes dépende du domaine régalien, la mise en place de cette structure repose donc sur une volonté politique affirmée de notre Collectivité de lutter contre ces violences, d'autant plus qu'il n'existe que 2 observatoires régionaux en France.

Par ailleurs, notre Collectivité s'est déjà fortement mobilisée ces dernières années, notamment à travers la mise à disposition de logements rénovés et meublés à destination des femmes victimes de violence ainsi qu'à leurs enfants, mais aussi par la création d'un site internet destiné à sensibiliser, informer, communiquer sur la question.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, ne doutant absolument pas de la détermination de notre Collectivité à s'engager dans la lutte contre les violences faites aux femmes, pourriez-vous faire un point d'étape sur les actions menées, les premiers pas de l'Observatoire, ainsi que sur les actions et initiatives à venir pour faire face à ce fléau qui n'épargne malheureusement pas la Corse ?

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò cunsigliere.

Qual'hè chì hà da risponde ? Bianca FAZI pè l'Esecutivu.

Mme Bianca FAZI

Madame la Présidente, Caru cunsigliere, Caru amicu.

Je vous remercie pour votre question à laquelle je vais répondre au nom de ma collègue Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA.

Je vous remercie également pour tous ces prénoms prononcés dans l'hémicycle. Aucune de ces femmes ne doivent pas être oubliées. Leurs noms doivent nous rappeler que ce fléau est là, que nous devons tous être engagés. Vi ringraziau di core, o Sgiò Cunsigliere, d'avè sceltu 'ssu sugettu. Parlane quì, ghjè fà sente a voce di tutte quelle ch'ùn la si sentenu micca di parlà.

Comme vous l'avez justement dit, la Collectivité de Corse est déterminée à agir pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Collectivité soutient de manière constante et significative trois structures : le CIDFF2A (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Corse-du-Sud Aiacciu), le CIDFF2B (Bastia) et la CORSAVEM (Association Corse d'Aide aux Victimes d'Infraction et de Médiation pénale).

Par sa contribution financière et son soutien apportés à ces trois acteurs, la Collectivité de Corse soutient entre autres :

- la mise en place d'un Service spécialisé d'Aide aux femmes victimes de Violences Sexistes (SAVS), qui a notamment pour mission d'accueillir, d'informer les victimes sur leurs droits et de les accompagner dans leurs démarches,
- la gestion du numéro vert SOS Violences qui s'adresse aux victimes de violences conjugales en leur offrant un espace de parole et d'écoute,
- la présence d'un référent local violence à destination des femmes victimes de violences au sein du couple
- plusieurs actions telles que la prise en charge, la prévention et la protection en matière de violences conjugales
- la prise en charge psychologique d'enfants témoins de violences conjugales ou eux-mêmes victimes de violences intrafamiliales.

La Collectivité met à disposition des CIDFF des locaux permettant l'accueil de jour des femmes et de leurs enfants. Nous soutenons également des associations impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans le domaine de la jeunesse, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA accorde beaucoup d'attention à ce sujet, qui est souvent au cœur d'ateliers de prévention.

D'ailleurs, comme elle s'y est engagée auprès d'un collectif de jeunes femmes, elle a souhaité dédier un atelier des prochaines assises de la jeunesse au thème des violences sexuelles, celui-ci aura lieu le 15 décembre prochain.

Vous nous interrogez également concernant les premiers pas de l'Observatoire. Le premier travail de recueil d'informations réalisé par l'Observatoire auprès de ses partenaires permet de confirmer la tendance pressentie. Les premiers travaux et données sont toutefois encore parcellaires et ne sauraient représenter la réalité des violences en Corse. En effet, chaque partenaire a sa propre grille de lecture et certaines femmes peuvent se présenter à plusieurs structures quand d'autres ne se signalant pas, ne sont pas comptabilisées. L'Observatoire a pour projet de faire réaliser une enquête approfondie afin de mesurer les violences dans l'ensemble des cadres de vie : famille, études, travail, couple...

Pour renforcer son action, l'Observatoire tisse son réseau peu à peu auprès des acteurs spécialisés en les rencontrant et en participant aux différents échanges. Il développe des outils de prévention et d'information (page internet sur le site d'isula.corsica, messages sur les réseaux sociaux, les violentomètres traduits en 4 langues et distribués aux associations et autres partenaires, élaboration d'une plaquette "lutte contre les violences conjugales" à destination des pôles territoriaux et sociaux de la CDC). En partenariat avec l'Observatoire de Seine Saint-Denis, l'Observatoire Corse va adapter des outils de communication sur le thème du questionnement systématique et de l'ordonnance de protection.

Deux groupes de travail ont été réunis notamment avec les associations, afin de dégager avec les acteurs de terrain des lignes directrices pour améliorer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Je vous rappelle que notre Collectivité, avec son Observatoire, est partie prenante de la mise en place en partenariat avec l'Etat et la Communauté d'agglomération de Bastia d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie, dédié à ces violences. Nous travaillons à la mise en place d'un dispositif similaire pour Ajaccio.

Par ailleurs, un cycle de formation à destination du personnel de la direction de l'action sociale de proximité va débuter le 28 novembre prochain.

Son objectif est d'améliorer le repérage des victimes de violences, leur accompagnement et leur prise en charge au sein des pôles sociaux.

Enfin, je vous informe qu'une conférence va être proposée aux élus corses le 2 décembre prochain, sur les violences faites aux femmes, afin de les sensibiliser et de les informer sur leurs moyens d'action.

Tous les présidents de groupe ont d'ailleurs reçu cette information et nous comptons sur leur présence.

Spergu chì a mo risposta vi permetterà di vede che no simu impegnati, assai impegnati, cunvinti chì puvemu cambià e cose. Ghjè l'affare di tutti, di a Cullettività, è di a sucetà. Si cambieranu e cose incu l'educazione, incu a parolla più libera, incu l'impegnu di tutti, ghjè u nostru duvere.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

A seconda dumanda à bocca hà da esse fatta da « Avanzemu ».

Saveriu LUCIANI, avete a parolla.

Question orale N°2022/O2/74 déposée par le groupe « Avanzemu » : gestion des déchets, site de Ghjuncaghju.

M. Saveriu LUCIANI

A ringrazià vi, Signora Presidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Cette question, beaucoup d'entre nous auraient pu la poser à ma place au regard de l'actualité.

Vendredi dernier, pendant que notre assemblée tenait sa session sur la question des dérives mafieuses, le Tribunal Administratif de Bastia annulait partiellement l'arrêté pris le 29 septembre 2020 par le préfet de Haute-Corse.

Cet arrêté fixait les prescriptions techniques, visant essentiellement à annihiler la pollution des eaux, imposées à Oriente Environnement pour l'exploitation du centre de stockage au lieu-dit Finuchjettu.

Pour rappel, ce projet consiste à stocker et enfouir 14 casiers de déchets ménagers et assimilés en mode « bioréacteur », hydrauliquement indépendants et superposés sur deux niveaux, ainsi que quatre casiers de terres amiantifères.

Désormais, sauf appel de l'État et peut-être recours de l'association, tous les feux sont au vert pour la mise en route de ce centre qui devrait stocker ou enfouir annuellement environ 80.000 tonnes, soit pratiquement la moitié de la production insulaire.

Lors de la session de juin dernier, notre groupe avait posé une question sur cette même problématique du traitement des déchets, vous interrogeant sur votre stratégie en la matière - le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse y faisait état des avancées du plan qu'il porte - et vous signifiant également notre ferme opposition à voir le territoire de la plaine rester pour plusieurs décennies encore la poubelle de la Corse.

Car depuis juin, les choses ont évolué : l'arrêté du préfet de Haute-Corse du 30 septembre dernier a donné l'autorisation de prolonger de 15 années, soit jusqu'à 2037, l'exploitation du site de la STOC à Prunelli di Fiumorbu, et donc un stockage supplémentaire estimé à au moins 800.000 tonnes sur la période.

Depuis vendredi dernier, plus rien ne semble faire obstacle à l'exploitation du site de Ghjuncaghju.

La gestion privée a de beaux jours devant elle. Nous souhaitons pourtant, collectivement, une maîtrise publique particulièrement forte dans ce domaine, vœu de plus en plus éloigné de la réalité d'un modèle qui nous est imposé.

Le plan tant attendu sera vraisemblablement voté au mieux à fin 2023. Entre-temps, le 17 décembre 2021, nous avons pourtant voté une motion sur les droits du fleuve Tavignanu, en vain.

Les discours ne rassureront plus personne, à commencer par le collectif Tavignanu Vivu. Le stade de l'inquiétude est largement dépassé. Ce sont deux condamnations qui ont frappé en deux mois l'avenir de tout notre territoire de la plaine.

Comme en juin dernier, nous le répétons : de Ghjuncaghju à Prunelli et de Prunelli à Vighjaneddu, le privé gère et prospère à coups de centaines de milliers de tonnes et d'euros.

Notre groupe, et bien au-delà, réaffirme ici notre opposition totale à des projets qui condamnent la plaine à être a paganaccia.

Notre question, Monsieur le Président, sera celle que se posent beaucoup d'entre nous :

Quelle est votre position par rapport à ces projets ? Ces projets qui sont finalement des opérations en cours de mise en route.

Soutenez-vous les collectifs ou allez-vous laisser l'État et les tribunaux, imposer leur choix contraires aux intérêts du peuple corse ?

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Qualu hè chì hà da risponde ? U Presidente di l'Uffiziu di l'ambiente. Avete a parolla.

M. Guy ARMANET

Madame la Présidente,

Caru Cunsigliu,

Vi ringraziu pè a vostra dumanda chì, di sicuru, ramenta u scambiu quì, à l'Assemblea di Corsica, u mese di ghjugnu scorsu. Vous avez raison, mi raminteghju chì à a prima quistiona s'intitulava « da u dì à u fà », ùn mi sbagliu micca ?

Ainsi, en préambule à vos interrogations sur le projet de Ghjuncaghju, je ne peux dans un premier temps que paraphraser la réponse déjà apportée, mais qui était d'ores et déjà une réponse forte qui établissait clairement notre position relative aux droits du fleuve Tavignani, clairement exposés dans cette assemblée, et notre volonté d'y préserver la biodiversité tout comme sur l'intégralité de notre île d'ailleurs.

Cette position restait en tout point conforme aux dispositions fixées, collectivement, par délibération n°21/241 AC de l'Assemblée de Corse en date du 17 décembre 2021.

La décision récente du Tribunal Administratif de Bastia, remettant partiellement en cause les prescriptions techniques prévues pour la protection des ressources en eau du fleuve Tavignanu, n'influence et ne remet nullement en cause nos prises de position fermes et définitives à ce sujet.

Mà, ghjè vera chì, forse, ci vole andà un passu più luntanu, da u dì à u fà, ci vole avvicinà si di u terrenu è fà cose ci hè da fà.

Tout ça pour vous dire qu'il y a eu un fait important entre cette question-là, la mise en route de notre plan, et l'acceptation unanime de ce plan qui est dans les méandres administratifs et qui ne va pas tarder à entrer en enquête publique. Toutefois, il y a quand même une variable d'ajustement qui n'est pas neutre ! Nous avons arraché à l'époque, la possibilité de pouvoir exploiter, ou en tous les cas de mettre à la possibilité d'étude un à quatre terrains supplémentaires en Corse, validée par nos soins à l'Assemblée mais également par toutes les instances qui ont eu le dossier entre leurs mains.

Il y a donc une variable d'ajustement non neutre, puisque je vous rappelle que le plan précédent n'en faisait pas état, et que Ghjuncaghju était incontournable.

Aujourd'hui, ces centres de stockage devront couvrir le besoin opérationnel des 175.000 tonnes et la territorialisation souhaitée par l'exécutif nous amène, au moment où je vous parle, à avoir deux sites supplémentaires à l'étude ; des petits centres comme nous l'avions évoqué un certain temps ensemble, de 30.000 tonnes par rapport à la territorialisation.

Je vous confirme, vous avez fait allusion à la fin du plan 2023, mais je rappelle d'ores et déjà que des terrains sont à l'étude, au moment où je vous parle, par le SYVADEC : 1 en Balagne et 1 dans le Grand Sud.

Ça, c'est de la réalité, c'est du concret, ce n'est pas « da u dì à u fà », ghjè « u fà », femu !

Donc, dès leur faisabilité confirmée, nous pourrons créer les conditions d'une acceptation concertée entre les territoires. Vous avez raison de le dire, le fait de répartir la tâche entre les différents territoires va permettre son acceptabilité.

Vous revenez sur la gestion publique des déchets, je rappelle ici avec force, notre implication pour que l'on aille vers une gestion publique des déchets ;

La gestion publique des déchets, aujourd'hui on se pose la question car la force publique a trop souvent été absente et la nature ayant horreur du vide, le privé a pris la place, mais il n'est pas dit que la force publique puisse réinvestir le milieu privé, et je pense chè no simu pronti à francà u passu.

Une gestion efficiente des déchets nécessite de rendre compatibles plusieurs points :

La Programmation Pluriannuelle du SYVADEC avec le Plan Territorial de Gestion des Déchets et la Collectivité de Corse en renforçant des liens institutionnels avec le SYVADEC. Je rappelle que nous étudions, au moment où je vous parle, un rapprochement plus pragmatique de la CdC avec le SYVADEC. J'avais évoqué ici en 3 points la possibilité, soit par le biais d'un syndicat mixte ouvert, soit par le biais de conventionnement, et au moment où je vous parle je me permets de vous dire que nous avons sollicité nos différents partenaires (l'État et le SYVADEC) pour qu'une convention soit signée le plus rapidement possible. C'est-à-dire qu'en début d'année prochaine, la CdC aura un droit de regard sur les investissements qu'elle fournira au SYVADEC.

Notre engagement ne doit pas seulement se limiter au centre de traitement des déchets ultimes, nous avons bien d'autres pans énergétiques, notamment la valorisation, à étudier, et je rappellerai que seule la CdC, et uniquement la CdC, pourra mettre en œuvre la valorisation avec des acteurs privés qu'elle pourra choisir par le biais d'une SEMOP ; ces compétences-là émanent de la CdC et non pas du SYVADEC.

Une solution globale à terme, permettra de répondre aux obligations règlementaires, aux enjeux écologiques qui se dressent devant nous. La valorisation de la biomasse consistant à produire de l'électricité, nous travaillons dessus, prochainement j'espère que nous pourrons présenter à l'Assemblée de Corse un projet d'envergure en termes de biomasse et de cogénération, j'aurai certainement à vous le présenter et nous en débattons devant cette Assemblée.

Eccu caru Cunsigliaru, u travagliu avanza et semu di sicuru pronti à francà u passu, mà da esse attori è no più spettatori.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

A dumanda à bocca chì vene dopu hà da esse fatta da Serena BATTESTINI da « Core in Fronte ».

Question orale N° 2022/O2/073 déposée par Mme Serena BATTISTINI au nom du groupe « Core in Fronte » : les dangers de la divagation animale.

Mme Serena BATTISTINI

A ringrazià vi.

La question récurrente de la divagation animale met manifestement en relief ce qu'est la Corse assujettie à un système de dépendance et d'abandon : un pays sous développé.

Il fut un temps où les familles, les éleveurs géraient avec intelligence et respect pour autrui, pacage et déplacement animal.

La mutation sociétale, la transformation sociale agro-pastorale en une tout autre structuration économique basée sur la spoliation, la dépendance et la spéculation ont engendré une situation d'incurie et de désinvolture.

L'accaparement, le fractionnement et la division foncières ont eu raison d'une évolution de l'organisation animalière d'élevage.

Des milliers d'animaux sont aujourd'hui recensés. Actuellement ce sont 60.000 animaux divagants dénombrés, 30.000 censés appartenir à des propriétaires et 30.000 présentés comme ensauvagés.

Dans ce contexte, les nuisances engendrées sont multiples (matérielles, environnementales, sanitaires, etc.) et dangereuses : elles sont attentatoires à la vie humaine.

À cet égard, on ne compte plus les répétitions d'accidents de la route ou d'agressions sur les chemins, voire même sur les propriétés des victimes. Les conséquences sont souvent dramatiques, voire fatales pour les personnes impliquées.

Nous saluons d'ailleurs la présence des représentants de l'association « Cambià avà ».

Malgré cet état des lieux, qui n'est malheureusement que trop connu, et malgré la réalité d'un dispositif juridique et pénal du système dominant en vigueur, la question continue de se poser avec acuité.

Elle interpelle les services publics qui ont en charge la garantie des intérêts moraux et matériels du citoyen mais qui dans ce cadre-là, ont laissé place au « lascia corre » et/ou la démission, le dispute à la lâcheté...

Faire du maire le seul responsable de la situation relève de l'irresponsabilité.

Aujourd'hui, l'organisation territoriale de la Corse, régie selon le principe de libre administration des collectivités, avec tout ce que cela suppose en termes de coordination et de synergie des différentes institutions concernées, implique que ce grave problème soit enfin pris à bras le corps, et dans sa globalité.

La force et la pertinence de notre capacité à se saisir du sujet posé, à nous autogérer, aux antipodes des fausses solutions découlant du système de dépendance imposé, doivent nous amener à prendre collectivement les initiatives qui s'imposent.

Il est grand temps d'appliquer enfin et concrètement de nouvelles et audacieuses mesures afin de réduire drastiquement les nuisances sanitaires, culturelles et environnementales, et dangers accidentogènes et mortifères.

Si la mise en fonction du programme "Bolus", en filière bovine, avec enregistrement, identification et traçabilité, paraît comme une des premières réponses à apporter, d'autres initiatives concomitantes sont tout autant attendues.

Compte tenu de la multiplicité des problèmes posés par la divagation, avec l'engagement des institutions et des organismes que cela suppose, notre question est la suivante :

Quelles actions d'envergure à la hauteur de la tâche dévolue comptez-vous prendre dans un court avenir pour mettre enfin un terme à ce qui caractérise de façon aussi caricaturale que gravissime la divagation des animaux ?

Quand comptez-vous faire reconsidérer le poids de la vie humaine au bord des routes, mais aussi dans nos pieve et paesi ?

Quel plan réel de sécurité pourra être enfin mis en œuvre ?

Quelle place de développement entendez-vous enfin donner à l'organisation des animaux d'élevage en Corse ?

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora cunsigliera.

Qualu hè chì hà da risponde pè l'Esecutivu ? Dumenicu LIVRELLI, u Presidente di l'ODARC, avete a parolla.

M. Dominique LIVRELLI

Vi ringraziu.

Merci Madame la Conseillère, pour cette question à laquelle je vais essayer de répondre au niveau des moyens dont je dispose en tant que président de l'ODARC.

L'ODARC, dans le cadre de ses prérogatives, a, depuis 2 ans, agi sans relâche et à plusieurs niveaux pour lutter contre la divagation animale.

Au niveau du terrain, en missionnant une personne au sein de l'Office pour rencontrer les présidents des communautés de communes des 4 zones pilotes déterminées par la Commission Divagation mise en place en Août 2021. La zone du Niolu a principalement été ciblée et prioritairement la commune de Casamacciuli. Des fiches actions ont été élaborées en coopération avec le maire, et ce afin de recenser les problèmes rencontrés (divagation, gestion des retours d'estive, etc.) à l'échelle de micro-territoire de la commune, d'identifier les propriétaires des terrains concernés et de proposer des solutions adaptées. Ce travail, quasi finalisé, sera présenté à la Commission en début d'année et les moyens adéquats mis en œuvre. On peut d'ores et déjà citer l'installation de clôtures béliers périphériques autour de zones stratégiques ou le long de la route, installation de portillons, remise en culture d'anciens jardins, etc.

Au niveau des exploitations, en mettant en place des aides visant à leur structuration :

- Aide à la réforme pour alléger les troupeaux des animaux non productifs et éviter des abandons ;
- Augmentation des taux d'aide à la réalisation des clôtures à 60 % pour un agriculteur aîné et 70 % pour un jeune agriculteur ;
- Mise en œuvre d'un plan d'investissement exceptionnel pour l'acquisition de machines-outils permettant d'ouvrir et d'entretenir les milieux et ce, sur Fonds de relance européens FEADER EURI ;
- Financement à 80 % des clôtures des parcs de rassemblement en filière porcine dans le cadre du Plan biosécurité.

Comme vous le constatez, ce que j'avais annoncé ici même il y a un an, a été mis en place par l'ODARC assurant ainsi son rôle de structuration des exploitations, voire au-delà, en accompagnant les maires dans la construction de projets de sécurisation et de développement d'activités agricoles sur leurs communes.

La mise en place du Bolus par l'État dans le cadre des aides de la nouvelle PAC devrait également permettre une meilleure gestion sanitaire et une identification sécurisée des troupeaux.

En parallèle, les dispositifs d'accompagnement de la prochaine PAC et notamment l'aide à l'installation sont en cours d'écriture au sein de l'Office. L'objectif est d'y intégrer des prérequis permettant de s'assurer que le jeune agriculteur ait bien intégré cette nécessaire maîtrise de son élevage dans son projet et qu'il la mette en œuvre prioritairement, dès son installation.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'inscrire les nouvelles exploitations d'élevage dans le cercle vertueux qui fait que l'on est éleveur avant d'être transformateur et que la gestion technique et sanitaire de son troupeau dont découle la maîtrise des conditions d'exploitation, est la pierre angulaire à toute production et à toute réussite d'un projet agricole.

Toutefois, toutes les actions énumérées ici visent à résoudre le problème des animaux avec propriétaire et à ne pas reproduire les erreurs du passé. La problématique des animaux sans propriétaire et ensauvagés, désormais en dehors du champ d'intervention agricole, ne pourra être portée par l'ODARC ; nous en avons ni les prérogatives, ni les moyens juridiques, financiers et humains.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi o Sgiò Presidente di l'ODARC.

Avà una dumanda hà da esse fatta da Santa DUVAL, pè « Un soffiu novu ».

Ete a parolla.

Question orale N° 2022/O2/64 déposée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : base d'accueil des moyens de lutte aériens contre les incendies.

Mme Santa DUVAL

Monsieur le Président,

Ma question prévue pour la dernière session s'avère pleinement d'actualité cette fois-ci puisque le sujet a été évoqué au Parlement par Michel CASTELLANI.

Elle s'inscrit également dans le sillage de celle posée par notre collègue Xavier LACOMBE en septembre concernant les moyens aériens de luttés contre les incendies.

Vous connaissez notre souci, sûrement partagé sur tous les bancs de cette assemblée, d'assurer une présence permanente de moyens aériens en période estivale afin de prévenir les incendies et d'intervenir dès qu'un départ de feu est identifié.

Nous savons que la flotte de la Sécurité civile dotée de 11 appareils basés à Nîmes est vieillissante et nécessite un temps de trajet de 1 h 30 environ.

Nous savons que si la Corse disposait sur le territoire insulaire de moyens de lutte aériens, le temps d'intervention serait bien moindre et pourrait être immédiat dès l'identification d'un départ de feu. Ce serait la meilleure garantie contre les propagations d'envergure.

Cela suppose d'engager une discussion avec la Sécurité civile pour qu'en période estivale, des appareils soient stationnés dans l'île. Pour ce faire, un site d'accueil doit être aménagé pour permettre le stationnement des hélicoptères bombardiers d'eau et des canadiens.

L'aérodrome de Tavoria remplit les conditions nécessaires et s'est déjà positionné en ce sens. Il dispose d'une piste de 1 400 mètres revêtue qui s'étend sur 30 mètres de longueur, d'un bureau de piste, d'un bloc technique et de plusieurs aires de stationnement.

A l'inverse des aéroports commerciaux d'Ajaccio, Bastia, Calvi ou Figari, qui sont pris d'assaut en période estivale par une hausse importante du trafic de passagers, Tavoria peut se permettre d'assumer cette activité.

Aviation de loisir, d'affaire, parachutisme... l'aérodrome a connu une progression constante, à l'exception des années 2010 où un souci technique lié aux cuves de carburant a nui à la fréquentation pour des raisons d'approvisionnement ; souci qui depuis a été réglé car Tavarua dispose aujourd'hui de cuves entièrement neuves.

Si l'on s'attache à réaliser les quelques aménagements nécessaires, le site pourrait accueillir durant la saison estivale les moyens aériens de la Sécurité civile détachés en Corse par précaution, prévention et en vue d'une rapidité d'intervention maximale puisque l'ensemble du territoire insulaire est à portée de vol en moins de 20 minutes.

Cette perspective d'implantation saisonnière, souhaitable et espérée, suppose que nous soyons prêts à l'accueillir.

Une motion portée par Pierre POLI est en cours d'examen sur le sujet des moyens de lutte.

Nous vous avons fait part de notre volonté de voir activé le comité de travail prévu dans la motion que notre groupe avait portée en octobre 2017 puis réitérée en février 2020. Les choses sont en train de se mettre en place avec des premières réunions. Nous souhaitons que la candidature de l'aérodrome de Tavarua soit étudiée sérieusement dans ce cadre visant à déboucher sur des propositions opérationnelles au plus vite.

Il est impératif que la Collectivité soit associée à cette démarche pour que celle-ci aboutisse. Ce qui me conduit à solliciter publiquement votre position et je l'espère votre soutien.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora cunsigliera.

Ghjè u Presidente di l'Esecutivu chì vi hà da risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Votre question vise à intégrer la structure aérodrome de Tavoria dans le dispositif global de lutte contre les incendies. La réflexion et les décisions à prendre dans ce domaine sont au cœur de nos préoccupations et de nos priorités.

Je ne reviens pas sur le contexte global, je rappelle simplement qu'après un été compliqué, et grâce à la vigilance, l'engagement mais aussi une part de chance, nous avons pu éviter les feux significatifs, mais malgré cela, il y a eu, fin octobre, un feu catastrophique de 450 hectares dans le Cap Corse, feu qui vient souligner après notamment les incendies de cet été, par exemple en France - je pense notamment aux incendies de Gironde, mais pas seulement - que cette question de la lutte contre les incendies couplée aux problématiques du réchauffement climatique va être un enjeu majeur dans les mois et années à venir.

Tout dépend si nous réfléchissons à moyens constants ou à moyens qui augmentent. En ce qui concerne les moyens constants, je rappelle simplement, pour mémoire, qu'actuellement nous avons une base d'accueil de la Sécurité civile et des moyens de lutte contre les incendies qui rayonnent sur l'ensemble du territoire insulaire et qui est positionnée à Aiacciu. Ces explications je les donne sous le contrôle, bien sûr, de la Présidente du SIS 2A et du Président du SIS 2B, et de l'ex-Président du SIS 2A.

Donc, cette base de sécurité civile accueille en saison estivale dans le cadre de la politique « feux de forêt » au moins deux canadairs et un avion de reconnaissance et assure toute la logistique de ce déploiement.

Nos canadairs sont insuffisants et sont appelés à aller ailleurs en cas de nécessité, à partir d'Aiacciu, et ce positionnement donne satisfaction ; il y a également 3 structures pélicandromes à Aiacciu, Figari et Bastia, et nous avons également travaillé sur la plateforme aéroportuaire de Calvi ; ces structures sont mise en place et gérées par les SIS 2A et 2B, configurées pour assurer une logistique opérationnelle, notamment pour procéder au remplissage en produits retardants ou additifs et également au rinçage des avions.

La logistique est également assurée par des pompiers des SIS 2A et 2B spécialement formés ; nous n'avons noté aucun problème ou conflit d'usage entre l'activité de lutte contre les incendies et le trafic aérien commercial, y compris en période de rush estival.

A ces moyens aériens, s'ajoute un hélicoptère bombardier d'eau qui est loué par l'État et qui est actuellement positionné à Corti.

S'il on devait réfléchir dans le cadre de ces moyens constants, choisir de déplacer les moyens d'une des bases existantes vers l'aérodrome de Tavarìa, cela n'aurait pas de sens, y compris au point de vue de l'efficacité opérationnelle puisque cela excentrerait un certain nombre de moyens.

Par contre, il y a toute une réflexion qui est menée à la fois pour consolider et élargir l'existant.

Consolider l'existant, ce sont notamment les garanties obtenues par le Député Michel Castellani à travers un amendement qui a été voté ;

L'élargir, c'est toute la problématique du renforcement général de la flotte aérienne au plan français, vous savez, c'est un engagement qu'a pris le Président Macron, et s'assurer qu'une partie de cette flotte sera affectée à la Corse, mais pas seulement, c'est également la réflexion sur une flotte européenne et notamment des moyens mutualisés avec la Sardaigne, c'est l'amendement du Député Jean-Félix Acquaviva, mais aussi des moyens mutualisés avec la Toscane, question évoquée par Michel Castellani et par l'ensemble de nos parlementaires, et au-delà de ça, réfléchir à implanter de façon pérenne, une base en Corse, sur le modèle de l'expérience de 2009 qui avait conduit à positionner pendant tout l'été des moyens mutualisés avec à la fois les équipages opérationnels et la maintenance ; moyens basés à Poretta et ayant permis d'intervenir non seulement sur des feux dans l'Extrême Sud (à Conca) mais également sur les feux en Sardaigne voire en Grèce ou au Portugal et de ce côté-là je vous renvoie à la carte que j'avais produite à l'occasion de mon intervention de juillet.

On voit bien que la Corse, de par sa position centrale au cœur de la Méditerranée occidentale peut permettre d'intervenir de façon opérationnelle efficace non seulement dans le sud de la France, mais également en Italie, dans les îles méditerranéennes voire en Espagne ou au Maghreb.

Si l'on arrive à emporter la décision, on intégrera l'aérodrome de Tavarìa dans ce dispositif global. Les groupes de travail sont en place. Je vous renvoie à l'analyse sur la construction du dispositif, à ce qui sera porté et défendu notamment par les deux SIS et également les moyens de la sécurité civile qui ont la compétence technique ; en tous cas, la volonté politique est de permettre d'avoir des moyens à la hauteur de ces enjeux et que si cela est faisable techniquement que l'aérodrome de Tavarìa et l'ensemble de la région sur laquelle il rayonne de façon naturelle soit totalement préservé, sécurisé, et impliqué dans ce dispositif !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Avà ci hà da esse una dumanda di Mme BRANCA per « Core in Fronte ».

Avete a parolla.

Question orale N° 2022/O2/69 déposée par Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » : pour une nécessité de cadrer les programmes d'accession à la propriété.

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò Presidenti,

Le 23 juillet dernier, Core in Fronte dénonçait une tentative de spéculation à Casalabriva mettant ainsi en évidence les faiblesses et dysfonctionnements du programme de primo accession à la propriété mis en place par la municipalité.

Le 27 juillet lors du conseil d'administration de l'Office Foncier, dont vous êtes le président, tous les membres présents se sont accordés à dire qu'il était indispensable de tirer la leçon de l'exemple de Casalabriva et d'aider les maires désireux de créer un programme d'accession à la propriété, en établissant un cahier des charges sans faille afin d'éviter les tentatives de spéculation et les pressions sur les maires. Nous avons aussi évoqué la possibilité pour la CDC de créer ses propres programmes d'accession à la propriété. Une réunion avec les agents administratifs de l'Office et les élus siégeant au CA devait être mise en place les jours suivants pour s'atteler à la création de ce cahier des charges.

Eramu tutti pronti, tutti mutivati, aspittavamu i nosci cunvucazioni.

E da tandu... Aspitemu sempri... I sittimani sò diventati mesi... è aspitemu...

Parchì aspittà tantu ? Si capisci bè ch'Ì stu documentu saria un attrezzau indispinsevuli :

Pà aiutà a ghjenti di i nosci loca -più particularmenti i ghjovani- à duvintà pruprietari ;

Pà luttà contr'à u spussessu è a speculazioni ch'ì ci arruvinani ;

Pà fà calà i prezza di i tarrena è di i casi.

Ùn ci puddemu parmetta di metta da cantu un attrezza di stu genaru. Avemu bisognu di tutti l'arnesi pussibuli pà middurà a situazioni immobiliaria è l'avvena di a noscia ghjuventù annant' à noscia tarra.

Diciareti sicuramenti chì ci sò monda prublemi urgenti è chi ùn si pò fà tuttu à tempu. Noi dimmu, ghjust' à puntu, chì à pettu d'aspittà è di tralascià, tuttu duventa urgenti. È si sa indù si finisci quandu si ghjunghji troppu tardi à l'urgenzi di u spidali.

Ò sgiò presidenti, a femu quandu sta riunioni ? Chì bisognu ci n'hè saria...

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Ghjè u Presidente chì hà da risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Iè di sicuru, aghju da risponde di manera chjara. « A femu quandu ? » A femu, vi prupongu, prima di e vacanze di Natale, sapete, u prossimu cunsigliu d'amministrazione.

A vostra quistione hè di primura per tutte è tutti, micca solu pè u vostru gruppu, micca solu per l'esecutivu ; hè stata dinù appughjata da a nostra cullega Madama Pieri è ci hè a vulintà, micca solu à l'internu di l'Uffiziu Fundariu ma, mi si pare, à u livellu di a nostra Assemblea, di u nostru cunsigliu esecutivu, di fà di 'ssa lotta contr' à a speculazione è di l'accessu à a tarra è à l'alloghju una priurità assoluta. Hè vera chì ci sò parechje urgenze, ma quessa custi mi pare a prima è forse a più impurtante, à u livellu puliticu glubale.

Dunque di sicuru emu da fà issa riunione. Tengu quantunque à rammintà chì, quand'ella tocca direttamente à e scelte di a Cullettività, emu digià messu in ballu (forse ch'ellu si pò migliorà) un quaternu è regule chì permettenu o chì imponenu à e cumune chì volenu benefizià di un aiutu di a Cullettività d'esse in una dimarchja chì sia assicurata à u livellu ghjuridicu. Vogliu rammintà chì emu oghje in u quatu di u regulamentu « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a pussibilità d'aiutà, ch'ella sia ind' a custruzione o inde u rinnovu, sin' à 80 % e cumune chì volenu favurizà l'accessu à a pruprietà di i residenti, ind' u rispettu di u quatu custituziunale. Chì dinù per tutte e case chì sò tralasciate aiutemu finanzialmente e cumune à recuperalle. È chì dunque emu assicuratu u passu di 'ssa parte quì à u livellu ghjuridicu.

Avà, ci vole à fà listessa inde u quatu di l'azzione è di l'intervenzione di l'Uffiziu fundariu, ma ùn hè micca tutt'à fattu listessa, perchè custi ùn tocca micca direttamente à noi. Rammentu chì quand'ellu intervene l'Uffiziu, intervene in aiutu per purtà un prugettu chì ferma quellu di a cumuna. Dunque u nostru scopu inde 'ssu quatu quì hè di prupone à e cumune in cor'di l'azzione cun elle, ind'u rispettu di e so scelte, d'esse d'accordu per schisà u generu di prublema chì s'hè pussutu incuntrà, per esempiu di vene à aiutà di manera impurtante un prugramma è chì dopu ùn sia micca abbastanza inquatratu à u livellu ghjuridicu è chì iss' affare custi, à parte da una dimarchja di virtù, sbocchi nant'à spussessi ch'ùn ci cunvenenu micca.

Dunque ci vole à fà issa riunione, sò prontu à falla. Sò ch'è vo avete a vulintà, sò ch'è vo avete l'idee à u livellu ghjuridicu. Rammentu dinù chì emu pigliatu issa decisione quandu s'hè trattatu d'aiutà una cumuna ind'una operazione impurtantissima, a cumuna di Munticellu, ind'un locu, a Balagna, induve a speculazione immobiliare face disgrasti maiò è chì dunque vuliamu chì 'ssa operazione fussi veramente esemplaria. Ci eranu dinù i prublemi d'urbanisimu putenziali nant'à i terreni. Ci hè l'affare di a strada nova chì duvia esse fatta è chì duvemu regulà cun tutte e cumune cuncernate, hè privista dinù una riunione.

Nant'à l'affare di l'inquatramentu ghjuridicu è di a pruposta di l'Uffiziu à e cumune chì ci anu da sullicità d'esse in un quatu ghjuridicu securizatu, femu sta riunione è femu chì à partesi da oghje tutti l'aiuti chì anu da intervene ind'u quatu di i prugrammi di l'Uffiziu Fundariu sianu cocustruiti cù e cumune è permettinu di sbuccà nant'à operazione chì cunveninu à a nostra vulintà d'assicurà u passu nant'à u fattu di rinfurzà l'accessu di i Corsi, di i giovani è ancu di quelli chì sò menu giovani, à a pruprietà è à a tarra.

A ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

A dumanda chì vene avà hà da esse fatta per « Un soffiu novu », da
Chantal PEDINIELLI

Avete a parolla.

Question orale N° 2022/O2/71 déposée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : marchés sur des compétences internes

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, Mmes et MM. les Conseillers exécutifs, Mmes et MM. Chers collègues, ma question porte en effet sur les marchés publics sur des compétences internes.

En ma qualité de membre de la Commission d'Appel d'Offres, j'ai accès aux marchés divers et variés qui sont passés depuis le 1^{er} janvier 2018 qui a marqué le début de la Collectivité de Corse.

Au fil du temps, je crains de voir se confirmer une tendance qui m'inquiète et me conduit à vous interroger, à savoir le recours croissant à des prestataires extérieurs privés pour des missions jusque-là exercées en interne, par les agents qui en ont les compétences avec des moyens matériels qui sont à notre disposition. Je pense principalement aux travaux d'entretien des routes.

À titre d'exemple, il y a quelques jours, dans ma région Sarténais-Valinco, une entreprise de Haute-Corse effectuait, sur marché public, le traçage au sol, les fameuses bandes blanches. Lorsque je sais, pour avoir siégé au Conseil départemental de la Corse-du-Sud que les agents basés à Sartène le faisaient auparavant et que le matériel nécessaire avait été acquis par le département et appartient donc désormais à la région. C'est un exemple parmi tant d'autres mais qui vraiment m'interpelle. Et je crois même, pour en avoir discuté avec d'autres élus, que ce constat interpelle aussi au-delà des bancs de l'opposition.

M. le Président, j'ai entendu tout à l'heure M. ARMANET dire que le privé ne doit pas prendre le pas sur le public, et c'est de cela dont je parle aujourd'hui.

Cette problématique n'est pas anodine. C'est une question budgétaire bien sûr puisque l'on est en droit de se demander pourquoi payer en externe ce que l'on peut réaliser en interne, mais c'est aussi une question de personnel. Nous savons tous que la fusion a laissé des traces, que le personnel a connu des périodes compliquées et que le décharger de ses prérogatives n'est pas de nature à favoriser la confiance et la responsabilité.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Président, pour les éléments de réponse que vous pourrez apporter pour nous rassurer. Ce sujet semble toucher principalement les opérations routières.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

U Presidente vi hà da risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Conseillère,

Vaste sujet... Il y a une part d'inquiétude réelle dans votre question et je la partage, il y a une part de difficulté qu'il faut surmonter, et il y a aussi une part de fantasme, dans la mesure où l'on entend beaucoup dire que nous ferions trop le choix de prestataires extérieurs notamment dans le domaine routier.

Je tiens donc à dire aujourd'hui, y compris pour tordre le cou à cette rumeur, c'est que la volonté politique du Président du Conseil exécutif que je suis, du Conseil exécutif de façon générale, et plus généralement de la Collectivité de Corse est de faire en régie tout ce que nous sommes capables de faire, et de recourir le moins possible aux prestataires extérieurs, pas seulement pour des raisons budgétaires, mais pour des raisons aussi philosophiques ; la CdC a des compétences et sa vocation est de les exercer pleinement, et les investissements et l'entretien du réseau routier font partie de ce cœur de compétence.

Concernant les travaux d'entretien auxquels vous faites référence (maintien en bon état du marquage au sol horizontal, réparation des glissières de sécurité), il s'agit de travaux assurés à titre principal par les services « travaux et logistique » au sein des directions d'exploitation routière Cismonte et Pumonte.

A l'occasion de la fusion, nous avons réfléchi, il y a eu des difficultés, il en subsiste certaines, y compris en termes de sous-effectifs dans des catégories A, B et C, mais beaucoup en A et beaucoup en C. Il y a par exemple, vous le savez, et cela explique notamment le déséquilibre de l'investissement entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud, il y a aujourd'hui, s'il on regarde les années qui viennent de s'écouler -sous l'oreille attentive de Vanina BORROMEI et tout aussi attentive de Flora MATTEI- un déséquilibre très important avec un investissement routier qui est plus conséquent dans le Sud que dans le Nord.

Ce n'est pas une volonté politique partisane de ma part, de la part du Conseil exécutif, de favoriser le Sud par rapport au Nord, c'est une logique d'équité qui m'a conduit à choisir que 80 % du PEI qui restaient à affecter, le soit à Ajaccio et sur le Grand Ajaccio pour combler le retard, puisqu'en 2002 et 2015 il n'y avait pas eu 1 € du PEI consacré aux infrastructures sur Ajaccio et le Grand Ajaccio. Il restait 100 M€ qui étaient à la disposition du Conseil exécutif ; sur les 100 M€, nous avons mis 80 M€ sur Ajaccio et cela permet les opérations qui sont en train de sortir, que ce soit sur la Rocade ou encore au rond-point dit Socordis, etc. Je referme la parenthèse.

Donc, logique d'équité. Je ne suis pas satisfait. Par exemple, il y a un déséquilibre important en investissement entre le Sud et le Nord, la vocation c'est d'investir de façon équitable. Ce déséquilibre est la conséquence de ce que les services de l'investissement dans le Sud sont mieux armés, d'un point de vue des catégories A, que dans le Nord. Cela veut dire aussi qu'il faut réfléchir et que les organisations que l'on avait choisies au moment de la fusion de garder un service Pumonte et un service Cismonte, par exemple dans le domaine de l'investissement, doivent être remises en cause à mon avis - il faut en discuter - car l'investissement doit être planifié, pensé, et exécuté au niveau de la Corse tout entière ! Que l'on soit dans une logique qui reste Pumonte et Cismonte pour l'entretien, c'est encore autre chose car il faut une réactivité. Donc vous voyez, nous avons conscience de ces difficultés.

Sur la capacité à faire en régie, c'est une priorité aussi ; professionnalisation des corps de métier de l'encadrement intermédiaire, chefs de secteurs et chefs d'équipes, harmonisation des pratiques avec des formations techniques pour mettre les agents au même niveau, poursuite de la mise en œuvre des centres d'exploitations, poursuite de l'informatisation de la régie en témoigne. Le parc matériel a été largement renouvelé, voire renforcé.

Nous avons aussi des difficultés, notamment en matière de ressources humaines, notamment en catégorie C. Il y a eu par exemple des départs à la retraite, des longues maladies, que l'on essaye de compenser par le recrutement interne. Vous le savez aussi nous avons sorti des postes à de nombreuses reprises en interne, je suis obligé de revenir devant vous quelquefois pour proposer des postes dans le cadre d'une gestion qui n'est pas encore suffisamment prévisionnelle, mais ça va l'être dans quelques mois, et donc nous essayons de répondre à ces difficultés.

Enfin, il y a aussi un problème d'efficacité, il y a des endroits où nous devons monter en efficacité dans la régie. Cela passe par la motivation des équipes etc. Nous ne pouvons pas par exemple avoir 5 jours de travail si c'est la régie et 3 jours de travail si c'est une entreprise privée, ce n'est pas systématique, mais cela

peut arriver ; là aussi il y a un problème de motivation interne et d'animation, et cela passe par l'implication à tous les niveaux de la chaîne de responsabilité.

Ces problèmes sont donc complexes.

Je rappelle aussi qu'on a passé des accords-cadres qui doivent nous permettre d'avoir précisément un cadre juridique sécurisé, pour intervenir de façon ponctuelle lorsque la régie ne permet pas de répondre aux besoins.

Nous avons des problèmes internes, mais s'il on n'arrive pas à répondre, ce sont les usagers et les territoires qui en souffrent, notamment dans le domaine de l'entretien ; on a donc passé des accords-cadres et je veille, il est difficile d'avoir la visibilité, à ce que chaque fois que cela est possible, ce soit fait en régie et que le recours à l'accord-cadre ne soit que l'ultima ratio qui permet de répondre à un besoin et une attente des usagers.

Donc, voilà le cadre politique et administratif qui est fixé, il y a des améliorations à faire, mais je tenais à vous rassurer à travers votre question, à rassurer aussi l'ensemble des fonctionnaires d'abord, et l'ensemble des Corses ensuite pour dire que oui, nous avons vocation à conserver en régie tout ce qui est notre cœur de métier, à le faire et à bien le faire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi per ste risposte.

Tutte e dumande avà sò di « Un soffiu novu ».

Quella chì vene avà hà da esse fatta da Christelle COMBETTE.

Question orale N° 2022/O2/72 déposée par Christelle COMBETTE au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : réajustement des OSP aériennes au départ d’Ajaccio.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, Mme la Conseillère exécutive.

Après la séquence maritime de cette fin d’année, nous aurons dans plusieurs mois à nous pencher sur le renouvellement des OSP aériennes reliant les 4 aéroports de l’île aux deux du bord à bord et à celui de Paris Orly.

J’anticipe cette échéance en vous sensibilisant à mon tour à la situation de la destination ajaccienne.

M. le Président, vous avez été destinataire, si je ne m’abuse, d’un courrier détaillé du Président de la CCI de Corse qui vous a exposé en détail, pour chacune des trois lignes, les évolutions nécessaires, relayé par un courrier du Maire d’Ajaccio et Président de la Communauté d’agglomérations du Pays ajaccien.

Les statistiques liées à l’activité de l’aéroport Napoléon Bonaparte sont formelles et les perspectives très favorables. Après une crise sanitaire inédite qui a impacté fortement le recours au transport aérien, malgré le tassement qui en a découlé en termes de fréquentation touristique et de trafic, la destination ajaccienne a su maintenir la barre. L’aéroport d’Ajaccio représente 38 % des parts de marché du ciel corse, accueille annuellement environ 1,5 million de passagers et constitue la 11^{ème} plateforme nationale.

La baisse du tarif résident entré en vigueur en 2020 permettant d’accéder à Nice et Marseille dès 100 €, et à Paris pour 200 €, a eu un impact favorable sur les rotations des insulaires, sachant que la CAPA est d’un point de vue démographique le bassin de vie le plus peuplé de Corse.

Par ailleurs, d’un point de vue touristique, l’attractivité estivale de la destination n’est plus à démontrer avec près d’un million de nuitées constatées en 2022. Environ 800 000 passagers maritimes et 1,5 million passagers aériens.

Au-delà de cette période estivale, le travail de valorisation et de promotion des Offices de tourisme du bassin ajaccien et notamment celui du Pays ajaccien, dont je peux vous parler avec précision, contribue à l’attractivité de notre territoire tout au long de l’année avec l’organisation d’une offre événementielle

attrayante. Il incombe donc à la Collectivité de Corse d'accompagner cette dynamique.

Une des clefs principales de cette attractivité passe par l'amélioration de la desserte publique et donc par l'augmentation des capacités d'offre en sièges, des fréquences de rotations, des amplitudes horaires, etc.

Les élus du territoire, à commencer par la Présidente de l'Office intercommunal que je suis, mais aussi la représentation consulaire, et l'ensemble de la population ont besoin de visibilité.

Ce qui me conduit aujourd'hui à vous interpeler publiquement pour savoir si vous souscrivez à l'idée de renforcer les obligations de service public au départ d'Ajaccio et à destination de Nice, Marseille et Paris.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Qualu hè chì risponde ? A Presidente di l'Uffiziu di i trasporti.

Mme Flora MATTEI

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question.

Le constat est très clair, pour le « Pays Ajaccien », on enregistre un bon taux de fréquentation sur son infrastructure aéroportuaire. C'est un bon signal post Covid, vu le contexte que nous avons connu. Les excellents résultats de trafic enregistrés à l'aéroport Napoléon Bonaparte classe cet aéroport à la « 11^{ème} place nationale » des plateformes aéroportuaires avec près de 1,5 million de passagers par an.

Ces résultats, garantissant les retombées économiques importantes aux acteurs dynamiques du tissu socioéconomique de la microrégion ajaccienne, doivent s'inscrire dans une réflexion élargie et coordonnée : la Collectivité et son Office des transports se doivent d'avoir une vision globale de la desserte de la Corse pour valoriser toutes les infrastructures aéroportuaires insulaires dans un cadre conventionné, avec une qualité et un périmètre de desserte, qui sont pour l'heure uniques en Europe ! D'ailleurs, nous sommes en train de travailler à la Collectivité à l'élaboration du schéma aéroportuaire, coordonné avec les chambres consulaires et autres acteurs des transports, avec un développement

stratégique et harmonieux qui équilibrera à plus ou moins court terme, la desserte de toutes les microrégions de notre île.

Concernant particulièrement le service public, l'objet de votre question, le périmètre de la desserte aérienne est à l'heure actuelle dimensionné en intégrant les quatre aéroports insulaires (Santa Catalina, Figari, Bastia et Aiacciu) qui desservent quotidiennement de, et vers les 3 aéroports continentaux de Nice, Marseille pour le bord à bord d'une part et puis de Paris (Orly), et tout au long d'une année calendaire à destination de tous les Corses.

J'insiste donc sur le fait, et c'est très important de le souligner, que la DSP n'est pas là pour augmenter l'offre commerciale mais pour couvrir un besoin de service public que nous voulons couvrir intégralement, tous les jours de l'année, à destination de tous les Corses et sur les 4 plateformes aéroportuaires.

Nous en sommes au renouvellement en ce moment même, de ce service public aérien qui devrait intervenir le 1^{er} janvier 2024. Et à l'heure où nous parlons, une procédure phasée, encadrée juridiquement tant au niveau du droit interne que du droit communautaire, a débuté dès le mois de juillet 2022, par des études, donc un diagnostic des perspectives, un benchmark qui in fine, constitue finalement un test de marché, test de marché, qui pourra ainsi constituer un besoin de service public. Donc, c'est un test de marché qui est à destination de tous les usagers et de tous les professionnels du secteur des transports, pour caractériser correctement ce besoin de service public.

Donc à ce stade, l'idée n'est pas de chiffrer un surplus ou des sièges supplémentaires pour accompagner un développement touristique, tout dynamique soit-il, et toutes les bonnes initiatives sont correctes et bonnes à prendre, mais bien s'appuyer sur l'établissement d'un besoin de service public pour dimensionner justement la desserte efficace et compétitive pour tous les Corses, et de de toutes les microrégions.

Seules les conclusions et les analyses de ces études pourront nous éclairer sur les pistes d'amélioration éventuelle globale de l'accès à ces tracés aériens.

Attention, cela ne doit pas nous exonérer non plus de réduire notre empreinte carbone car vous le savez, les vols les plus écologiques sont les vols qui sont avec un taux de remplissage le plus optimisé, donc le plus maximisé. Donc, il faut aussi que nous travaillions sur ces données-là. Et, cerise sur le gâteau, je vous le disais, l'office des transports, la Collectivité de Corse, l'ensemble des services sont en ordre de marche, forcément pour assurer leur mission de pérennisation de service public, avec la complémentarité que nous avons avec

l'Agence du tourisme, avec la CCI et avec le dialogue permanent que nous avons entre les compagnies Air-Corsica et Air-France pour justement proposer une offre de service commercial adossé à un service public particulièrement fort pour la Corse et pour tous les Corses.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, signora Presidente.

Alora, l'ultima dumanda a bocca, hà da esse fatta da Annette PIERI per « Un soffiu novu ».

Question n° 2022/O2/070 déposée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » : Encadrement des dispositifs de primo-accession

Mme Marie-Anne PIERI

Madame la Présidente, merci Monsieur le Président. L'objet de ma question orale portera sur l'encadrement des dispositifs de primo-accession.

Ce mois-ci, il était initialement prévu qu'une délégation insulaire évoque à Beauvau, la question de l'urbanisme, du foncier et du logement, un atelier très important sur lequel notre groupe s'est toujours beaucoup mobilisé et a beaucoup travaillé.

Sur ce dossier, on s'égare souvent sur des propositions un peu irréalistes, contre-productives, je pense notamment au statut de résident, alors qu'il y a des outils à droit constant, notamment le BRS, dont je vous en parle depuis 2017, date à laquelle je suis rentrée dans cette Assemblée.

Je voulais savoir si la Collectivité de Corse avait mobilisé au niveau du BRS, je sais que certaines communes de Corse, comme Porto-Vecchio, comme Pietrosella, l'ont mobilisé.

Ensuite, je voudrais vous parler du règlement des aides en faveur de l'habitat qui a été voté en septembre 2019, « Una casa per tutti ». On entend favoriser les lotissements communaux. On se souvient que le premier pilier du dispositif, visait à renforcer l'aide aux communes, c'est-à-dire les communes qui envisagent de faire des lotissements, qui envisagent de faire des logements pour l'accession à la propriété pour les primo-accédants.

Je me rappelle qu'à l'époque, Monsieur le Président, je vous avais sensibilisé et je vous avais dit : il serait peut-être souhaitable de faire une articulation avec l'Office foncier. A l'avant dernier conseil d'administration de l'Office foncier qui était très intéressant et très riche, les débats étaient très riches, je vous avais interpellé et j'avais évoqué la possibilité d'une commune qui m'avait sollicitée pour faire un lotissement et qui me demandait de faire un cadrage du cahier des charges pour éviter justement les effets d'aubaine et la spéculation.

Aujourd'hui, l'office foncier est sollicité par beaucoup de collectivités pour faire le portage dans le cadre justement de lotissements, dans le cadre de constructions pour les primo-accédants. Et, je me pose la question de savoir pourquoi ne pas imposer un cahier des charges bien contraint, sans que ce soit une usine à gaz, un cahier des charges contraint aux collectivités pour éviter justement les effets d'aubaine et les dérives.

Alors je me permets, sans prétention, de vous proposer quelques idées du cahier des charges. Par exemple, en matière de vente : une interdiction de vendre pendant 15 ans ; en matière d'apport à une société : interdiction de vendre le bien apporté pendant 15 ans ; en matière de donation par exemple, s'il y a une donation de la pleine propriété, le donataire qui bénéficie de la donation et dont le bien a fait l'objet d'un achat dans le cadre encadré, devra poursuivre l'engagement pendant le délai imparti, tel que stipulé dans le cahier des charges. Si demain vous avez, par exemple, une donation en démembrement, vous avez donc l'usufruitier qui pourra poursuivre l'engagement, tel que précisé dans le cahier de charges dans son acte d'achat, mais également, il faut que cet engagement soit aussi fort pour le donataire qui bénéficie du démembrement de propriété. Ensuite, il y a des cas, je dirais de force majeure.

En matière de déménagement, la Collectivité, dans le cas du cahier des charges, pourrait prévoir, par exemple, un pacte de préférence pour la collectivité qui est instrumentée, qui a vendu le bien. Ça existe dans le code civil, c'est l'article 1123, alinéa 1 du code civil.

En matière de divorce, j'égraine un peu, en matière de divorce, quand vous avez un rachat, en fait, par l'un des époux, le cahier des charges pourrait se continuer et doit se continuer par l'époux qui rachète. Si c'est une vente à un tiers, à ce moment-là, un pacte de préférence par la collectivité qui a instrumenté.

En matière successorale, si c'est un copartageant ou un licitant qui devient titulaire du bien, le cahier des charges doit continuer entre les mains de ce titulaire. Si c'est la vente à un tiers, un pacte de préférence. Après on peut envisager aussi de la fiscalité, mais il ne faut pas que ça devienne dissuasif pour les personnes qui vont acheter.

Après, je pense que ce contrôle de l'Office foncier ne doit pas s'arrêter à la simple rédaction d'un cahier des charges. Il faut également, une fois que le maire a fait son acte de cession, que l'acte a été publié à la conservation des hypothèques pour l'opposabilité aux tiers, que le maire de la commune envoie à l'Office foncier l'expédition de l'acte pour que nous puissions vérifier que le cahier des charges a bien été respecté point par point.

Après, il serait souhaitable, Monsieur le Président, que les maires qui ont des projets, petits ou importants, viennent présenter eux-mêmes leurs projets. Ce n'est pas le rôle de la directrice de l'Office de porter ça...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il va falloir terminer, ça fait 5 minutes, vous aviez 2 minutes. Merci.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, excusez-moi, moi, je vais terminer.

Donc, Monsieur le Président, êtes-vous prêt à valider le principe de ce cahier des charges ? Je me suis entretenue avec la directrice de l'Office, nous sommes prêts à travailler. Je sais qu'au niveau de l'Office et les membres de tous bords, sont prêts à travailler pour rédiger un cahier des charges ? Je vous remercie. Excusez-moi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci donc, c'est le Président qui va vous répondre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour votre question/propositions, « question » au singulier et « propositions », au pluriel.

Sur le principe bien sûr, mais ça vous surprendra pas, je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait que la proposition d'un statut de résident soit irréaliste ou contreproductive. Je pense qu'il faut continuer à la porter, cela passe par une révision constitutionnelle, à supposer que les conditions politiques soient créées pour avancer sur ce statut. Et donc, on sait aussi que vu l'intensité de la spéculation immobilière et des phénomènes de dépossessions qui sont désormais objectivés, le temps que l'on ait, éventuellement, un statut de résident, il risquerait de ne plus rien garantir ou empêcher.

Donc, dans un souci de pragmatisme, il est évident que, pour ce qui nous concerne, sans renoncer en rien à continuer à porter avec force et opiniâtreté la revendication d'un statut de résident, revendication à dimension constitutionnelle avec tout ce que cela implique d'aléatoire et d'incertain, il est évident que nous devons nous mobiliser pour, à droit constitutionnel constant, croiser toutes les mesures et tous les dispositifs qui permettront de freiner, et si possible d'empêcher la spéculation immobilière.

Nous n'allons pas énumérer tous les dispositifs aujourd'hui, mais je pense qu'ils sont nombreux, certains existent et sont à améliorer, d'autres sont certainement à créer, et je pense qu'il faut que l'on essaye de créer aussi le consensus le plus large possible autour de ces mesures-là, parce que nous avons tous conscience que la situation actuelle est objectivement génératrice d'une violence économique, sociale, culturelle extrême et qu'il faut donc en sortir.

Ceci étant dit, plusieurs niveaux, par exemple : le bail réel solidaire, oui vous l'aviez porté, en tout cas vous aviez attiré à plusieurs reprises lors de vos interventions en session notre attention collective sur le caractère efficace de cette mesure ; l'Office public de l'habitat de la Corse s'est positionné pour avoir l'agrément en tant que bailleur solidaire et pouvoir porter des opérations de ce type et nous allons bien sûr essayer de l'obtenir le plus vite possible et de le faire.

De la même façon, la Collectivité de Corse a été sollicitée par certaines communes pour entrer dans le Conseil d'administration des structures qui portent le bail réel solidaire, et nous allons le faire.

Donc de ce côté-là, oui une volonté d'avancer.

Ensuite deux niveaux différents. Le niveau du cahier des charges pour les dispositifs de la Collectivité de Corse, bien évidemment, nous sommes preneurs de vos suggestions pour les améliorer et les sécuriser, et le regard de la professionnelle du droit que vous êtes est, à cet égard, précieux.

Même chose pour l'Office foncier, je l'ai dit en répondant à Marie-Paule BRANCA, il faudrait que l'on tienne une réunion avant Noël, pour discuter ensemble, y compris avec les maires. Je vous fais remarquer que les maires sont invités à venir porter et défendre leurs projets, et je pense que c'est bien qu'ils soient là, et nous le ferons aussi souvent que possible.

Ensuite, nous avons des rendez-vous importants, je comptais en parler tout à l'heure, et je termine, à droit constitutionnel constant, il ne vous a pas échappé que les parlementaires de la Corse, notamment les députés nationalistes, mais pas seulement, ont porté des revendications d'amélioration de la fiscalité

pour qu'elle devienne plus dissuasive, notamment par rapport aux opérations de spéculation.

Alors, je ne reviens pas sur le débat en cours, j'espère qu'il aboutira, j'ouvre une parenthèse et je pense qu'il n'aurait pas été sérieux ni honnête de ne pas le dire, moi je pense que nous avons besoin de la convergence de toutes nos forces politiques et, je regrette publiquement, sans vouloir faire de polémique, que le Sénateur PANUNZI, c'est son choix, je le respecte mais je le regrette, ait choisi d'affaiblir une démarche qui allait passer, alors qu'elle avait été votée à l'Assemblée Nationale, qu'elle pouvait passer au Sénat, d'autant que le groupe « les Républicains » y était globalement favorable. Par une manœuvre en séance, le Sénateur PANUNZI a déconstruit le vote unanime de son groupe. Et, l'amendement porté par le député ACQUAVIVA pour renforcer notamment la fiscalisation des opérations spéculatives et pour renforcer la fiscalité globale de lutte contre la spéculation, qui avait été voté à l'Assemblée Nationale, n'est pas passé au Sénat à deux voix près, alors que nous avons fait preuve de pragmatisme dans la mesure où il nous a été fait remarquer à l'Assemblée Nationale, par le Gouvernement, qui sur le principe avait appuyé la mesure, que la cantonner à la Corse risquait de la rendre inconstitutionnelle. Le Sénateur PARIGI au Sénat a élargi le dispositif en proposant qu'il soit applicable à l'ensemble des zones tendues de France ; il avait le soutien de l'ensemble des sénateurs concernés par le champ d'application élargi ; et malheureusement nous avons perdu pour deux voix.

En conséquence de cela, comme nous allons être dans le cadre de l'application de l'article 49.3, il risque d'y avoir un problème d'intégration du dispositif dans la loi. Donc je le regrette. Le Sénateur PANUNZI a certainement ses raisons, mais je pense que nous avons manqué là une occasion significative.

Je termine, je crois qu'il faut renforcer la fiscalité, pour qu'elle soit dissuasive, je reprends l'exemple que j'avais pris et développé devant le congrès des maires de Corse-du-Sud. Tous les mois me parviennent des déclarations d'intention d'aliéner sur des espaces naturels sensibles où je n'exerce pas le droit de préemption parce que nous n'avons pas les moyens financiers de le faire. Il y a des opérations, y compris sur des biens immobiliers, par exemple des biens immobiliers inachevés qui sont vendus à des prix considérables de plusieurs millions d'euros. La fiscalité actuelle fait que, sur une opération de 5 M€, la commune a perçu 70.000 euros et la Collectivité 280.000 euros ! Moi je pense que l'on ne peut pas rester comme ça, et que si l'on renforce la fiscalité, elle doit être dissuasive, et que si quelqu'un veut vendre, il faut qu'il y ait un prélèvement au bénéfice des collectivités, pas seulement de la Collectivité de Corse, y compris de la commune.

Et, on revient sur le problème ; un moment donné nous allons être obligés de caper les dispositifs, nous sommes sollicités, on ne peut plus suivre budgétairement. Lorsqu'on a des demandes des écoles ou de groupes scolaires, à concurrence de 10 ou 15 M€ ; si demain vous avez une fiscalité de ce type-là, la commune va avoir les moyens de porter une large part d'autofinancement, ce qu'elle ne peut pas faire aujourd'hui.

Je termine, je suis d'accord, nous mettons en place le groupe de travail, pour renforcer les dispositifs actuels de la Collectivité, je me tourne vers le Président de la commission législative et règlementaire, que ce soit dans le cadre de la discussion avec Paris, si elle reprend dans de bonnes conditions, ou que ce soit dans le cadre politique normal, nous avons besoin d'affiner nos positions, de les muscler au plan technique et si possible de les porter ensemble.

Le Conseil exécutif se tient à la disposition de l'Assemblée et notamment de sa commission législative et règlementaire, pour examiner toutes les façons d'améliorer et de renforcer nos propositions en la matière.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Emu compiu a partita cunsacrata à e dumanda a bocca. Què ghje fatta.

Allora avà ci hà da esse l'appelu, hà da esse fattu pà u nostru secretariu di seanza, Don-Joseph LUCCIONI.

M. Don-Joseph LUCCIONI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La séance est ouverte à 11 h 35.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica, Care tutte, cari tutti,

Oghje ùn sarraghju tantu longa chi mi site stati à sente parechje volte a settimana scorsa. Mà vultendu da l'isula e Baleare è da Bruxelles induve eru per pè u cumitatu di i rughjoni, vogliu sparte incù voi a manera di fà a pulitica di sta ghjente. Un parlu micca di i so diritti custituziunale più alti chì i nostri, di l'istituzione è tutti l'arnesi ghjuridici chi li permettenu di mette in ballu e pulitiche pubbliche addatate à e so specificità. Vi vogliu parlà propiu di a so manera di fà a pulitica...

The political conduct cume li dicenu l'anglosassoni...

À l'isule Baleare, induve aghju scontru u Presidente di u parlamentu è a Presidente di u governu, di sicuru cum'è in ogni locu, ci sò parechji partiti è ideologie chi si cuntrastanu. Mà, u so scopu ghjè cumunu : difende e Baleare inde a singularità di e so isule, a so lingua (u catalanu), a so ecunomia (soprattuttu turistica). Pocu l'impremenu s'ella vene ghjente d'altrò. Ciò chi vale sò e cumpetenze. U capitale umanu. L'integrazione, acrescita è u prugressu... Arricuratevi chi u Lehendakari dicia anch'ellu cusì. Lingua, ecunomia, integrazione... è fà spampillulà l'identità di u so populu per stu mondu...

Allora, sta ghjente, d'orizzonti varii ma di scopu cumunu, si mette d'accunsentu trà elle, per difende l'interessi superiori di a so terra, di u so populu, ancu puru s'elle ci sò baruffe pulitiche.

In Bruxelles, ch'ellu sippia à u parlamentu aurupeu ò dinù à u cumitatu di e regione... Un travagliu tremende hè fattu à prò di a chjarificazione di u sistema puliticu è a pedagogia in giru à e pulitiche messe in ballu !

Si mette in ballu dinò a cunfarenza annantu à l'avvene di l'auropa, parechje arnesi di demucrazia diretta è partecipativa, tanti evenimenti per fà cunnosce è capì u travagliu di i deputati, di a cumissione, di u cunsigliu mà soprattuttu integrà i cittadini in u prucessu di decisione.

Allora di pettu a ste sperienze, in quantu riguarda a nostra pratica, indè a nostra cullettività, noi à chi ne simu ?

Noi simu tutti d'accordu per difende "l'interessi materiali è murali di a Corsica è di u so populu", articulu 1mu di u nostru rigulamentu internu.

Travagliemu in cumissione per què, in cunferenza di i presidenti dinò, è po' dopu ?

Dopu ancu puru se no simu d'accordu caschemu spessu in la trappula di a pulitichella, induve ognunu cerca u so intaressu o quellu di u so partitu invece di travaglià à l'interessu supranu... allora truvemu sempre à di, è u populu ùn ci capisce piu nulla.

Noi simu d'accusentu in l'emicicliu mà ci azzufemu à mumentu chè no simu fora. Perché chì senza azzuffu, mi pare, in Corsica ùn sapemu fà pulitica. E lasciate vene l'ora di trattà documenti strategichi cum'è u PADDUC par asempiu o altri affari.

Noi rendemu ogni mese un umaghju à i morti, parlemu di miseria, di malani, pronti à diffende à l'altri, mà ch'ellu ùn ci fussi nimu per parlà di sta zitella di 23 anni chi hè stata tomba da u so cumpagnu u 14 d'ottobre scorsu, qui in Aiacciu !

Noi avemu vulsutu un Assemblea di a ghjuventù, eppuru ghjè un crepacore di vede quantu l'eletti so pochi à seguità i so dibattiti propiu interessanti ! A nostra indiatura purtroppu hè à prò di a ghjuventù, è ci tocca à stà la à sente.

Aghju u piacè oghje di riceve in st'Assemblea, a classe di terza di u culleghju Maria De Peretti di purtivechju chì travaglia annantu à i lochi di puteri è di demucrazia.

Allora de volte eiu mi dumandu... se noi altri - eletti di stu populu - ùn averiamu u duvere di travaglià cambià a nostra manera di fà pulitica per sbuccà nant'à suluzione più custruttive, più intelligente, è mette in accordu e nostre faccende incu e nostre dichiarazione. E quessa indè l'interessu di i nostri figlioli cum'è l'avemu fatta a settimana scorsa durante u nostru dibattitu annantu à a mafia.

Chi ... arricurate vi ! Veneri scorsu, à ci hà detta un vechju militante è puliticu corsu, Dumenicu Bucchini : simu pochi, a terra hè cumprata da furesteri, a lingua sparisce, a miseria cresce quante e drogue è e malfate, a viulenza hè pronta à sbuccià...

Care è cari eletti, discitemu ci !

Duie timpeste sò passate st'ultimi mesi... Una pulitica è suciale, l'altra climatica è d'altre malurosamente affacheranu à u purtellu.

U nostru duveru hè di travaglià tutti insemi per truvà suluzione pulitiche è dà capu à ste difficultà. Incù u dibattitu democraticu, senza metteci sempre d'accunsentu, mà incù a voglia di truvà almenu un cunsensu.

A sulidarità è a gestione di a crisa ùn sò sole in tempu di timpesta. Ghjè prima ch'ellu ci vole à riflette.

A ringrazià vi.

O sgiò Presidente, aveta a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

Je voulais saluer à mon tour les collégiens de Purtivechju, mais ils sont déjà partis, l'heure de la récréation a sonnée. Alors, je les salue à distance ainsi que leurs professeurs, comme je salue bien sûr l'ensemble des personnes présentes aujourd'hui pour assister à nos débats.

Effectivement, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, avant de dire quelques mots, je vais me livrer à un exercice, malheureusement triste mais nécessaire, c'est celui qui consiste à rendre hommage à des personnes ou personnalités disparues.

D'abord, parler d'agents de la Collectivité qui nous ont quittés lors des dernières semaines. Monsieur Jean-Jacques ABRAINI, que beaucoup d'entre vous ont connu, qui était DGA lors de la mandature 2010-2015, qui avait pris sa retraite, je tiens bien sûr à saluer sa mémoire et à assurer sa famille de notre compassion.

Il y a eu ensuite, malheureusement, là encore, Monsieur Paul BARAZZA, agent de la Collectivité de Corse, parti trop jeune après avoir longuement combattu la maladie et, ce décès est d'autant plus douloureux que nombre de membres de sa famille proche sont également des agents de la Collectivité de Corse. Nous les assurons de notre présence et de notre soutien.

Et enfin, me tournant vers Norbert PANCRAZI qui me l'a annoncé ce matin, nous avons eu la douleur d'apprendre que Monsieur Claude POLIFRONI, chef du service informatique et qui était membre de l'inspection générale avant de partir à la retraite, nous a quittés ces dernières heures, après avoir courageusement combattu contre la maladie. Beaucoup d'entre vous l'ont connu et apprécié. C'était

un fonctionnaire irréprochable, un homme attachant, un militant engagé notamment de la culture et de la langue corses, particulièrement attaché à sa région du Rustinu, il faisait notamment partie du groupe « Core di Rustinu ». Tiniu dunque à rende umagiu à Claude POLIFRONI, è à di publicamente quantu ci avia aiutati à mette in ballu i servizii infurmatichi di a Cullettività di Corsica nova, dopu à a fusione particularmente.

En ce qui concerne les personnalités insulaires, je veux avoir un mot pour Charles SANSONETTI de Venaco, le père de Charlie SANSONETTI, Corse, arménien, Michel SAVELLI et les autres Venacais l'ont bien connu, qui était un artiste, qui a traversé le siècle avec une grande joie de vivre.

Et puis enfin sur les personnalités politiques, là aussi je pense que cette session ne peut pas commencer sans que ne soit évoquée la mémoire d'abord de Mathieu CERVONI, l'ancien maire de Castifao, que nous avons toutes et tous connus, appréciés avec lequel nous avons souvent travaillé et qui était un homme d'ouverture d'esprit, attaché à son village, défenseur de la ruralité et de la montagne, il s'est battu lui aussi contre la maladie qui l'a finalement emporté. Bien sûr, nous assurons son épouse, son fils et l'ensemble de sa famille, de notre soutien.

Et enfin, j'ai appris malheureusement là aussi ce matin, peut-être comme vous, le décès de Fanfan VENDASI, qui était une personnalité marquante de la vie politique insulaire, qui était un chef d'entreprise visionnaire, un homme politique engagé, tout le monde sait que nous n'avons pas les mêmes idées, mais j'ai eu l'occasion de le connaître, de l'apprécier, nos familles étaient liées, notamment par la vie bastiaise. Et donc je tenais aujourd'hui, en notre nom à toutes et à tous, à lui rendre hommage.

Voilà ce que je voulais dire pour évoquer la mémoire de ces personnes trop tôt disparues.

Quelques mots de politique pour rendre compte à l'Assemblée de Corse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus et également Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif puisque le calendrier a fait que nous n'avons pas eu le temps de nous réunir, vous rendre compte donc à vous, élus de la Corse, des échanges que j'ai eus avant-hier avec Monsieur Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et de l'outre-mer d'abord, et avec Madame la Présidente de l'Assemblée nationale, Madame Yaël BRAUN-PIVET.

En ce qui concerne l'entretien avec Gérald DARMANIN, donc il s'est tenu au ministère de l'Intérieur, une durée de 45 minutes. Je vous avais fait part de ce que j'allais solliciter cet entretien dès le lendemain du 27 septembre, date de

la décision d'infirmer la remise en liberté conditionnelle de Pierre ALESSANDRI. Il me semblait nécessaire à l'époque, de reprendre langue, en suite d'ailleurs de la suspension de la session de l'Assemblée de Corse que nous avons décidée ensemble après avoir voté un texte à l'unanimité, il me paraissait important que nous puissions et que je puisse exposer de vive voix au Ministre en charge du dossier Corse et du processus, ce qu'étaient nos interrogations et nos inquiétudes.

Cette volonté de le rencontrer, je l'ai trouvée encore plus nécessaire et légitime eu égard à ce qui s'est passé depuis plusieurs semaines et eu égard à la situation de blocage dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Donc, nous nous sommes entretenus, je vous le disais, pendant 45 minutes. J'ai également décliné poliment l'invitation à déjeuner avec un certain nombre de maires qui ont été conviés à l'occasion du salon des maires qui se tient cette semaine à Paris. Donc le ministre m'a indiqué qu'il avait invité les maires et qu'il avait également invité à ce déjeuner, au titre du protocole républicain, les parlementaires de la Corse.

Donc bien sûr, c'est une initiative qui relève de la décision du ministre et il n'est pas question pour moi ni de la critiquer, ni de la commenter, mais j'ai considéré que ma présence n'était pas opportune à ce déjeuner dans la mesure où elle aurait pu laisser penser, de bonne ou de mauvaise foi, qu'il y avait une sorte de délégation informelle de la Corse, n'incluant pas les élus de l'Assemblée de Corse, qui était dans un cadre de discussions parallèles ou complémentaires du processus qui a été engagé.

Donc, je l'ai expliqué au Ministre. Et, pour ces raisons, j'ai décidé de ne pas répondre favorablement à cette invitation à déjeuner, je sais que les maires ont pu échanger avec le Ministre, les parlementaires également, je l'ai su comme vous par les retours médiatiques ou personnels que j'ai pu avoir, mais je n'étais pas présent.

Par contre, dans le cadre de la discussion que j'ai eue avec le Ministre de l'Intérieur, je lui ai parlé de la situation politique actuelle et je lui ai dit que, en ce qui me concerne, en ce qui concerne le Conseil exécutif et la majorité territoriale, notre volonté est inchangée, elle est celle de poursuivre le processus, mais surtout de le réussir, de réussir le processus qui vise à permettre la construction d'une solution politique globale, qui nous permette de tourner définitivement la page d'un demi-siècle de logique de conflit pour inscrire les relations entre l'État et la Corse dans une nouvelle perspective. Cette volonté de construire une solution politique et de la mettre en œuvre, elle est en ce qui me concerne et en ce qui nous concerne, inchangée.

Par contre, ce que j'ai dit également au Ministre, c'est qu'actuellement il y a une situation de blocage qu'il convient de lever. Je me suis référé pour se faire au texte de la résolution que nous avons votée ensemble, et notamment la résolution votée lors de la session du mois d'octobre.

Il me semble qu'il y a aujourd'hui trois catégories de difficultés, qu'il appartient à titre principal au gouvernement et à l'Etat de lever.

Première difficulté : celle relative à la situation des prisonniers politiques.

Deuxième difficulté ou inquiétude : donner des signes publics forts de la volonté du gouvernement et de l'État de placer ce processus au bon niveau d'enjeu. C'est une question que nous nous posons, nous nationalistes, mais je crois que beaucoup de Corses se posent, y-a-t'il toujours la volonté politique affirmée du côté de l'État d'être dans la construction d'une solution politique à la hauteur des enjeux ?

Et, troisième niveau de difficulté, c'est celui d'un certain nombre de dossiers stratégiques qui ont bien avancés, qui relèvent du processus, mais qui pourraient aussi bien ne pas en relever dans la mesure où ils font partie des relations, j'allais dire de droit commun entre la Collectivité de Corse et l'État, mais qui sont des dossiers stratégiques qui doivent aujourd'hui connaître une conclusion positive.

Alors rapidement et pour que vous ayez tous les éléments d'informations, que nous nous sommes nous dits, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, avec le Ministre sur ces différents points ?

Première point, la question que nous nous qualifions : la question des prisonniers politiques. Il me semble qu'il y a, là encore, trois sous-questions.

Premièrement et de façon évidente, la situation carcérale de Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI. Je ne reviens pas sur ce que nous avons déjà dit et écrit, je l'ai répété, réexpliqué au Ministre, qui m'a rappelé le principe de séparation des pouvoirs et le refus du gouvernement de s'immiscer de quelque façon que ce soit, dans une décision qui relève, ce sont les mots du Ministre et c'est la position du gouvernement, de la seule autorité judiciaire. J'ai dit que nous avons entendu ce principe constitutionnel et que nous n'entendions pas demander au gouvernement de le remettre en cause de quelque façon que ce soit. Par contre, j'ai rappelé au ministre ce que sont les termes de la résolution qui a été votée ici à l'unanimité, et qui a été votée en des termes identiques ou quasi identiques par des dizaines de maires et de présidents d'intercommunalités.

Donc, je lui ai rappelé ce qu'était cette résolution et notamment je lui ai dit la chose suivante : nous considérons que ce sont aujourd'hui les maintiens en détention de Pierre ALESSANDRI et d'Alain FERRANDI qui sont et peuvent être générateurs d'un trouble à l'ordre public et non leur accès à un régime de semi-liberté. Et cette affirmation partagée me semble-t-il par l'ensemble de la société Corse, j'ai demandé au Ministre et au gouvernement si elle était également partagée par le gouvernement et par l'État. Il me semble que le gouvernement et l'État peuvent faire savoir, selon les modalités qui leur appartiennent, qu'ils considèrent que cette analyse est également la leur et qu'ils peuvent le faire sans porter atteinte, en quelques mesures que ce soit, à l'indépendance de la justice.

Donc il appartiendra au Ministre, éventuellement au gouvernement et en tout cas à l'Etat, de se positionner, y compris par rapport à un certain nombre de demandes afférentes, je pense notamment au fait que le trouble à l'ordre public évoqué par les juges a pu notamment s'apprécier sur la base d'un document policier dont nous avons dit les uns et les autres, qu'il ne reflétait pas la réalité de la situation en Corse. Nous ne demandons pas des documents policiers ou administratifs de complaisance. Nous demandons des documents notamment policiers ou administratifs, qui restituent la réalité de ce qu'est la situation aujourd'hui en Corse. Et la réalité de la situation aujourd'hui en Corse, c'est également ce qui n'a jamais été dit dans ces documents jusqu'à aujourd'hui, qu'il y a un retour à la paix publique, qu'il y a eu un renoncement présenté comme définitif des principales organisations clandestines, à l'action clandestine armée, et qu'il y a également et j'allais dire, surtout parce que cela nous concerne directement, une volonté des élus de la Corse, dans la diversité de leurs appartenances politiques et de leurs convictions, de construire un chemin qui soit celui de la paix et de la démocratie. Et que, dès lors que cette aspiration est partagée par l'ensemble des élus de la Corse, elle est également partagée par la totalité du peuple Corse.

Cet élément me paraît essentiel. J'espère qu'il sera pris en compte et exprimé par le gouvernement selon les modalités qu'il lui appartiendra de faire savoir.

J'ai également abordé la question, mais nous l'avions fait déjà en mars dernier, au moment de l'ouverture du processus, du Fijait et de la question des amendes des dommages et intérêts. Ces questions-là ont vocation à être abordées et discutées de façon apaisée. Je crois que nous avons eu l'occasion de dire ensemble, par exemple concernant le Fijait, que c'est un instrument qui a été conçu pour la lutte contre l'islamisme radical et que, dès lors qu'il y a en Corse un retour durable et définitif à la paix civile et à la démocratie, il n'y a pas de raison de traiter des anciens prisonniers politiques corses, les personnes qui ont été condamnées au nom d'un engagement jugé illégal, mais un engagement dont vous

connaissez les uns et les autres, les ressorts, un engagement qui n'a rien à voir, ni de près ni de loin, avec l'islamisme radical, il n'y a pas de raison de traiter les condamnés Corses comme on traite les condamnés islamistes radicaux.

De la même façon, la question des suites pécuniaires des différentes années de violence que nous avons connues, doit être traitée comme cela a été le cas dans tous les processus politiques.

Donc, cela je l'ai réaffirmé et je pense que ces questions ont vocation à être abordées avec l'ensemble des élus de la Corse.

De la même façon, j'ai répercuté notre inquiétude et notre volonté de voir régler les situations pénales individuelles dans le respect de l'indépendance de la justice, mais avec une volonté politique de sortir de la logique de conflit.

Et enfin, j'ai relayé auprès du Ministre la demande des différentes associations de prisonniers, d'avoir un interlocuteur gouvernemental. Ça, c'est ce qui concerne la partie « prisonniers politiques ».

Deuxième partie : la question du bon niveau de processus. J'ai parlé en mon nom, j'ai parlé au nom de la majorité territoriale, je pense effectivement qu'il y a des signes à donner à travers des mots et à travers des actes de ce que la volonté de se situer au bon niveau politique pour ce processus, et celle du gouvernement, et celle de l'État.

Troisième et dernier niveau et je termine, je l'ai abordé avec le Ministre Gérald DARMANIN, qui est la porte d'entrée pour la Corse auprès du gouvernement C'est ainsi qu'il a posé les choses, certains des points que j'ai abordés avec lui relèvent peut-être d'autres portefeuilles ministérielles, mais je souhaite que l'on nous désigne clairement les interlocuteurs et surtout je pense qu'il faut que le gouvernement se positionne clairement en faveur non pas des décisions de la majorité territoriale, mais en faveur des décisions pour la Corse sur lesquelles, me semble-t-il, il y a des consensus qui sont des consensus extrêmement larges.

Exemple des dossiers que j'ai évoqués, vous aviez parlé tout à l'heure, Madame la Présidente, dans votre discours, de la façon de concevoir l'action publique, notamment dans d'autres îles et territoires autonomes européens. Le premier dossier que j'ai abordé, c'est le dossier de la DSP maritime, et demain de la DSP aérienne. Nous pouvons, et je parle sous votre contrôle, Madame la Présidente, sous le contrôle des autres élus qui connaissent bien la matière européenne, nous pouvons être aussi précis techniquement et juridiquement que possible, aussi en thèse au plan politique avec tout le corpus doctrinal de la Commission européenne, si nos positions, dès lors qu'elles sont légitimes, ne sont

pas appuyées et relayées par notre État de rattachement, elles risquent de ne pas être entendues par la Commission Européenne. On n'est pas seulement dans un discours technique, dans un discours juridique, dans un discours d'orthodoxie, je considère que dans la DSP maritime aujourd'hui, nous avons fait beaucoup plus que n'importe quel autre territoire européen, et notamment n'importe quel autre territoire insulaire européen.

Aujourd'hui, c'est un problème de décision politique. Et, dans ce jeu-là, nous avons besoin du soutien sans réserve du gouvernement dès lors que nos positions sont claires juridiquement, qu'elles sont claires économiquement et qu'elles sont claires politiquement.

Premier exemple, la DSP maritime. Nous avons eu, dans le cadre des dernières négociations, des échanges avec la Commission européenne, ils ne sont pas tout à fait terminés. Le gouvernement et le SGAE, la représentation française à l'Europe, ont été à nos côtés. Le ministre Clément BEAUNE, auquel je tiens à rendre publiquement hommage, a été présent, y compris personnellement dans ces discussions, j'attends du gouvernement qu'il continue à expliquer avec nous que la position que nous avons est une position qui est conforme à l'application du droit européen et qui est conforme à ce qu'il fallait faire. Premier point. Et, nous aurons la même démarche pour sécuriser le service public aérien qui est tout aussi essentiel à la Corse, avec là encore, des enjeux sociaux qui sont des enjeux majeurs.

Deuxième dossier dans lequel le gouvernement peut donner des signes positifs à très bref délai, c'est le dossier de la lutte contre la spéculation. Il y a des lois de finances qui vont être votées, il y a des dispositifs qui vont être votés. Il y a la possibilité non pas d'accéder à toutes nos demandes, c'est un autre débat, il y a la possibilité aujourd'hui de montrer qu'il y a une volonté politique gouvernementale d'accompagner la demande unanime de la Corse de renforcement des dispositifs qui permettent d'atténuer les effets de la spéculation.

Et, dans ce cadre-là, j'ai cité tout à l'heure ce que je considère être une initiative politiquement critiquable, du sénateur PANUNZI. Je pense que les quatre députés de la Corse, dans ce domaine-là, sont sur la même position et j'espère que le gouvernement aura la volonté politique, dans le cadre des débats parlementaires et des décisions à venir, de renforcer les dispositifs contre la spéculation.

Troisième niveau, le PTIC et au-delà du PTIC, les infrastructures. Il y a des communes et intercommunalités qui attendent la mise en œuvre des pré-engagements, j'ai dit qu'il était hors de question de revenir sur ces pré-engagements qui ont été conclus avec les communes et intercommunalités, même

s'ils l'ont été selon une méthode que je considère regrettable, mais on ne va pas revenir sur ce qui a été contractualisé, on n'opposera pas les communes et les intercommunalités avec la Collectivité de Corse, nous serons sur le même tempo et sur la même longueur d'onde. Il y a besoin aujourd'hui d'avancer. Je rappelle que 3 ans, 4 ans, près de 4 ans, après la décision de mettre en œuvre un PTIC, il n'y a pas eu le moindre euro de l'État investi dans le cadre de ce dispositif, il n'y a pas eu le moindre euro investi dans l'économie Corse ou dans les infrastructures. Et, nous avons besoin d'une mise à niveau stratégique des infrastructures de la Collectivité de Corse.

Donc, dans la discussion avec le préfet, avec le gouvernement, je pense que nous pouvons beaucoup avancer dans les prochaines semaines.

Avant-dernier point, l'énergie. Là aussi, vous avez vu qu'il y a du positif et il y a du négatif. Sur l'énergie, je ne reviens pas sur l'accord qui a été pris au plus haut niveau, cosigné avec François de Rugy à l'époque et validé par le Premier ministre. On a une vision qui doit nous conduire à l'autonomie énergétique à 2050. On a la nécessité de mettre un terme à l'exploitation du Vaziu, pour mettre un terme à l'exploitation du Vaziu, on a la nécessité de construire la nouvelle centrale du Ricantu. Elle a été redimensionnée à la baisse, cette nouvelle centrale du Ricantu, de 250 mégawatts à 112 mégawatts par rapport à notre engagement commun, validé par le gouvernement, de monter en puissance le plus fortement possible sur les énergies nouvelles renouvelables et sur la maîtrise de l'énergie, vous le savez.

Il y a également la crainte d'un black-out énergétique, d'où la nécessité aussi de sécuriser SACOI. Nous avons aujourd'hui la position de l'État, qui est maître d'ouvrage dans l'appel d'offres qui a été lancé, selon laquelle l'énergie de transition ne pourra pas être le gaz. Cette énergie de transition elle est indispensable parce qu'on ne peut pas faire monter suffisamment en puissance la maîtrise de l'énergie, les énergies nouvelles renouvelables, pour nous passer d'une énergie de transition. Elle devait être le gaz, ça avait été voté à l'unanimité moins une voix dans la PPE. Si nous devons sortir de cette énergie de transition, on veut des garanties écologiques, environnementales, économiques. Ça passe par une révision de la PPE, ça passe par un débat. L'AUE a fait une étude, y compris sur l'impact en termes environnemental et de santé publique des bio liquides, la question de l'approvisionnement qui doit être européen et qui ne doit pas contribuer à la déforestation, etc.

Mais ce ne sont pas les seules conditions. Il y a également la question, dès lors qu'on revient sur un choix qui avait été validé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse ou presque, dès lors qu'on revient sur un engagement contractualisé dans le cas de la PPE, il va y avoir un coût évité de l'investissement

du gaz, si on va sur cette solution, d'environ 7 à 800 M€, puisqu'on ne ferait pas, je parle au conditionnel, la barge à Lucciana, on ne ferait pas la structure gravitaire en approvisionnement en gaz dans le golfe d'Ajaccio.

Nous, on est prêts à envisager cette solution, pourquoi ? On est prêt à l'envisager parce que c'est la raison qui nous le fait dire, si demain on repart sur un appel d'offres au gaz qui reste infructueux dans 2 ou 3 ans, ça veut dire qu'on continue avec le Vaziu et, ça veut dire qu'on risque à chaque instant le black-out énergétique.

Donc on a besoin d'une discussion technique et on a besoin d'une discussion publique et, on l'a dit depuis des mois au gouvernement, publique dans le cadre du Conseil de l'énergie, de l'air et du climat, instance consultative, avec les Corses et au sein de cette Assemblée.

Mais il faut l'avoir avec tous les éléments, dès lors qu'éventuellement, on n'investit pas pour le gaz, on économise environ 800 M€. Il faut évaluer les coûts en fonctionnement du gaz ou du bio liquide. Et ça va encore laisser un différentiel de 6 ou 700 M€. 6 ou 700 M€ qui étaient contractuellement dus à la Corse.

Donc, nous ce que nous disons depuis le début, si on se situe dans une discussion où on fait évoluer l'énergie de transition, il faut que ces 6 ou 700 M€ soient contractualisés avec la Corse et qu'ils viennent soutenir la montée en puissance des énergies nouvelles renouvelables, on veut être le plus haut possible et le plus vite possible.

Et deuxièmement, la maîtrise de l'énergie, notamment avec la lutte contre la précarité énergétique, ça passe par la rénovation des logements sociaux, vous le savez, ça passe par la rénovation énergétique des collèges et bâtiments d'enseignement. Vous savez que là on passe 2 programmes, c'est 15 M€, on en a 40 en tout à faire.

Et troisièmement, ça passe aussi, je l'ai dit, sur la montée en puissance dans tous les niveaux de l'énergie nouvelle renouvelable.

Ces discussions-là, elles sont mûres. Nous, on a avancé nos arguments, on a besoin aujourd'hui d'une réponse de l'État et on a besoin d'une réponse le plus vite possible.

Donc, ce que j'ai dit au Ministre DARMANIN, c'est que sur ces différents points, nous attendions dans les semaines à venir, dans les jours à venir, des éclaircissements et décisions de la part du gouvernement.

Un dernier point, plus social, sociétal, sociologique, politique aussi. Nous avons eu la semaine dernière, une session exemplaire sur l'analyse des dérives mafieuses et la lutte contre les dérives mafieuses. La Collectivité de Corse est prête à prendre sa part. Nous avons un travail important qui nous attend, à l'État aussi d'accepter de venir discuter avec nous, devant les élus de la Corse et de dire ce que sont ses intentions en la matière.

Voilà, Mesdames et Messieurs les élus de la Corse, ce que je voulais vous dire de mes entretiens avec le Ministre de l'Intérieur, j'aurai l'occasion de répondre à vos questions s'il y a des points qui vous semblent mérités éclaircissement.

Je termine en disant que j'ai également passé une heure avec la Présidente de l'Assemblée nationale. Là aussi, les agendas se sont accélérés. Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, votre homologue m'a indiqué qu'elle aurait souhaité vous voir, vous avant. Mais écoutez, il vaut mieux tenir que courir. Moi, j'étais content de pouvoir rencontrer la Présidente de l'Assemblée nationale. Je l'ai félicitée en notre nom à toutes et à tous, elle est la première femme à être au perchoir. J'ai fait remarquer, avec un petit sourire, que la Corse avait devancé de quelques mois.

Mais au-delà de ces symboles forts, je pense que la Présidente de l'Assemblée nationale avait la volonté à travers ce premier entretien qui sera suivi d'autres, avec les élus de la Corse, de s'informer directement auprès des élus et auprès des Corses de façon générale, de la réalité de la situation. Et, je pense que dans le contexte politique d'ensemble des mois à venir qui, je l'espère, sera celui de la paix, de la démocratie et du dialogue, et d'un dialogue réel, je pense que l'Assemblée nationale a un rôle important à jouer et, j'espère que la Présidente de l'Assemblée nationale aura la volonté de s'impliquer et d'impliquer l'institution qu'elle préside dans le dialogue à venir.

Un dernier point, j'ai bien sûr évoqué avec elle sur le principe, la commission d'enquête qui vient d'être instituée à l'unanimité sur les circonstances de l'assassinat d'Yvan COLONNA. Et j'ai dit que là aussi, notre exigence de vérité et de justice était toujours aussi forte et toujours aussi ardente. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, merci Monsieur le Président. Il y a une demande de parole de Jean-Martin MONDOLONI. Normalement on n'intervient pas après le discours, mais je vous passe la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, je sais bien, Madame la Présidente, c'est la raison pour laquelle je souhaiterais, non pas faire entorse, mais faire remarquer qu'il serait bon de prévoir lorsqu'il y a des prises de position de portée très politique, que l'on prévoit systématiquement, peut-être en Conférence des présidents ou alors en commission organisationnelle, que l'on puisse donner à chaque groupe 2, 3, 5 minutes de réaction pour que l'opinion ne soit pas seulement éclairée par la vision qu'offre la majorité, mais qu'elle soit aussi éclairée par la diversité des opinions, en réaction à ce qui vient d'être dit. Donc, vous l'avez compris, je demande très formellement que nous puissions réagir aux propos du Président et à la fidélité avec laquelle il a relaté sa rencontre avec la Présidente de l'Assemblée nationale et avec le ministre, un petit échange de 5 minutes par groupe si vous en étiez d'accord, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors moi sur le fond, ça ne me gêne pas, sur la forme, je considère que l'on ne respecte pas notre règlement intérieur, mais surtout il y a des jeunes-là qui nous attendent. Voilà la difficulté, c'est ça aussi, et c'est très important.

Donc 5 minutes par groupe, ça fait 20 minutes. Voilà, donc moi je suis d'accord pour que vous interveniez 3 minutes chaque, qu'au total ça nous fasse 15 minutes maximum parce que sinon on n'y arrive pas. Voilà, merci.

Donc, je demande à tout le monde de se policer en la matière, pour ceux qui veulent intervenir, l'intervention n'est pas une obligation non plus. Donc allez-y, vous avez 3 minutes si vous voulez vous exprimer.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je demande à mes collègues de déclencher donc un chronomètre très rapidement.

Monsieur le Président, d'abord, vous avez eu la courtoisie d'appeler les présidents de groupes avant de vous exprimer et je trouve, que d'un point de vue de de la forme, ça vous ressemble.

Sur le fond, il faut que l'opinion soit éclairée sur ce qui nous rassemble et, ça fait écho d'ailleurs avec vos propos, Madame la Présidente, nous, nous ne serons jamais dans la quête obsessionnelle du consensus. En revanche, là où je vous rejoins, c'est que lorsque nous montons à Paris, il faut absolument que nous ayons des lignes partagées. Quelles sont les lignes partagées, rapidement pour l'opinion et sur quoi on diverge. On l'a dit, on le répète, si c'était à refaire

concernant, premièrement l'affaire des prisonniers dits politiques, on l'aurait peut-être dit avec nos mots, mais le fond de l'affaire n'y change rien. Nous, ce qu'on a dit et ce qu'on répète, c'est qu'on ne pourra pas s'exonérer de poser cette question, parce qu'humainement c'est une question à laquelle on ne peut pas rester insensibles et parce que de toute façon, ne pas en parler, c'est faire comme si elle n'existait pas et comme si on n'avait pas un sujet qui allait polluer et intoxiquer le processus.

Deuxièmement, et c'est peut-être ce qui nous distingue dans l'hémicycle, c'est que certains en font un préalable pour discuter. Nous on considère qu'il faut réactiver les discussions avec Beauvau le plus tôt possible, pour une raison simple, c'est parce que si problème il y a, c'est à ce niveau-là qu'il doit être réglé. Ce n'est pas entre nous qu'on va le régler ce problème, c'est en discutant avec Paris.

Deuxième raison, il y a d'autres problématiques qui sont moins prioritaires au regard de certains, mais qui depuis le rang duquel je m'exprime, qui sont aussi prioritaires, il y a des problématiques techniques qui jouent sur ce que beaucoup de nos concitoyens considèrent être urgent et prioritaire (l'eau, l'assainissement, les déchets). C'èmu da ritruvà da quì à qualchi mesi senza acqua, il va bien falloir qu'on en parle à un moment donné.

Pour conclure, Madame la Présidente, je n'ai qu'un repère aujourd'hui dans l'histoire contemporaine de processus dit historique, c'est le Reconciliation Act en Afrique du sud. En 1995, quand ils ont voté, Nelson MANDELA a été libéré tout de suite, mais il y avait des membres de l'ANC qui ont croupi longtemps en prison, ils n'ont pas été libérés tout de suite et pourtant le processus a avancé. Ce n'est qu'à terme que tout le monde y a trouvé son compte. Je pense qu'on devrait s'inspirer, toute chose relative par ailleurs très modestement, de ce qui s'est passé ailleurs.

Donc, nous, ce qu'on demande c'est de créer les conditions d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ensemble en reprenant le plus vite possible les échanges avec le ministère.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Messieurs et Mesdames les conseillers exécutifs et conseillers territoriaux,

A nom du groupe « Fà populu in seme », nous voulions d'abord vous remercier pour cette prise de parole et cette information. Vous nous savez depuis le début extrêmement préoccupés par la situation sociale, culturelle, par la situation des prisonniers politiques et plus globalement par la situation politique en Corse.

Nous, nous n'avons depuis le départ de cette histoire et depuis, sans grandiloquence, je le dis, mais depuis les 50 ans de lutte qui précèdent ce débat-là, nous n'avons qu'une seule boussole, c'est celle de la démocratie et celle du mandat conféré par les urnes et par le peuple corse.

Ce mandat nous obligeait et nous oblige encore actuellement au nom de la défense des intérêts moraux et matériels du peuple corse, vous l'avez dit Madame la Présidente, à régler ce conflit-là. Nous sommes, pour beaucoup d'entre nous, pas plus mais pas moins que d'autres, entrés en politique et entrés dans cet hémicycle parce que nous étions animés par une foi militante inébranlable qui voulait voir la Corse prospérer d'un point de vue économique, protégée d'un point de vue écologique, développée d'un point de vue culturel avec tous les enfants de cette terre, libres et pas en train de croupir dans les geôles parisiennes.

Nous l'avons dit depuis plusieurs jours, plusieurs semaines et plusieurs mois, le temps est venu de la discussion. Il était aussi de notre devoir, de notre responsabilité, de nous faire l'écho d'un certain nombre de mots qui traversent la société, les associations, les familles des prisonniers. Il me semble, Monsieur le Président de l'exécutif, qu'avec votre prise de contact renouvelée vous avez su défendre la voix de cette Assemblée, la voix de la Collectivité de Corse.

Nous avons dit précédemment que nous attendions des gestes de la part de l'Etat, il me semble que de notre côté, nous avons su trouver le bon niveau démocratique pour faire un certain nombre de gestes. Bien évidemment, ces gestes-là doivent se concrétiser, mais il ne s'agit pas pour nous une seule seconde d'abandonner l'avenir de la Corse, mais comme le disait précédemment l'un de mes collègues, de créer toutes les conditions pour que l'on puisse sortir par le haut

de cette situation-là avec le même niveau d'exigence, de vérité et de justice. Il me semble que vous avez pris le chemin. Nous vous accompagnerons dans vos choix évidemment.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On n'avait pas prévu de parler, mais on répond à l'invitation de Jean-Martin très volontiers !

J'admets la pluralité, les contradictions, les confrontations. Maintenant, moi je suis dans la recherche du consensus. Je pense ici faire partie de ceux qui viennent du plus loin, lorsqu'on essaye de remettre la balle au centre et de faire un match amical.

Il y a le Président qui nous fait part de sa rencontre programmée avec le ministre de l'intérieur, dans un cadre non protocolaire. Je considère qu'aujourd'hui, mon groupe est dans une situation qui est toujours bloquée par rapport aux discussions parisiennes. Je suis en attente d'éclaircissements. Ça a été sous-entendu dans ce que nous dit le Président de la Collectivité de Corse qu'il lui semble qu'il y a des bonnes intentions. J'attends des actes, j'attends entre autres du ministère de l'intérieur une note officielle qui annule la note du renseignement intérieur fallacieuse qui explique que le trouble à l'ordre public, c'est la libération. La libération, c'est la fête, c'est la joie, ce n'est pas le trouble à l'ordre public. C'est une réalité, il faut l'écrire, il faut le produire. J'attends qu'il reçoive les familles et les avocats pour leur donner une position humaine, tout en sachant qu'il y a une séparation très forte entre le pouvoir politique et l'exécutif judiciaire. On n'attend pas de l'interférence, mais on n'attend pas des ingérences défavorables comme il y en a eu avec cette note circonstanciée.

Je sais qu'il y a des rumeurs de visite du ministre prochainement en Corse. Je dirai que cette visite, elle est bienvenue si elle est accompagnée d'un message. Le message doit être factuel, il ne peut pas être que dans l'holographie politique. Il appartient à chacun de mesurer la validité d'un message.

Je considère qu'aujourd'hui, il y a des présomptions de bonnes intentions. Il faut les concrétiser et il nous appartient collectivement d'avoir une action dynamique et positive pour que le cycle vers lequel nous sommes en train

de glisser soit politiquement gérable. J'en appelle à la raison de tous, j'en appelle à ce que chacun d'entre nous prenne des postures politiques réelles, fondées, sincères quel que soit le fond de nos idées, en sachant qu'il nous appartient de solutionner un problème qui est enraciné en Corse depuis 50 ans et qu'il serait dommage de chercher des prétextes et des arguties alors que notre coeur est dans la vérité, dans le bon sens, il est dans la rationalité.

J'espère qu'il y aura des messages clairs. Familialement, j'ai reçu un mauvais message, il y a deux jours. Je le dis franchement, lorsqu'on convoque mon neveu pour une audition de l'IGPN et que le procureur d'Ajaccio veut le mettre en garde à vue, je me demande, c'est de l'inconscience, de la manipulation ou de la folie ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josepha avait demandé la parole et puis, Jean-Christophe ANGELINI.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

On vient d'avoir un compte rendu rapide, un échange effectivement non protocolaire entre le Président du Conseil exécutif et le ministre de l'intérieur.

Pour notre part, la situation est toujours bloquée aujourd'hui et elle est en l'état de la délibération, la résolution qui a été prise dans cette Assemblée en octobre dernier. Effectivement, il faut aujourd'hui que la question des prisonniers politiques, que la question de leur libération soit posée.

Mais je viens largement à la question de niveau que je ramène à chaque fois depuis le début dans cette Assemblée, depuis le début de ce cycle de discussions. S'il y a un processus historique, ce qui n'est pas le cas pour l'heure, si on donne une dimension historique, cette question-là, elle est amenée. Si c'est un cycle de discussions, on est dans autre chose. Mais il faut qu'on se le dise.

Je le dis de manière très tranquille, aujourd'hui on sait que, Jean-Martin martin a dit « cette question nous paralyse », mais on sait aujourd'hui aussi que ce n'est pas la question d'être paralysants, c'est une question de fond. Soit on prend une dimension historique dans toutes ses dimensions, soit on répond à une approche sectorielle par la mise en oeuvre d'un cycle de discussions. Il faut qu'on se dise les choses clairement.

J'en viens rapidement, puisque vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, à la question plus large de la manière d'aborder ce processus qui est, vous l'aurez compris, pour moi, bloqué, en l'attente d'actes et non pas de paroles ou de gestes qui pourraient être interprétés comme, d'actes clairs, la question aussi dans la manière d'aborder dans ce processus, la question des lignes rouges. Vous évoquez par exemple de manière très pratique la question de la spéculation. Aujourd'hui, on sait que si on évacue la question de fond qui est celle du statut de résident et qu'on ne vient pas la poser, on sait très bien, parce que nous en avons fait déjà la démonstration ici il y a quelques années, on sait très bien qu'on va diluer par des mesures sectorielles et techniques, une question de fond et toutes les mesures techniques que nous pourrions prendre pour utiles qu'elles soient et pour certaines qui risquent de devenir contreproductives, si on ne pose pas le socle du statut de résident, un exemple concret. Et ça, pour l'instant, c'est bloqué par les lignes rouges.

Pareil pour la question de la coofficialité. Mais je m'arrête, on en discutera dans le dossier de la langue cet après-midi.

Attention donc, et je termine, vous avez fait le catalogue de gestes qui pourraient être ceux de l'Etat, d'accord. Pour moi, ce ne sont pas des gestes qui s'inscrivent dans le cycle de discussions et encore moins dans un processus historique. Là, on est dans une approche sectorielle de la question qui reste fondamentalement importante, et vous avez cité des dossiers d'importance, mais ça relève d'un travail courant des élus de la Corse, pour beaucoup à droit constant. C'est très important, mais pour moi, ce nombre de gestes-là, pour multipliés qu'ils soient, ne sont pas d'un niveau d'un cycle historique. Ils sont d'un niveau de travail des élus de la Corse au quotidien.

Nous-mêmes, ne nivelons pas les choses même si elles sont d'importance, attention ! On n'est pas dans un cycle de discussions.

Donc, je terminerai en disant quid, et je reviens à ma question orale posée le mois dernier, quid du projet opposable de la Corse pour être, non pas dans un consensus mou, vous savez que moi non plus, je ne suis pas très adepte, mais pour dire ce que nous allons défendre ensemble, et je crois qu'on nous aurons des choses à défendre ensemble, et ce que peut-être avec certains, notamment avec la droite, nous défendrons de manière séparée.

Ma pà què, ci voli à impegnà si quì è purtà un travagliu di fondu annantu à u prugettu di a Corsica ; un prugettu chì ghjè da mette di pettu à quellu di u Governu francesu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La parole est à Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil exécutif, chers collègues,

Notre groupe n'avait pas prévu de s'exprimer. On a manqué entre nous d'espace de concertation. Mais néanmoins, sur ce qui a été dit et qu'on est en mesure de développer d'une même voix et d'un même élan, ça m'inspire au nom de « Avanzemu », des choses sur la forme, des choses sur le fond.

Sur la forme, il faut, puisqu'on rentre a priori dans une séquence qui va être ponctuée par des rendez-vous parisiens, corses, etc. et il est encore question d'une visite au mois de décembre et pourquoi pas, de nouveaux rendez-vous qui interviendront, et c'est normal, que la majorité et le Président de l'exécutif et d'autres soient reçus, etc., il faut qu'on arrête une méthode. Je n'ai pas de religion à ce stade, mais que notre Assemblée ne voit pas s'inviter de manière un peu désordonnée et impromptue, ce sujet-là alors même que l'on sait qu'il va nous occuper pendant des mois, voire davantage.

Je n'ai pas à ce stade de propositions précises, mais simplement une volonté de débattre dans le cadre que vous nous proposerez, des conditions de conduite, des discussions avec Paris, et en même temps de restitution devant cette Assemblée.

Si, pour être plus précis encore, entre la fin des questions orales et le début de nos travaux, s'intercale systématiquement une séquence plus ou moins longue, plus ou moins organisée, je pense qu'on va perdre en efficacité, alors même qu'on est très regardés sur un certain nombre de sujets. On en reparlera, c'est un appel au débat, Madame le Présidente, et à la définition d'une méthode.

Deuxièmement et toujours sur la méthode, ça regarde moins notre hémicycle, mais c'est quand même important, j'ai fait partie des maires, il y en a d'autres dans cette salle, qui ont été reçus l'autre jour pour échanger, en marge du

salon Place Beauvau, alors même, Monsieur le Président, que vous étiez reçu un peu auparavant.

Je comprends et je veux y voir la volonté de la part de l'Etat de garder intact l'espoir d'un processus politique qui puisse se déployer et donner lieu le moment venu à des résultats.

Même en même temps, tantôt en marge du salon, tantôt en aparté, tantôt ici, tantôt ailleurs, et je rejoins un peu Jean-Martin et là pour le coup vous n'êtes pas le moins du monde en cause, ça ne garantit pas la pleine diversité de l'expression de nos convictions. Il faut qu'à un moment donné, pour que les choses soient entendues et fonctionnent, on instille ou on installe une unité de lieu et de temps et que les réunions qui ont pu être organisée jusqu'ici selon certaines modalités, soient consacrées en leur principe.

On aura l'occasion d'en reparler, mais c'est moins encore une fois, à la Corse qu'à l'Etat, avec beaucoup d'humilité, ou au Gouvernement, ou aux gens avec lesquels on a engagé des discussions, que pourrait s'adresser ce propos. Il faut qu'on nous propose une vision et une ingénierie du dialogue qui soit plus phasée et plus équilibrée.

Sur le fond, terminé sur 2 choses. Paul-Félix l'a dit, les nationalistes se sont exprimés lorsqu'il a été question de distinguer l'indépendance du pouvoir judiciaire et de s'en prévaloir pour ne pas introduire le sort de Pierre ALESSANDRI et d'Alain FERRANDI et de l'ensemble des prisonniers politiques, dans les discussions en cours.

On sait tous et notamment ceux qui sont issus dans la diversité de ces positions de notre famille politique à quel point ce propos trouve très vite ses limites dans la réalité corse. Donc, l'idée ça n'est pas de refaire le monde, moins encore le droit, mais de dire qu'il y aura une décision le 15 décembre.

Je ne sais pas s'il faut l'aborder en ces termes, si c'est adroit, si c'est élégant, si c'est habile, si on ne va pas se servir de ce propos ou d'autres encore pour l'identifier à une forme de pression, ou bien si à l'inverse il sera entendu comme celui d'un groupe qui parmi d'autres demande que ce jour-là, dans le respect des pouvoirs, de leur indépendance réelle ou supposée, puisse intervenir une décision de paix. On sait tous, et vous en avez parlé hier et tant mieux, que cette décision est très attendue par la Corse.

La séquence est compliquée parce que si Monsieur DARMANIN vient et pourquoi pas, et que quelques jours avant ou après, on a une décision qui arrive, ça peut très vite être le meilleur : Pierre ALESSANDRI qui sort, Alain FERRANDI qui s'apprête à sortir un peu plus tard peut-être et un dialogue qui reprend. C'est un cas de figure et dieu sait que pour notre part, on le souhaite de toutes nos forces et qu'il n'y aura en l'occurrence ni posture, ni combinaison, ni jeu partisan. On y adhère sincèrement et avec la même sincérité, on fera tout pour que ça arrive.

Je n'ose pas poser l'autre cas de figure et à ce stade, je ne le poserai pas.

Donc, travaillons collectivement dans l'équilibre des pouvoirs tels qu'ils existent et dans l'état du rapport de force à cela.

Je termine sur un mot. Vous avez raison, Président, de relier les sujets qui nous occupent aux discussions avec l'Etat. Je dirai pour ma part et avec beaucoup d'humilité, attention et jusqu'à un certain point.

Vous en avez cité deux : la DSP maritime et en creux la PPE dont notre Assemblée aurait gagné à ce qu'ils aient été examinés avant la session de décembre. Je comprends vos contraintes, je sais « l'abondement » de la DCT au titre de l'envolée des prix du carburant, Madame la Présidente, pas de problèmes.

Sauf que si les choses cheminent, elles cheminent et elles emportent dans leur globalité les dossiers qui sont aujourd'hui en difficulté pour des facteurs qui sont aussi exogènes. Si nous devrions rencontrer des difficultés, attention à ne pas tout encapsuler dans les discussions en cours, et à ne pas compromettre les dossiers structurants, y compris ceux sur lesquels on ait en compétence avancé, très avancé.

Je le dis en conclusion de ce propos qui regarde les relations entre la Corse et Paris et donc, moins l'état des dossiers en cours, que sur ces 2 sujets-là au moins, on a besoin d'une visibilité à court terme. Avant de savoir à quelle sauce, pour le dire un peu trivialement, Paris ou l'Europe voudrons-nous manger, ce que nous, dans ces 2 secteurs-là au moins, nous voulons clairement. Ensuite, on vous soutiendra, s'il faut monter à Bruxelles ou ailleurs, sur ces sujets-là ou sur d'autres, pour demander ce qui est notre droit.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Tous les groupes se sont exprimés suite aux informations qui ont été livrées par le Président.

Je souhaiterais de manière rapide dire qu'évidemment, appartenant à la majorité territoriale, sur le plan et des enjeux, je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été évoqué, mais je reste persuadée que tout le monde partage les mêmes ambitions pour notre île et son peuple.

Premièrement, objectif de paix, la paix passe par la vérité et la justice, c'est évident.

Ensuite, un développement maîtrisé, ça paraît évident aussi comme objectif, mais bien évidemment, ça passe également par des accords avec l'Etat sur un certain nombre de dossiers structurels et un transfert de compétences.

Troisièmement, la question de l'identité et de la langue, je me tourne vers Josepha, notre identité en Europe et en Méditerranée dont la défense ne me semble pas du tout être incompatible avec l'insertion au sein de la République.

Pour reprendre les questions de méthode, on ne va pas faire du discours de la méthode ce matin, ce n'est pas le moment, ni le lieu. Mais en tout cas, je pense qu'en conférence des présidents, nous pouvons traiter de ce sujet et développer une méthodologie, peut-être et je me tourne aussi vers l'exécutif, telle que nous l'avons développée pour l'analyse des dérives mafieuses, sauf que là, nous serions qu'entre présidents ou leurs représentants, et travailler de manière régulière toutes les semaines sur ce sujet-là, avec la commission des compétences législatives et règlementaires. Cela nous permettrait de partager toutes les semaines des points, des propositions, des idées sur ce sujet ô combien important.

Quoiqu'il en soit, c'est du travail qui nous attend et je crois qu'il faut vraiment être dans cette perspective.

Pour le reste, je vous renvoie à mes discours devant l'Assemblée di a ghjuventù, non pas que je souhaite m'auto citer, de la semaine dernière et tout à l'heure au sein de cet hémicycle en début de session.

Je me tourne vers le Président, est-ce que vous voulez à nouveau intervenir ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Un mot, Madame la Présidente, avec votre autorisation, pour remercier les intervenantes et intervenants.

Je pense qu'on prend tous la mesure de l'importance des moments et des semaines à venir.

Quelques précisions.

Premièrement, ce n'est pas une visite non protocolaire, c'était une visite officielle, donc protocolaire. J'ai rencontré le ministre, j'ai tenu à vous le faire savoir avant, je tiens à vous faire part de l'entretien après. Je suis allé dans le cadre de mes fonctions et de ce qui me semble être ma responsabilité, notamment lui expliquer ce qu'était notre état d'esprit en m'adossant à la résolution qui avait votée. Ça, ç'est la première chose.

Ensuite, il y a 3 niveaux qui pour moi sont indissociables, même si je ne les confonds pas, notamment pour répondre à Josepha GIACOMETTI et Jean-Christophe ANGELINI. Mais je salue les prises de parole de façon générale et dire aussi que sur la forme et sur le fond, je suis totalement en accord avec les prises des positions des différents intervenants nationalistes.

Dire quoi ? Il me semble qu'on est tous d'accord, y compris avec les réserves apportées par Jean-Martin et la réaffirmation qu'on n'a pas vocation à être d'accord sur tout. On a vocation à être d'accord sur l'essentiel, je l'espère, pour permettre au processus de repartir et d'aboutir au bon niveau.

Premièrement, il y a la question des prisonniers politiques. Dans cette question, il y a plusieurs aspects. Il y en a un qui est déterminant avec un rendez-vous qui nous attend le 15. Comme l'a dit Jean-Christophe ANGELINI, on pèse nos mots parce qu'on sait très bien qu'ils peuvent toujours être interprétés, y compris par celles et ceux qui sont des faiseurs de guerre ailleurs qu'ici. On sait qu'il y a des faiseurs de guerre. Donc, on pèse nos mots, mais on sait que ce rendez-vous du 15, il est essentiel avec une exigence de justice et d'application du droit que nous avons eu l'occasion de préciser. Je pense que tout le monde a compris que nous respectons le principe d'indépendance de la justice, mais qu'il y a des choses que le Gouvernement et l'Etat peuvent et doivent faire pour permettre l'application du droit dans cette affaire concernant Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI.

Il y a ensuite les autres dimensions, je les ai évoquées, elles sont importantes pour nous et j'ai rappelé au ministre, qu'à notre sens, elles avaient vocation à être abordées. On ne peut pas penser une solution politique globale en laissant en dehors du champ de la discussion et de la décision, la question des prisonniers politique. C'est le premier niveau.

Le deuxième niveau, c'est effectivement le bon niveau du processus. Il a été écrit que ce processus avait une vocation historique. Une vocation, ce n'est pas forcément une réalité. Qu'est-ce qu'il faut pour que ce processus soit réellement un processus historique ? Nous avons eu l'occasion de le dire et de le préciser, je pense que le Gouvernement et l'Etat doivent également, y compris par leurs mots mais pas seulement par leurs mots, par leurs actes aussi, démontrer qu'il y a la volonté d'être à un niveau historique. Cette volonté, aujourd'hui elle n'est pas acquise, elle n'est pas démontrée par l'Etat et je pense qu'il faut qu'il le fasse.

Troisième et dernier niveau, je m'adresse très directement à Josepha et à Jean-Christophe, je ne confonds pas la DSP maritime, l'énergie, les mesures qui vont être votées ou pas au Parlement sur la spéculation immobilière, les infrastructures, bien sûr que ce sont des choses qui pourraient et qui devraient exister même en dehors du processus.

Mais si on est dans une perspective historique, le minimum minimorum, c'est bien dans les semaines à venir, de montrer qu'on a un Etat et un Gouvernement qui ne sont pas en opposition avec les décisions prises par l'Assemblée de Corse, mais qu'ils les accompagnent a fortiori dans des domaines stratégiques. C'est ça, me semble-t-il, qu'on peut légitimement attendre de l'Etat sans préjuger, quand il y a d'autres niveaux d'intervention européens, etc., mais que si l'Etat veut vraiment se situer dans une perspective historique, qu'il le démontre et qu'il le dise. Ça passe notamment par des gestes dans des dossiers stratégiques qui sont aujourd'hui à maturité dans lesquels nous avons déjà une position majoritaire et quelquefois unanime et où nous allons la construire dans d'autres secteurs.

Mais, on peut le faire rapidement et à mon avis, ce sont des signes à envoyer, qui seront des signes positifs qui permettront de nous convaincre que la volonté que nous, élus de la Corse, dans la diversité de nos convictions, nous avons exprimé et réaffirmé d'avoir un processus historique qui nous permettront, tous ces signes-là, dans les 3 domaines, de considérer que le bon niveau est atteint

pour avoir la conviction que l'on peut avancer, sans avoir l'impression d'être grugés, trompés ou emmenés sur des chemins de traverse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Après ce débat relatif au point que vous avez présenté dans les relations avec l'Etat, je pense qu'on peut lever la séance.

On reprendra cet après-midi. Merci.

A 14 h 30.

La séance est suspendue à 12 h 50. Elle reprend à 15 h 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sè vo site pronti, emu à ripiglià essa sessione è per principià, v'aghju da dumandà u vostru accunsentu nant' à u prucessu verbale di a sessione di u mese d'ottobre.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 340 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 d'ottobre di u 2022

Rapport n° 340 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 octobre 2022

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì hà qualcosa à dì ? Sè v'avete rimarche ? Nò ?

U mettu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ghjè à prò ? Quale hè ch'un vote micca ?

(PV Aduttatu)

À ringrazià vi.

Mi girgu versu u Presidente di l'esecutivu perchè chì avà, avemu trè raporti, ancu quattru, nant' à a pulitica di a lingua.

Avete a parolla.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 303 : Raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica

Rapport n° 303 : Rapport d'orientation sur la politique linguistique

M. le Président Gilles SIMEONI

Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica, cari eletti, cari cullegghi, mi tocca dunque à prisintà quattru raporti chì cuncernanu a lingua corsa, micca solu a pulitica di a lingua, ma dinù, in tutti i casi a vulariamu cusì, una pulitica linguistica chì ferma forse à custruisce è à mette in ballu di a Cullettività di Corsica.

Frà mezu sti quattru raporti, ci n'hè unu d'un modu novu dettu raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica è ghjè essu primu raportu chì v'aghju da prisintà avà à nome di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

Prima, dicieraghju ma a sapete è a sapemu digià chì a lingua hè propiu, micca sola una primura maiò, ma dinù una priurità, pensu, assoluta, à u livellu puliticu, culturale, sucietale perchè a lingua face populu di sicuru è ùn hè micca solu un elementu custitutivu di a nostra identità, trà mezi à i seculi, ma hè dinù essa lingua o valaria à esse di più in più è di megliu in megliu un attrazzu attempu di cuesione di a sucetà, un attrazzu d'integrazione pè quelle chì ghjunghjenu quì è ch'hanu a vucazione à divintà corsi ancu elli, un attrazzu dinù d'apertura è, a spergu, a vidimu in tutti i casi cusì, un attrazzu di prumuzione professionale è suciale.

Prima, indè a mio presentazione, vulariu à ringrazià tutti l'eletti trà mezu à e mandature chì si sò impegnati à prò di a lingua, vulariu à ringrazià dinù tutti l'attori chì hanu fattu tantu è tantu dipoi tant'anni pè ch'ella possi campà è sparghesi a nostra lingua.

Avaraghju dinù di sicuru una parolla un pocu più particolare pè a direzione « lingua corsa » di a Cullettività di Corsica, piazzata sottu à l'autorità è a cumpetenza di l'instanchevule Bernard FERRARI chì mi piace quì à salutà à nome vostru.

Allora, qualchi parolle prima, nantu à a metudulugia.

Le rapport d'orientation est un nouveau type de rapport, vous le savez, dont nous avons convenu, Madame la Présidente, le principe lors de discussions, y compris dans le cadre d'une conférence des présidents.

Ce nouveau mode de travail entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse est au confluent de plusieurs enjeux importants.

Le premier de ces enjeux, c'est dans l'esprit du rapport de Wanda MASTOR et notamment de sa partie consacrée à des institutions plus efficaces et un renforcement démocratique. Nous avons affirmé ensemble la volonté d'une coopération et d'une articulation plus forte entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse. La volonté, c'est d'être dans un équilibre des pouvoirs et un travail partagé entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Le deuxième enjeu, au-delà de ce cette volonté d'une coopération et d'une articulation renforcée entre l'organe exécutif et l'organe délibératif, la volonté d'impliquer plus fortement et plus largement les instances consultatives de la Collectivité de Corse, notamment le CESEC mais aussi, bien évidemment, la Chambre des territoires et l'Assemblea di a giuventù et au-delà des instances consultatives, d'impliquer chaque fois que possible, la société corse toute entière dans les travaux de notre Collectivité.

L'institution d'un rapport dit d'orientation, d'une méthodologie de rapport dit d'orientation répond donc à cette double aspiration. Pourquoi ? Parce que nous avons tiré les leçons de ce que la procédure de droit commun, celle qui est prévue par les textes, laisse souvent un sentiment d'incomplétude, d'inachevé et quelquefois même de frustrations à l'ensemble des acteurs du processus décisionnel, qu'il s'agisse de l'Assemblée de Corse, instance principale, des instances consultatives ou même du Conseil exécutif. Pourquoi ? Parce que, vous le savez, que prévoit le droit commun qui organise les travaux de notre Assemblée aux termes de la loi ? Il prévoit que le Conseil exécutif prépare et propose des rapports avec un projet de délibération ; ces rapports sont introduits dans le circuit de travail de l'Assemblée. En général, sont saisies, une quinzaine de jours avant la session, les instances consultatives, les différentes commissions de l'Assemblée. C'est dans ce cadre très réduit d'un point de vue chronologique et d'un point de vue de la réalité du contenu du travail, que le rapport préparé souvent unilatéralement par le Conseil exécutif arrive devant l'Assemblée de Corse qui en débat et qui, éventuellement, peut choisir de modifier ou d'amender la délibération proposée dans le cadre des travaux de l'Assemblée de Corse.

Bien sûr cela fonctionne, mais quelquefois, il y a un déficit de consultation, d'échange et ça a été souvent constaté aussi bien par l'Assemblée de Corse que par le Conseil exécutif, dans des dossiers qui sont des dossiers stratégiques, il y a besoin qu'en amont de cette phase finale de la procédure, nous puissions réfléchir séparément et ensemble.

C'est par rapport à ce constat et à cette exigence que nous avons conceptualisé, d'ailleurs également présents à ces travaux de réflexion préliminaires aussi bien le secrétariat général du Conseil exécutif de Corse, notamment Norbert PANCRAZI, que le secrétariat général de l'Assemblée de Corse, Serge TOMI et leurs équipes, pour essayer de s'inspirer de ce qui avait été fait avant et essayer de systématiser une nouvelle façon de travailler.

On se rappelle par exemple que lors de la mandature 2010-2015, le Président GIACOBBI avait demandé à Pierre CHAUBON de travailler dans le cadre de la commission éponyme qui s'était appelée « commission CHAUBON », qu'il y avait eu ensuite un rapport de cette commission qui avait été débattu et qui avait débouché sur une délibération. C'est une modalité possible qui n'est pas systématisée par notre règlement intérieur, mais à laquelle nous réfléchissons.

En complément de cette façon de travailler, nous avons souhaité mettre en place la procédure dite du rapport d'orientation. Le rapport d'orientation, quel est-il ? C'est un rapport général qui pose les enjeux, qui ouvre des pistes de travail et qui est présenté une première fois devant l'Assemblée de Corse. Cette première fois, c'est le moment d'aujourd'hui. Il devait avoir lieu lors de la session précédente. Pour des raisons que vous connaissez, nous n'avons pas pu évoquer tous les dossiers, et donc le rapport a été renvoyé à aujourd'hui.

Ce rapport a simplement pour vocation d'introduire la discussion parlementaire.

A partir de la présentation d'aujourd'hui et d'un premier débat général devant l'Assemblée de Corse, ce rapport va être distribué, d'abord et bien sûr à l'Assemblée de Corse, également aux instances consultatives, mais également dans le cadre de modalités de travail dont nous aurons à convenir ensemble, il va être soumis à l'amélioration par la discussion et le débat avec l'ensemble des acteurs concernés.

Donc, à partir du débat d'aujourd'hui, de ce débat d'orientation général, s'ouvre un cycle de travail qui a vocation à durer entre 3 et 6 mois et qui doit nous permettre de travailler, de valider ou d'invalider un certain nombre de propositions

et de scenarii, éventuellement de recueillir de nouvelles idées aux fins qu'à la fin de ce cycle de travail qui impliquera notamment et au premier chef, l'Assemblée de Corse, notamment par exemple par le biais des commissions qui la constituent, il y aura éventuellement, si l'Assemblée le décide et la Présidente de l'Assemblée de Corse aura aussi un rôle d'animation et d'impulsion de ce côté-là, un rapport de propositions de l'Assemblée de Corse transmis au Conseil exécutif qui recueillera également les avis des instances consultatives, qui aura également consulté l'ensemble des acteurs, ensemble ou séparément, nous le ferons, à mon avis, plutôt ensemble.

Et puis, il y aura un nouveau rapport enrichi de ce travail de 4 mois qui reprendra le cycle normal, avec un rapport de propositions du Conseil exécutif, un projet de délibération et bien entendu, à nouveau une présentation, y compris devant les commissions puisque le projet de délibération qui sera ainsi soumis, sera en quelque sorte en amont de ce moment-là, nourri et amélioré par les 4 mois de travail que nous allons faire et accomplir ensemble.

Puis, il y aura le travail législatif proprement dit, éventuellement par voie d'amendements aux termes du débat décisionnel.

Donc, une nouvelle méthodologie qui doit nous permettre notamment dans des secteurs complexes et/ou importants de travailler en prenant soin d'essayer de construire une analyse avec les regards croisés de l'ensemble des instances de la Collectivité de Corse et des acteurs.

C'est la première fois que cette nouvelle méthode de travail est mise en œuvre. Il nous a semblé important que cette première fois soit consacrée à un rapport d'orientation sur la question de la langue corse.

Pourquoi ce choix de la langue corse pour thème du premier rapport d'orientation ? Pour au moins 3 raisons.

Première raison, une raison symbolique. La langue corse, ce n'est pas la langue du Conseil exécutif ou la langue des nationalistes. La langue corse, elle appartient à tous les Corses, à toutes celles et tous ceux qui souhaitent la comprendre, la parler, l'écrire, la faire vivre. Donc, cette méthode qui a vocation à impliquer l'ensemble des acteurs, il nous semble que symboliquement il était important que nous puissions l'appliquer pour la première fois à une réflexion et à des décisions sur la langue.

Deuxième raison, sur le plan politique, nous disions ce matin que nous n'étions pas là pour rechercher des consensus à tout prix, mais ça ne veut pas dire que lorsqu'il y a une possibilité de consensus, nous devons la fuir ou la refuser. Je ne sais pas s'il peut y avoir un consensus global sur la question de la langue, mais je pense qu'il peut y avoir un consensus très large. J'en veux pour preuve là encore, la délibération importante qui avait été votée lors de la mandature 2010-2015, avec un vote de la majorité de l'époque portée par Paul GIACOBBI, avec un vote d'élus de droite, avec un vote des nationalistes, et une délibération qui notamment avait entériné le principe de coofficialité. Ça montre que, y compris sur une notion qui reste chargée politiquement, il y avait eu possibilité de construire à l'époque un consensus.

Est-ce que ce consensus sur la coofficialité et cette unanimité nous pourrions le reconduire aujourd'hui ? Je l'espère et je pense que cela est un objectif raisonnable. Nos travaux et nos échanges nous le diront.

Mais s'il ne devait pas y avoir de consensus sur la coofficialité, je pense que nous pouvons en trouver beaucoup sur d'autres points puisqu'au plan politique, nous avons les uns et les autres pris des positions qui sont claires, nous avons la volonté partagée de chercher à promouvoir la langue corse et à améliorer les mesures qui concourent à cet objectif.

Dernière raison pour laquelle nous avons choisi la langue corse comme premier terrain d'expérimentation du rapport d'orientation, sur le plan opérationnel, nous serons tous d'accord pour dire que beaucoup a été fait par le secteur associatif, beaucoup, sans doute pas assez a été fait dans le domaine politique, en tout cas je le pose comme une évidence au seuil de ce débat, je pense que nous avons un besoin absolu de renforcer qualitativement et quantitativement les politiques publiques en faveur de la langue. C'est une politique publique, politique linguistique bien sûr pour les nationalistes que nous sommes dans la majorité et dans l'opposition, ça fait partie de notre ADN politique. Je pense que ça fait partie aussi de l'ADN politique d'autres familles qui sont tout aussi attachées que nous à la langue, même si nous pouvons diverger sur un certain nombre de propositions.

Ce que je dis, et c'est une analyse me semble-t-il objective y compris adossée à des constats scientifiques qui ont été faits en amont d'aujourd'hui à travers des travaux universitaires, mais également à travers l'étude sociolinguistique commandée par la Collectivité de Corse qui permet de s'adosser

à des données objectives récentes, la langue corse, les Corses y sont très majoritairement attachés.

Deuxièmement, il y a à l'évidence un décalage entre l'affirmation qui est souvent faite « oui, je parle corse, oui je sais parler corse, oui je comprends le corse » et la réalité, c'est-à-dire qu'on souhaite parler corse, on souhaite écrire, on souhaite lire, mais souvent ça ne s'adosse pas à une véritable maîtrise de la langue.

Troisièmement, il faut revoir les cadres de transmission puisque, alors qu'auparavant et c'est souvent un argument de celles et ceux qui n'étaient pas convaincus par, par exemple, les arguments de la nécessité d'une politique publique de la langue, a sapemu, à spessu s'hè intesu « eiu, u corsu, ùn l'aghju micca imparatu à a scola, l'aghju imparatu in casa, u corsu, ùn s'impara micca à a scola », etc.

Indè i tempi, era vera perchè indè i tempi, indè i famiglie si parlava corsu. Oghje, indè i famiglie, u custattu hè chì ùn si parla più corsu è chì sò solu 3 % di quelli chì parlanu corsu chì l'hanu imparatu in casa. Què ghjè a realtà scientifica di a situazione di a nostra lingua.

Dunque vale à dì chì sè indè i famiglie ùn si parla più corsu, sè à a scola si parla pocu è micca corsu è sè indè a sucetà ùn ci hè micca un interessu à parlà corsu, ùn ci hè micca bisognu di grande studie pè capisce chì sè ùn cambiemu micca l'indiatu glubale, da quì à qualche anni, qualche decine d'anni à u più, ùn ci sarà più lingua corsa.

Ramentu chì u studiu sociolinguisticu accoppiatu à u nostru raportu ramenta chì in Corsica oghje sò à pocu pressu 100 000 locutori di lingua corsa è chì a parta à più impurtante di si locutori sò ghjente anziane chì disgraziatamente hanu à parte da quì à pocu. U più tarde pussibile di sicuru !

Dunque, per me, essu custattu ci deve cunduce à avè una cuscenza chjara chì ci vole à fà di più è ci vole à fà megliu. Quandu dicu què, ùn hè micca una critica di ciò chì hè statu fattu sine à oghje, postu chì una parta di ciò chì hè statu fattu sine à oghje, simu noi chì l'emu fattu o ch'ùn l'emu micca fattu.

Je pense que si nous ne changeons pas de braquet, nous n'arriverons pas aux objectifs qui sont les nôtres.

Donc, ce rapport d'orientation, il a pour ambition et pour objectif de passer d'une politique de la langue à une véritable politique linguistique et la

nuance n'est pas que sémantique. Il y a aujourd'hui une vraie politique de la langue, il y a des efforts importants qui sont faits en faveur de la langue. Passer d'une politique de la langue à une vraie politique linguistique, ça veut dire que la Collectivité de Corse qui est l'institution qui a aujourd'hui un rôle de locomotive en Corse, s'empare de ce sujet et en fait un objectif central de ces politiques publiques, avec une vision stratégique globale et une vision qui s'adosse aussi à un effort collectif qui va très au-delà de la Collectivité de Corse, qui a vocation à être partagée par l'ensemble des institutions et à irriguer l'ensemble du corps social. L'idée, c'est de faire que chaque nouveau locuteur ou chaque locuteur actuel devienne à son tour, le plus rapidement possible et le plus efficacement possible, un transmetteur de la langue corse pour démultiplier les effets positifs et atteindre les effets de seuil qui nous permettront de considérer que nos objectifs de rayonnement de la langue sont atteints.

Voilà donc ce que je voulais vous dire à titre d'introduction.

Je ne reviens pas sur les détails du rapport, je crois qu'aujourd'hui, nous devons avoir une discussion générale.

Vous dire que le calendrier qui est envisagé, présentation aujourd'hui, travaux pendant 3 ou 4 mois, mais c'est un petit peu la même chose, même si la matière est totalement différente, que la discussion que nous avons eue sur les dérives mafieuses. Nous avons beaucoup d'urgences, nous avons beaucoup de dossiers, il faut vraiment se doter d'une procédure et d'un calendrier et se doter des moyens de les respecter.

L'idée, c'est de consulter l'ensemble des acteurs, de travailler main dans la main entre le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse et l'ensemble des institutions et d'arriver dans 4 ou 5 mois avec un rapport du Conseil exécutif, nourri des avis de l'Assemblée de Corse, des instances consultatives et des contributions des acteurs, assises de la langue ou pas, à voir ensemble, et d'arriver avec un rapport qui nous permette avant l'été de sortir avec une délibération opérationnelle, des choix budgétaires, des choix organisationnels, des objectifs, des procédures d'évaluation qui nous permettent de nous hisser collectivement à la hauteur des enjeux.

Pour terminer cette présentation, d'abord : parce que ce rapport a vocation à prendre date, il a forcément une dimension historique dans la présentation qui n'a pas vocation à être exhaustive. Mais je crois qu'on ne peut pas penser la politique linguistique d'aujourd'hui et de demain, si on ne remet pas

en perspective ce combat dans ce qu'il représente et dans ce qu'il a représenté dans l'histoire de cette île et notamment dans l'histoire contemporaine.

C'est aussi, bien sûr, pour nous, une façon de rendre hommage à des générations de militantes et de militants politiques souvent, mais également culturels, et quelquefois les militants culturels n'avaient pas d'engagement politique ou n'avaient forcément un engagement nationaliste. Dire aussi que cette langue, si elle n'a pas totalement disparu, c'est parce qu'il y a eu des femmes des hommes qui se sont battus, qui l'ont portée à bout de bras pendant des décennies, dans un contexte qui était un contexte politique et institutionnel fondamentalement hostile.

Je crois que ça, il fallait le dire parce qu'au moment aussi ou peut-être, et je l'espère, nous allons discuter y compris dans le cadre du processus, s'il repart, y compris expliquer pourquoi nous, nous sommes, je parle de nous, majorité, nationalisés et d'autres, nous sommes en faveur de la coofficialité, c'est parce qu'aussi, ce travail qui a été mené, y compris le travail scientifique, démontre qu'une langue en situation minoritaire ou en situation de diglossie, ne peut pas survivre sans une reconnaissance statutaire. Ça, ce n'est pas une affirmation seulement politique, c'est une affirmation scientifique. C'est important parce que ce n'est pas acquis non plus, y compris dans la discussion avec les gens qui ne sont pas convaincus par nos arguments.

Derrière ça, il y a aussi à mon avis, des réponses opérationnelles à opposer à des questions qui sont légitimes où on nous dit par exemple « mais quid des fonctionnaires qui arrivent en Corse qui ne parlent pas corse, comment ça se passe si vous avez la coofficialité, comment fait-on ? ». Donc, je pense que ces problèmes-là, il faut les objectiver pour pouvoir apporter des réponses.

Le constat de ce qui s'est passé, c'est que la question linguistique a toujours été un enjeu central pour la société corse depuis des décennies et qu'elle le reste aujourd'hui.

Un rappel aussi pour dire que depuis 1982, il y a à la fois un processus global qui est un processus de sacralisation de la langue française qui s'est incarné notamment dans la constitutionnalisation de l'article 1^{er} quand le français, la langue de la République, à l'époque, cet article a été expliqué par ces promoteurs comme une volonté de lutter contre les avancées de l'anglais, on se rend compte qu'en fait, un de ses effets principaux a été, nolens volens, de rendre beaucoup plus mal aisé l'enseignement des langues dites régionales.

Je ne reviens pas sur cette présentation politique, juridique. Je rappelle quand même de ce qu'il y a eu des combats qui ont été menés dès 1982, 1983, à l'époque, c'était Michel CASTELLANI qui était le benjamin de la première Assemblée de Corse, désormais député, qui avait porté une délibération. Il y a eu des délibérations importantes en 1988 notamment. Il y a eu, bien sûr, le plan 2020, le travail qu'a fait Pierre GHIONGA, le travail qu'a fait Saveriu LUCIANI. Je ne reviens pas sur tout ce qui s'est passé pendant ces années-là, c'est rappelé dans le rapport.

Aujourd'hui, quelle est la situation actuelle ?

Je vais quand même vous donner un chiffre qui permet de mesurer l'engagement de Bernard FERRARI et de ses équipes et le chemin qu'il nous reste à parcourir pour avoir des moyens permettant d'avoir une politique linguistique. Aujourd'hui, le service de la langue corse, ce sont 14 personnes à la Collectivité de Corse sur 4400 agents et fonctionnaires. Je crois que ce ratio permet de démythifier lorsqu'on dit que les nationalistes sont dans des demandes déraisonnables ou que le corse est partout, etc., nous avons 14 agents sur 4400.

Les crédits de paiement sur les actions directement vers les acteurs de la langue, ils étaient de 1 million en 2010, ils étaient de 2,5 millions en 2015 et ils sont en 2022 de 3,5 millions. C'est évident que si on regarde en pourcentage, ça fait une augmentation de 1 à 3 par rapport à 2010, on est passé de 1 à 2 par rapport à 2015, mais on reste dans des échelles qui sont extrêmement faibles.

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que quelquefois, les autorisations d'engagements que nous inscrivons au budget ne sont pas totalement consommées. On a donc aussi besoin de dynamiser l'ensemble des acteurs de la langue sur le terrain pour qu'ils puissent consommer les crédits budgétaires, y compris si nous faisons le choix politique de les renforcer.

Vous avez dans le rapport un bilan qui est également aussi en partie, un bilan critique des différents dispositifs, le plan « lingua 2020 », avec ses fiches action, avec ses initiatives et ses innovations qui ont été importantes, avec un certain nombre d'insuffisances.

Le CPER, nous en parlerons certainement dans le débat aujourd'hui et nous en parlerons dans le travail, il y a des points importants sur lesquels on a avancé, le plan de formation des enseignants du premier degré. Il faut aller aujourd'hui vers un plan de formation des enseignants du deuxième degré. On a une nécessité absolue, c'est celle d'avoir accès aux véritables chiffres et à une

véritable politique d'évaluation de cette politique de formation, ce qui n'existe pas pour l'instant.

Nous avons également l'ensemble de nos dispositifs pour l'animation sociale et sociétale avec notamment, y compris dans le cadre des années qui viennent de s'écouler, des dispositifs innovants. Je pense, parce que c'est un peu le dispositif emblématique, au dispositif « case di a lingua » qui a été généralisé sur l'ensemble des territoires de l'île, qui s'appuie sur une sorte de certification de la démarche, qui fait confiance aux acteurs, qui propose une approche innovante, moderne, interactive de l'enseignement de la langue corse, non pas seulement comme objet d'apprentissage, mais comme instrument dans tous les domaines de la vie.

Je ne reviens pas dans la présentation dans le cadre de ce rapport d'orientations sur l'état des lieux.

Que pourraient être les nouveaux piliers de la politique linguistique dont nous aurons à débattre et que, je l'espère, nous aurons à décider à mettre ensemble ?

Pour moi, ces piliers s'organisent, c'est en tout cas la proposition du Conseil exécutif, autour de deux axes complémentaires. D'abord, la réaffirmation de l'objectif de coofficialité en droit, la coofficialité des jurés. Je pense qu'il faut continuer, dans le cadre des discussions avec l'Etat et dans le cadre de notre action européenne et internationale, à dire que la langue corse a vocation à avoir un statut et qu'elle a vocation à devenir la langue officielle de l'île de Corse, en Corse, à parité avec le français. Donc, la coofficialité entre le corse et le français reste à mon avis un objectif qui est un objectif indispensable parce qu'il est démontré scientifiquement que sans statut d'officialité, une langue minorée ne peut pas survivre et ne peut pas vivre. Donc, cet objectif, ce n'est pas un a priori idéologique, c'est une nécessité opérationnelle.

A côté de ça, c'est un peu la même problématique que celle du statut de résident ce matin. Si on se contente d'attendre d'avoir gain de cause sur le statut de coofficialité sans doper de façon très efficace notre pratique et la place de la langue corse dans tous les secteurs de la vie collective, y compris si nous arrivons à un statut d'officialité, nous risquons d'obtenir un statut d'officialité pour une langue qui sera morte. Vous vous rappelez que s'il n'y a pas de survie pour une langue minorée sans statut, il peut y avoir des langues avec statut sans pratique sociale. Je pense par exemple au gaélique en Irlande, en tout cas sans pratique

sociale généralisée. Donc, nous, notre objectif c'est bien que la langue corse... Oui, mais le gaélique n'est pas aujourd'hui la langue d'usage de la plupart des Irlandais.

Nous, notre objectif, en tout cas, l'objectif que nous vous proposons de partager, c'est de faire que la langue corse redevienne de façon naturelle la langue d'usage de tous les Corses et de toutes celles et tous ceux qui vivent ici et qui ont vocation à partager le présent et l'avenir de ce pays. Et ça, dans tous les actes de la vie collective, aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée.

Pour le faire, nous proposons donc la mise en cause, et c'est la 2ème facette de la proposition, une coofficialité en droit à obtenir et une mise en œuvre en fait d'une coofficialité, c'est-à-dire d'une pratique généralisée de la langue corse, et ça, ça ne dépend pas que de nous, mais ça dépend aussi et quelquefois surtout de nous.

Donc je pense que là comme ailleurs, il y a une part de combat politique, démocratique, à mener dans le rapport à l'État, mais il y a aussi une part de responsabilité et de dynamisation qui nous incombe à nous en tant qu'élus, en tant que citoyens et en tant que Corses.

Sur la mise en œuvre de la coofficialité, de facto, trois aspects principaux, je les cite pour mémoire, on y reviendra dans le cadre du débat : d'abord, renforcer la place de la langue Corse dans le système éducatif ; ensuite réinscrire la langue corse comme langue naturelle dans l'espace social ; et enfin, créer une nouvelle dynamique, y compris institutionnelle, en faveur de la langue.

Sur le renforcement de la place de la langue corse dans le système éducatif :

Premièrement, il y a un outil important du système éducatif, c'est le CPER. Vous savez que ce qui est proposé, c'est de doubler les crédits du CPER pour la prochaine génération de CPER entré en vigueur, c'est-à-dire celui qui va entrer en vigueur d'ici le début de l'année 2023. On passerait d'environ 17 M€ de crédits à près de 34 M€, avec la Collectivité de Corse qui augmenterait jusqu'à doubler la part de son implication budgétaire et financière.

Il y a le renforcement de la place de la langue corse dans le cadre de l'enseignement public, avec à la fois la volonté de généraliser les filières bilingues, mais également de constitutionnaliser l'enseignement immersif. Vous avez dans ce rapport une étude européenne qui démontre, exemple à l'appui, que les territoires ou nations sans État où la politique linguistique porte ses fruits et où la langue redevient de façon naturelle un vecteur d'échanges sociaux, sont les

systèmes dans lesquels le système éducatif repose sur une pratique immersive de la langue. Donc, la pratique immersive de la langue, pour nous, est un objectif important et, bien évidemment, il ne s'agit pas ici d'opposer, mais de réconcilier l'immersif dans le public et l'immersif dans le secteur associatif.

L'immersif dans le public, nous avons vocation à le généraliser partout et nous savons que là où il a été mis en œuvre, il fonctionne et il fonctionne bien.

Une des questions, c'est : comment on fait pour le généraliser et comment on fait pour qu'il n'y ait pas de rupture dans la chaîne d'enseignement dans l'immersif ou plus généralement, de façon plus globale, dans le système éducatif ? La continuité entre tous les cycles, je n'y reviens pas, on a des débats que nous connaissons et que nous aurons à avoir dans le cadre de nos travaux préparatoires à la délibération finale.

Il y a aujourd'hui aussi en Corse, à l'initiative de l'Association Scola Corsa, des initiatives qui sont prises sur le terrain et certaines communes ont mis en œuvre, je pense notamment à Bastia, à Biguglia, à Sarrola Carcopinu et il y a également d'autres communes qui tapent à la porte, des initiatives d'immersion, d'écoles immersives associatives qui fonctionnent bien.

On sait aussi qu'il y a une crainte qui a été exprimée, y compris par des militants de la langue : c'est que ce secteur associatif ne vienne en quelque sorte servir de bonne conscience à une non-avancée de l'immersif dans l'éducatif, ou viennent concurrencer les moyens d'enseignement de l'éducatif public. Je crois que ce n'est absolument pas comme ça qu'il faut voir les choses. Pour moi, l'enseignement associatif immersif a un rôle d'abord qui démontre, y compris en France, son efficacité ; ensuite, il a un rôle de stimulus, d'aiguillon et bien sûr, les recrutements doivent se faire sans affaiblir l'enseignement public qui, pour nous, est l'enseignement qui garde la place centrale dans le système éducatif global.

Donc, premier pilier, le renforcement de la place de la langue corse dans le système éducatif.

Deuxième pilier de cette nouvelle politique linguistique, réinscrire la langue corse comme langue naturelle dans l'espace social.

Allora, aghju iniziatu a mo presentazione in lingua corsa, à spessu parlemu corsu ind'è st'emiciculu. Stamane a Presidente hà fattu u so discorsu in corsu. Pensu chè duvimu fà u sforzu pè creà e cundizione pè chì à u livellu istituzionale prima, ma micca sola, a lingua corsa diventi o diventi dinù una lingua d'usu logicu è naturale.

È su travagliu custì, ùn hè micca solu u travagliu di a Cullettività di Corsica, mà sarà dinù u travagliu di l'agenzii è uffizii, di tutti l'organismi, de e cumune, s'elle a volenu, di l'intercommunalità, di e camere cunsulare, di i centri di furmazione, è di tutti i centri di furmazione.

Piazza di a lingua corsa ind'è l'institutione, di sicuru, piazza di a lingua corsa ind'è e media è ind'è u numericu. Nous avons mis en place un plan média « lingua corsa » qui permet de soutenir l'ensemble des acteurs insulaires de tous les médias. Nous avons vocation à le renforcer, y compris puisqu'il y avait une question orale, il y a des radios associatives, nous les invitons à se positionner sur la pratique de la langue corse qui leur permettra de bénéficier du soutien de la Collectivité de Corse.

Nous devons également renforcer le soutien aux acteurs et aux territoires : les acteurs institutionnels et non institutionnels. Et puis, il y a bien sûr la nécessité de redonner à la langue Corse une utilité économique. Ce travail-là, c'est le travail de l'intégration de la langue corse dans le champ de la vie économique et sociale, dans le champ des entreprises, dans le champ des administrations.

Il faut que nous pensions, y compris à droit constitutionnel constant, une façon d'inciter à la langue corse. Je trouve, comme nous toutes et nous tous je pense, totalement aberrant qu'aujourd'hui il soit légalement possible de flécher un recrutement dans le secteur privé ou dans le secteur public en imposant la maîtrise de la langue anglaise pour un poste donné et qu'il soit inconstitutionnel de demander la maîtrise de la langue corse. Je ne vois pas en quoi il est moins légitime de demander pour un opérateur administratif ou dans le secteur privé de maîtriser la langue corse, parce que ses clients parlent corse. Pourquoi on ne pourrait pas demander la maîtrise de la langue corse, par exemple, mais pas seulement dans le domaine social ou à chaque fois qu'il y a une interface avec des locuteurs corsophones.

Donc, nous devons réfléchir et nous devons réussir à inclure cette valorisation de la langue corse dans les parcours professionnels.

Un dernier mot, enfin.

Il y a une réflexion qui est engagée : comment faire mieux en termes de renforcement administratif et budgétaire ?

On peut augmenter les budgets, à condition qu'ils soient consommés. On ne pourra pas les augmenter de façon indéfinie, donc une des pistes de travail sur laquelle nous travaillons, c'est la question de la, et le terme est un peu barbare, c'est un des acteurs langue corse, « la glotoconditionnalité ».

Pierre GHIONGA rappelle souvent qu'il tient beaucoup à l'éco-conditionnalité dans les aides ; moi, je pense qu'il faut que nous réfléchissions à intégrer dans nos dispositifs, notamment de soutien aux associations et à toutes les associations, des incitations à l'implication dans la généralisation de la langue corse.

Je prends un exemple sur lequel nous avons travaillé et qui permet d'avoir une sorte d'économie circulaire de la langue : le sport.

Le sport aujourd'hui, les critères, bien sûr, sont objectifs, vous le savez : mettons qu'un club sportif peut avoir un maximum de subventions de 100, on ne pourra pas faire 100 et 20 en plus pour la langue souvent. Donc une des suggestions, c'est de dire qu'il y a un maximum théorique de 100 et puis sur ces 100, il y a une réserve de performance qui est consacrée à la langue corse, c'est-à-dire que si demain, le club s'implique dans la généralisation de la langue, il prend des éducateurs, il travaille avec « A Casa di a lingua » du territoire, il contribue à mettre en place le glossaire de l'adaptation de toutes les règles, etc., il a des éducateurs qui sont capables de mener un entraînement en langue corse, il fait vivre la langue corse de façon naturelle dans son activité, eh bien, il a accès à cette réserve budgétaire de performance.

Donc, c'est une des pistes qui doit nous permettre aussi de mettre en pratique la conviction selon laquelle la langue corse ne peut pas être sauvée uniquement par les professionnels de la langue. Quel que soit le dévouement des enseignants de langue corse, quel que soit le dévouement des acteurs investis dans le domaine de la langue, si nous n'allons pas chercher l'ensemble des acteurs de la société corse pour leur permettre, y compris à travers des formations adaptées à travers des dispositifs incitatifs, de devenir à leur tour des transmetteurs, nous n'y arriverons pas parce que le temps de l'érosion va plus vite actuellement que le temps de la transmission. Donc, il faut reprendre la main sur le temps et il faut faire que le temps de la transmission de la langue corse dépasse le temps de l'érosion, qui est aujourd'hui un temps qui menace jusqu'à la survie de cette langue.

Troisième et dernier volet, comment dynamiser au plan institutionnel la langue ?

Pour rappel, avant la fusion, dans l'organisation administrative, la langue corse était rattachée directement au directeur général des services. C'était une façon de dire que la langue corse avait vocation à irriguer l'ensemble des directions générales adjointes et l'ensemble de notre administration.

Aujourd'hui, elle est une direction rattachée dans la culture et le patrimoine. Je pense qu'il faut, y compris dans le cadre du nouvel organigramme, réfléchir à cette place de la langue dans notre organisation interne.

Mais la réflexion va bien au-delà. Est-ce que la langue corse, et je réponds notamment à une question orale qui m'avait été posée par le groupe « Core in Fronte », est-ce que la langue corse aujourd'hui doit être simplement pensée, définie, mise en œuvre par le Conseil exécutif ? À l'évidence non.

Est-ce que si demain nous réinstallions une commission de la langue, comme nous l'avions lors de la précédente mandature, cette commission de la langue au sein de l'Assemblée pourrait à elle seule penser et mettre en œuvre la politique de la langue ? Je pense que non.

Est-ce que nous pouvons et nous devons réfléchir à une nouvelle organisation ? C'est la proposition que je vous fais. On a souvent pensé à un office de la langue. On est dans un temps de complexité administrative, il y a des avantages, il peut y avoir des inconvénients.

U Cunsigliu di a lingua corsa institué et qui pour l'instant est quasiment en sommeil, est-ce que nous avons vocation à le réinvestir, à repenser ses attributions et pouvons-nous imaginer une construction institutionnelle et politique qui soit à la fois agile, réactive, qui ne soit pas bureaucratique mais qui permette d'avoir une instance, office ou cunsigliu di a lingua, qui soit une sorte de Parlement de la langue corse, qui permette au Conseil exécutif, à l'Assemblée de Corse et dans une certaine mesure, aux acteurs de la langue d'avoir une instance partagée dans laquelle nous réfléchissons ensemble et nous prenons des décisions qui ensuite sont mises en application par le Conseil exécutif dans le cadre des prérogatives qui lui sont reconnues par la loi.

Voilà donc brièvement présentés les axes principaux sur lesquels le Conseil exécutif propose à l'Assemblée de Corse et aux instances consultatives, et à l'ensemble des acteurs de réfléchir de façon très opérationnelle, très approfondie, pour que nous puissions construire ce consensus qui est indispensable pour que nous puissions passer d'une politique de la langue à une véritable politique linguistique. Et pour faire, et c'est l'engagement que nous avons pris devant les Corses et un engagement, je crois que nous pouvons porter ensemble, il faut à mon sens que cette mandature, qui va durer encore normalement 6 ans, soit une mandature pendant laquelle il y ait un véritable choc positif en faveur de la langue. Il faut qu'il y ait un électrochoc en faveur de cette langue corse, non seulement venue de la Collectivité de Corse ou de l'Assemblée, mais dans toute la société, pour que les 6 ans à venir soient des années de réappropriation, de reconquête, de respiration et de réinvestissement de la langue

dans tous les espaces de notre vie individuelle et collective, de façon attractive et naturelle.

Je termine en disant que c'est une chance extraordinaire d'avoir une langue et chaque fois qu'une langue disparaît, c'est une partie du patrimoine de l'humanité qui disparaît.

Notre langue, c'est notre histoire, c'est notre mémoire collective, c'est notre relation à la terre, c'est notre relation au monde, c'est ce qui nous constitue à la fois comme peuple et comme partie prenante de l'humanité. Nous avons la chance de l'avoir encore, faisons ensemble que nous puissions dire à la fin de cette mandature « non seulement nous l'avons, mais nous l'avons sauvée, nous l'avons renforcée et nous allons la partager ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Dunque l'ete capita bè, ghjè un novu modu di presentazione di i rapporti è di fà circulà u travagliu, e pruposte di l'Esecutivu, e pruposte d'orientazione generale di l'Esecutivu versu l'Assemblea.

Ci pò esse di sicuru un primu dibattitu è dopu, ci duverà à vede cume anderemu à travaglià noi, membri di l'Assemblea di Corsica, nant'à su sugettu impurtantissimu da un puntu di vistu suciale, culturale è simbolicu, è puliticu di sicuru.

Dunque, ava a parolla hè à chì a dumanda.

Ete a parolla Véronique, pè « Core in Fronte ».

Mme Véronique PIETRI

A ringrazià vi.

Eccu, Sgiò Presidenti, u studiu nant'à a situazione di a lingua tantu bramatu da noi è u vostru raportu d'orientazioni riccu da studià.

L'eti dettu, ci hè un'urgenza à agiscia.

Hè postu u quadru di travagliu, hè detta a necessità d'ottene un statutu di cuufficialità da mette ind'è a discussione incu u Statu, ben sicura.

A lingua hè di tutti i ghjorni, hè paisana, mà deve essa ancu istituzionali. L'eti dettu ind'è u raportu, persa a lingua, persu u populu è diciaraghju persa l'anima.

A nostra rivindicazione hè di ramintà chì nant'à sa tarra ci hè una sola cumunità di drittu : hè u populu corsu è a so lingua chì deve essa a prima.

Ci vole à essa più fermi incu u Statu à traversu l'Educazione naziunale è a so assenza di vera pulitica linguistica chì hà cuntribuitu à indibuliscià la dipoi anni è anni, fendu creda chì tuttu va bè è ghjuchandu incu i sciffri di i statistichi.

Allora, piglemu u putteru di l'insignamenti di a nostra lingua è mittimu in ballu un'educazione paisana, mà dinò femi nostra a lingua ind'è a vita di tutti ghjorni.

E ghjustu dui parolle pà di vi chè no semi pronti à travaglià.

Eccu. A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Paul QUASTANA dinò per « Core in Fronte », avete a parolla.

M. Paul QUASTANA

A ringrazià vi.

O Sgiò Presidenti,

Un sogu micca un spicialistu di a lingua corsa, mà v'aghju intesu di innanzu « u corsu s'imparava in casa » è avà hè compia. Hè compia è ci vo di sapè la.

E u problema parte da quì.

Comu si passa ind'è u mondu sana quande una creatura nasci ? A mettenu ind'è un viculu, hè inturniata, senti parlà in tornu d'ella è sentiva parlà u corsu. E quandu u prima ghjornu ch'edda pigliava a parolla, un annu o un annu è mezu dopu, hè dighjà imprignatatu, t'hà tuttu à mente : a musicalità, i parolli, u vucabulariu è tuttu.

Oghje ùn hè più u casu.

Per contu meu, a ripetu, ci sò quì chì sò spicialisti, eiu nò, per contu meu, ùn si pò più imparà à scola, ci vò di cummencià à la crèche. Un avemu micca bisognu di prufessori agrigati dans la crèche, basta à mette unipoche di parsons anziane, pagà li s'eddu ci vò di pagà li, è chì appena natu una creatura sintissi parlà u corsu, et pas besoin d'universitaires ! Scusetemi.

Bien. Aghju compiù. Un aghju micca da allungà mi annantu, mà osinò ùn a salvaremu micca, perchè u ziteddu chì ghjè impregnata di u francese, quande eddu hà a ghjunghe a scola, in 6^{ma} o ancu innanzu, hà da traduce mot à mot. Vous voulez des exemples ? No, emu da esse à a risa, si je commence à donner des exemples.

E u corsu, ùn hè micca u francese traduttu mot à mot. U corsu hè una lingua propiu chì t'hà a so andatura, chì t'hà i so sprissioni, chì t'hà di tuttu è pudriu dà centu cinquanta mille esempi, mà m'aghju da firmà quì.

Merci.

(Applaudissements dans l'hémicycle)

Le Président Gilles SIMEONI

Ca devient dangereux, vous vous faites applaudir par la droite...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bon, allora Paul, più ciucciaghje è menu università, emu capitu...

Qualu hè chì vole piglià a parolla dopu a Paul QUASTANA ?

Jean-Martin MONDOLONI, avete a parolla.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je vais essayer d'expliquer pourquoi nous avons, en tout cas certains d'entre nous, applaudi spontanément, pas pour faire la chasse aux sorcières aux universitaires, autant rassurer tout le monde... En même temps, il y a des anecdotes sur la crèche et je vais y revenir.

D'abord commencer, Monsieur le Président, par dire que chaque mandature a eu sa grand-messe sur la langue corse et c'est révélateur de l'intérêt qu'on porte à la langue : avant vous Paul GIACOBBI et Pierre GHIONGA, avant Paul GIACOBBI, et je me rappelle la façon dont Antoine GIORGI s'était aussi emparé de ce sujet et d'autres avant eux. Ça veut dire que ça traverse les individus,

les mandatures et que très tôt, malgré certaines résistances dogmatiques, malgré certaines postures, chacun a eu à cœur, en tout cas c'est le fait générationnel que j'ai connu, de faire de la Corse un objet politique et de ne plus en faire un sujet politique, parce que je crois que ça touche à quelque chose d'essentiel.

Dans votre sondage, on dit, il y a, je crois, 98 % des gens qui sont fiers de parler corse, 97 % ; moi je fais partie des 3 % qui ne sont pas fiers de parler corse, parce qu'on est fières des défis qu'on s'est lancés. Le corse, j'ai eu le privilège, la chance de le recevoir un héritage, je n'ai aucune fierté en tirer, pas plus que d'être Corse d'ailleurs. Je me sens Corse et je crois que parler corse, c'est tout simplement consubstantiel de ce que je suis. Il n'y a pas de motifs d'orgueil à en tirer.

Et si on va un peu plus loin, et je rejoins Paul QUASTANA en partie là-dessus, si d'autres comme moi peuvent être animés de ce sentiment, c'est parce que ça touche à quelque chose d'essentiel ; ça touche à la vie.

Une excellente expérience, Paul, c'est Frédéric II qui est roi de Prusse, qui règne donc sur l'empire germano-russe à l'époque, et qui était polyglotte, il parlait 6 langues. Il s'intéressait aux langues et il avait une énigme qu'il n'arrivait pas à résoudre, c'était des problèmes de riches à l'époque, il voulait savoir quelle était la langue originelle. Alors il fait une expérience avec les nounous qu'il dépêche dans son ce Royaume et il prend 6 nourrissons, et il dit aux nounous « vous n'allez pas leur parler, vous allez les nourrir, vous allez leur donner à boire, vous allez leur donner à manger, mais il ne faut surtout pas leur parler parce que je veux voir aux termes de cette expérience, quelle langue vont parler les nourrissons ». Les nourrissons sont morts, parce qu'on meurt de ne pas parler parce que la langue, c'est un objet de vie et sans verser dans l'anthropologie, la bouche n'a pas été inventée pour parler, hein, l'australopithèque ne parlait pas. La bouche a été inventée pour déglutir au départ et ce n'est qu'au néolithique, lorsque l'individu devient sédentaire et nomade, qu'il a besoin d'échanger et que l'articulation de la mâchoire s'organise pour produire des sons, puis des langages, puis des langues.

C'est donc un objet ? Extrêmement vivant la langue, ça participe de la vie. C'est la raison pour laquelle les uns et les autres sont parfois animés de passion lorsqu'ils parlent de ce sujet, parce qu'on est sur un sujet essentiel. Et donc, on est d'autant plus préoccupé lorsqu'il y a des menaces de disparition.

La langue corse est-elle menacée de disparition ? J'ai toujours des réflexes scientifiques, Madame la Présidente, je le suis davantage depuis quelques jours, donc je renvoie à certaines bibliographies et il y a, je crois, un ouvrage qui fait référence, c'est l'Atlas de l'Unesco sur les langues qui sont en danger. Bon, il

y a des polémiques sur les chiffres, mais on compte entre 5 et 7 000 langues dans le monde et il y en a 50 qui disparaissent chaque année, ça fait une tous les 15 jours.

La langue corse n'est pas, au regard de cet Atlas, aujourd'hui menacée comme une langue directement touchée par les syndromes de la disparition. Elle est ce qu'on appelle « en voie d'archaïsation ». Et là aussi, ça touche à quelque chose d'essentiel.

Moi je considère qu'elle est en voie d'archaïsation, pourquoi ? Parce que la langue Corse, Paul, chì i nostri anziani parlavanu, celle langue, elle part d'une société qui a disparu. Elle était d'abord en phase...

La langue corse, elle parlait d'abord d'une société agropastorale. Et si la langue est en déclin, c'est que quelque part elle refuse de parler d'une société qui est en déclin. La langue corse ne sait pas parler des parkings, elle ne sait pas parler des centres commerciaux, elle ne sait pas parler des hamburgers, elle ne sait pas parler des ravages de la mondialisation que nous voulons.

Alors, y a-t-il une fatalité à cela ? Non, moi je crois en effet qu'il y a eu des efforts et qu'il n'y a pas de fatalité.

Et comment, très rapidement, on sauve des langues. Qu'est-ce que dit cet Atlas ? Il dit aussi quels sont les ingrédients, quelles sont, sinon les recettes, en tout cas les grands motifs de réconciliation d'un territoire avec sa langue.

I. Savoir dépasser le sentiment d'humiliation.

Pourquoi ? Parce que lorsqu'il y a une langue dominante et une langue dominée, la langue dominée véhicule un sentiment d'humiliation, et c'est tout l'effort, et il faut rendre hommage à ceux qui ont animé le Riacquistu dans les années 70, que d'avoir réactivé, sur la base de ces principes ou de ces réflexes d'humiliation, quelque chose qui était dormant. Donc ce pari-là était réussi, donc c'est à mettre à l'actif de ceux qui, pessimistes, pensent que la langue va disparaître.

On sauve une langue en étant conscient qu'il y a une corrélation, hélas ou non, directe entre la capacité de la sauvegarder et la prospérité d'un territoire. C'est dur comme constat. Mais les langues qui ont été sauvées dans le monde, on parle souvent d'Israël, on pourrait parler du Paraguay, on pourrait parler de la Bolivie et d'autres territoires, ce sont des territoires ou des micro-territoires sur lesquels la prospérité économique, au sens large (il y aurait beaucoup à dire sur les indicateurs de la prospérité), plus une région est prospère, alors tout ça avec évidemment à l'esprit ce qui se passe en Catalogne, mais c'est presque le contre-

exemple, c'est presque trop frappant comme exemple, parce qu'il en devient presque complexe : on est sur des taux de croissance à 2 chiffres, ce sont 7 millions de locuteurs, ce sont des milliers de familles qui ont entretenu le lien générationnel.

C'est le 2ème principe, la prospérité économique.

Le 3ème principe, c'est le rôle de la puissance publique qui permet de sauvegarder des langues.

Est-ce que l'État a été au rendez-vous ? L'est-il suffisamment ? Peut-il mieux faire ? Certainement. C'est à la fois celui qui, dans l'histoire, est responsable de la langue, parce que l'histoire, elle est têtue, on ne peut pas faire comme si l'Abbé Grégoire ne remettait pas un rapport à la convention en indiquant, je cite, qu'il fallait et c'est le titre du rapport, anéantir les patois pour rendre plus fort le principe de l'universalité de la langue française. Ça a existé, on part de là. On part d'un pays qui est crispé sur ces sujets, qui joue dans la cour de la Moldavie et de l'Azerbaïdjan et qui ne signe pas la Charte des langues minoritaires. On part de ça, on est dans cet environnement-là qui est complexe.

Mais sauf que, jusqu'à il y a quelques années, il y a des motifs de satisfaction encore. Jusqu'à il y a quelques années, seul l'état prenait sa part de l'effort. Dans les micro-territoires qu'on connaît sur le territoire français, l'Alsace, l'Occitanie, Pays basque et d'autres, vous avez dans le camembert 3 parts inégales de l'effort : vous avez la part de l'État, c'est ce qui est présent chez nous, mais à 100 % ou presque, vous avez la part de l'associatif et la part de l'enseignement confessionnel. Il n'y a pas d'enseignement confessionnel en langue corse chez nous et il y a, et c'est heureux, ça fait partie des motifs de satisfaction et d'optimisme, une part croissante, embryonnaire en tout cas, de l'associatif.

Autre motif de satisfaction qui va nous conduire à être un peu optimistes. En plus du Riacquistu, il y a ce qu'on appelle, pardon Paul, c'est un peu universitaire, ils appellent ça les universitaires « le déplacement du barycentre diglossique ». Ça veut dire quoi en gros ? Ça veut dire que quand il y a diglossie, quand il y a une langue dominante et une langue dominée, la langue dominante, elle occupe le secteur du prestige, l'économie, la science et puis la langue dominée, c'est la langue du cœur, a lingua di u pane, a lingua di u core.

Eh bien, petit à petit, le corse a investi certains champs, comme la littérature. Tous les ans, au mois de septembre, vous avez une littérature abondante en langue corse, ça veut dire qu'il y a plus qu'un éveil, il y a plus qu'une relance, il y a une prise de conscience du fait qu'on peut investir ces champs. Est-ce suffisant ? Non. Et on y arrive à une condition, Monsieur le Président, qui est

nécessaire, mais qui n'est pas suffisante, c'est l'alchimie des 4 secteurs qui fait qu'on peut sauver des langues dans le monde.

La coofficialité : alors moi, à titre personnel et je crois que vous connaissez mes positions, et elles sont, Madame la Présidente, pour le coup implacables et très documentées du point de vue scientifique, on sauve des langues dans le monde en pratiquant la coofficialité.

C'est quoi la coofficialité ? C'est poursuivre l'effort de la puissance publique. La puissance publique, elle met beaucoup d'efforts, elle fait beaucoup d'efforts pour que les jeunes scolaires apprennent le corse. Mais si ces jeunes scolaires n'ont pas la possibilité d'investir dans le champ social ces compétences, si on circonscrit ces compétences à la cour de récréation, puis quand ils sortent acheter un pain au chocolat, quand ils vont dans une administration ou quand ils se rendent dans ce qui fait la journée privée d'un scolaire, ils n'arrivent pas à réinvestir cet apprentissage. Il y a une part manquante.

Et oui, la coofficialité - la coofficialité - c'est une condition nécessaire.

C'est ce qui nous rassemblera. En tout cas, moi, c'est ce qui, du plus fort de mes convictions me rattache à cette idée.

Le problème qui devient politique, c'est quand certains considèrent que c'est un attribut de souveraineté. Moi, je ne veux pas que ce soit un sujet politique la coofficialité. Je veux qu'on en reste à la condition nécessaire de sauvegarde d'un patrimoine, dont je ne comprends pas encore, en tant que patrimoine immatériel, qu'on se pose encore la question de la sauvegarde. Dans le monde, on sauve des églises, on sauve des baleines, on sauve des cathédrales, on sauve des jardins, et encore certains se poseraient la question de ce qui est consubstantiel de ce que nous sommes.

Cette question-là aujourd'hui, à la limite, elle devrait être dépassée.

En un mot et très rapidement, quelle est la part manquante de ce rapport ? Mais ce n'est même pas la part manquante, puisque j'ai bien compris la méthodologie qui reste ouverte et qui nous appelle à réfléchir sur un certain nombre de pistes.

Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels j'aimerais, universitaires ou pas, que l'on se penche. On ne parle jamais assez du syndrome de l'interlocuteur idéal et de la peur de parler corse qui fait beaucoup plus de ravages, beaucoup plus ou bien autant de ravages que la chape institutionnelle qui empêcherait de parler corse. Je veux dire par là qu'un jeune adolescent qui rentre en classe de 6^{ème} et à qui on donne la LV1 anglais, il n'a pas peur de se tromper

en anglais et l'adolescent, qui aujourd'hui est en face de la nécessité, ou en tout cas de la jonction sociale, de parler corse, il est hanté par cette peur. Je pense qu'on a à réfléchir, en tout cas du point de vue universitaire ou dans je ne sais quel cénacle, sur ce sujet-là.

Deuxième sujet qui n'est jamais posé : pourquoi les gens parlent-ils corse ? Comment on est animé du désir des langues ? A brama di parlà corsu. Je crois qu'on a décrété ça pour mettre en œuvre des mécanismes non pas obligatoires, mais incitatifs, même si vous avez compris que sur la dimension institutionnelle, nous étions en phase.

Enfin, la part manquante, mais ça, c'est itératif dans mon propos, et je le réclame depuis des années, mais je continue à le faire parce que je me demande si je suis bien compris sur ce sujet qui est le sujet de l'évaluation.

Vous répétez à l'envi, Monsieur le Président, que vous avez mis en gros trois fois plus de moyens que par le passé, mais vous pouvez mettre 4, 5, 10 fois plus de moyens. Moi, ce qui m'intéresse, c'est quand un individu rentre dans Una casa di a lingua, dans Praticalingua, dans Scola corsa, à quel niveau de langue il rentre et à quel niveau de langue il sort ? Et cette logique d'évaluation, elle n'a pas une vocation inquisitrice, elle n'est pas là pour semer le doute ou mettre l'index sur ce qui irait bien ou sur ce qui n'irait pas.

Je vais vous dire mieux, moi, si j'étais nationaliste, je pousserais le sujet un peu plus loin : est-ce que vous savez comment fonctionne l'Office français de l'immigration ? Comment on est naturalisé français ? Vous arrivez sur le territoire, vous êtes réfugié et puis vous demandez la nationalité française ou un titre de séjour. Bref, vous voulez la nationalité française, vous rentrez dans un organisme de formation et on vous détecte A1 ; A1 c'est « Bijour », « Bossoir »... C'est ce niveau-là ! Et étant observateur à titre professionnel d'un organisme de formation, d'un organisme de formation qui dispense ce type de formation et ayant reçu du reste la visite de Monsieur le Préfet de Haute-Corse qui s'est rendu sur site, c'est ce qu'on a observé, avec cet accent-là. C'est un accent pakistanais, c'est un accent marocain, c'est un accent indonésien, c'est un accent d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.

Ces gens qui veulent obtenir la naturalisation, ils ne peuvent pas sortir de là tant qu'ils n'ont pas le niveau B1, ça veut bien dire que l'organisme de formation, il prend les gens à un niveau et il a obligation à la fois de former, mais de valider en sortie un niveau. Je ne vois pas ce qui nous interdit de rentrer dans cette pratique-là, qui est une pratique d'évaluation et de compte-rendu que vous devez, au-delà des chiffres qu'on avance.

Vous savez, moi, on m'a pris qu'en matière d'argent public, quand on parle à l'opinion, il y a 3 chiffres qu'ils connaissent : le prix de la baguette, c'est 1€ ; u prezzu di a vittura, 20 000 € ; u prezzu d'un appartamente, je n'irai pas jusqu'à citer des prix parce que chaque mois qui passe, je me trompe.

Mais qu'on ait mis 1 M€, 10 M€ ou 30 M€, c'est sûrement louable, ça permet de faire un peu de musclette dans l'opinion pour montrer, et on ne doute pas évidemment de l'effort financier, il ne manquerait plus que ça, que vous particulièrement avez fait dans ce domaine.

Mais ce dont on voudrait ne plus douter, c'est que cet effort de puissance publique débouche sur une logique de résultat qui n'est certainement pas attentatoire à vos convictions, que nous partageons, qui sont celles qui touchent encore une fois à la sauvegarde de la langue et quelque part à sauver un peu de ce que nous sommes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Romain COLONNA hà da piglia a parolla pè u so gruppu « Fà populu insemi ».

M. Romain COLONNA

A ringrazià vi, Signore Presidente.

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu, à ringrazià vi pè a presentazione di u raportu.

J'avais oublié, Cher Paul, l'espace d'un instant que nous nous étions fréquentés sur les bords de l'université et que tu étais universitaire toi aussi. Mais en économie, faut-il le rappeler.

Trêve de plaisanteries, je voudrais, si vous le permettez, revenir au début de ce rapport.

Vous avez, Monsieur le Président, fait une longue présentation écrite dans le rapport d'un point de vue historique et vous citez, dans votre rapport, deux illustres personnages de la Révolution française, dont un vient d'être à nouveau cité, et vous citez notamment le rapport Barère ; rapport remis au Comité de salut public sur les idiomes, le 27 janvier 1794.

Alors, je ne boude pas mon plaisir dans cette Assemblée de vous lire quelques extraits, puisqu'ils nous concernent, nous autres Corses, directement.

Barère s'exprime ainsi, il dit :

« Amis ardents de la liberté, un autre département mérite d'attirer vos regards, le département de Corse ». Et il ajoute, « Quand un perfide Paoli et des administrateurs fédéralistes ne les égarent pas, les Corses sont des citoyens français. Mais depuis 4 ans de Révolution française, ils ignorent nos lois.

Pascal Paoli se sert puissamment de la langue italienne pour pervertir l'esprit public, pour égarer le peuple, pour grossir son parti, etc., etc. ».

Il dit *« le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand (l'alsacien) ; la contre-révolution parle l'italien (le corse) ; et le fanatisme parle le Basque ».*

Il ajoute, *« Cassons ces instruments de dommages et d'erreurs.*

Citoyens, la langue d'un peuple libre doit être une et la même pour tous ». Janvier 1794.

Quelques mois plus tard, un autre rapport qui a été cité, qui est cité dans le rapport est celui de l'Abbé Grégoire. Alors, il faut rappeler que ces deux personnages, Barère et Grégoire et les 2 rapports qu'ils remettent sont parmi les deux rapports les plus importants du corpus révolutionnaire français, qui viennent structurer deux siècles de politique linguistique.

Le rapport Grégoire a été intitulé *« Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois, et d'universaliser la langue française ».*

Alors, me direz-vous, pourquoi commencer un rapport prospectif sur la langue corse par quelque chose qui relève du passé, d'il y a à peu près 230 années ? Mais simplement parce que j'ai eu la chance, en tant qu'universitaire cette fois, de rencontrer, d'écouter, en tant qu'observateur attentif, tout un certain nombre de discours. Et je voudrais vous lire une phrase du 2 octobre 2017 :

« Parce qu'il en est ainsi, la France est un pays qui porte l'universalité dans ses gènes », elle a été prononcée par le Président Emmanuel MACRON et le Président Emmanuel MACRON a prononcé ce type de phrase-là, en mettant en avant l'universalité ou le caractère prétendument universel de la France et de la langue française à de très nombreuses reprises.

Et je voulais très modestement commencer par ce rappel historique, simplement pour vous dire que bien sûr, il y a des nuances à apporter, je ne voudrais pas caricaturer mon propos, mais ce qu'il y a eu il y a 230 ans devant la commission de la Convention nationale, le Comité de salut public, ou ce que peut dire le Président Emmanuel MACRON 230 années plus tard relèvent de la même logique, de la même idéologie, qui est ce que l'on a appelé plus tard « l'idéologie du monolinguisme » ; idéologie du monolinguisme d'État et cette idéologie-là consiste en un fait qui est relativement simple à comprendre, c'est que les citoyens français ne devaient et doivent parler français, mais ne devaient et ne doivent parler que français sur le territoire de France. Et vous avez là une idéologie mortifère.

Allora, chì ci vole à fà pà impettà si à quella ideulugia di u monolinguisimu ?

A contu nostru, è hè stata detta ind'è u raportu, hè stata detta ind'è a prisenazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu, a nostra andatura deve arrimbà si nant'à 2 pilastri maiò, cumplementarii è senza ierarchia trà l'unu è l'altru.

U primu pilastru, ghjè quellu di cunsiderà i Corsi cume cittadini è di cunsiderà chì i Corsi cum'elli anu u dirittu à u permessu di cunduce quand'elli anu 18 anni, cum'elli anu dirittu di votu quand'elli anu 18 anni, perch'elli sò cittadini, di cunsiderà i Corsi aldilà di a semplice rivendicazione « populu corsu, una lingua, un populu, una tarra », di cunsiderà i Corsi ind'i so diritti è in un dirittu à a lingua, è di cunsiderà chì a lingua deve esse un dirittu di cittadinanza, u dirittu di u cittadinu, le droit du citoyen, la langue du citoyen.

È su dirittu in tantu ca cittadinu vene cumplettatu, sustinutu, puntillatu da u duvere di l'istituzione. D'una parte, avemu u dirittu di u cittadinu è da l'atra parte, avemu e stituzione chì sò simplicemente sottumesse à quellu dirittu.

È u dirittu di u cittadinu è u duvere di e stituzione, in pulitica linguistica hà un nome : si chjama l'ufficialità.

Ùn sò micca esattamente d'accunsentu incu ciò chì hè statu detta nanzu da M. MONDOLONI, ma pocu imprema, à contu nostru a cuufficialità ùn va micca aldilà, si pò precisà di sicuru.

U dirittu di u cittadinu è unicamente u dirittu di u cittadinu à fà valè, hè u duvere di e stituzione per accumpagnà u dirittu di u cittadinu.

È à tutti quelli chì dicenu, è à spessu senza cattiva voluntà, mà à tutti quelli chì dicenu « ma noi semu à prò di una sucietà bilingua, mà senza

cuufficialità perchè ghjè un affare puliticu », v'aghju da piglià un esempiu semplice à capì.

Pigliemu 2 persone, 2 persone in Corsica è li dicemu « vi tocca à ghjunghje partandu da a Corsica à u listessu tempu à New York ». A una persona, li date una barca è à quill'altra persona li dite « avete u diritu d'andà à New York in aviò, mà vi tocca à ghjunghje à u listessu puntu ».

Una sucietà bilingua senza a cuufficialità, ghjè esattamente què, è noi, ciò chè no vulemu, simpliciamente, senza cunfusione alcuna, senza nica tutti i dirittu di u francese, ùn hè mai di caccià un dirittu à u francese. Ùn truvarete micca una persona quì, nant'à sta parte di i banchi, chì venenu quì in s'emiciculu, pà di « vulemu fà a guerra à u francese o caccià i diritti à u francese ».

Vulemu di simpliciamente chè no vulemu dà diritti in più à i cittadini di Corsica è à a lingua corsa.

Què ghjè u primu pilastru, quellu di u statutu ghjuridicu.

È vulia di chì, è l'aghju detta stamane in d'altre cundizione, chì noi, in tutti i casi « Fà populu in seme », mà l'inseme di a famiglia naziunalista in tutti i casi, mà sò statu cuntentu di sente dinò u gruppu di dritta à prò di a cuufficialità. Emu ricevutu qualchì mese fà un mandattu puliticu pè fà valè sa pusizione in quantu à a cuufficialità. A femu valè oghje in s'emiciculu, ghjè nurmale, mà vulia di dinò chì sa pusizione quì, emu ricevutu u mandatu da u populu corsu pè fà la valè in Parigi.

È chì ùn pudemu micca accittà d'entre in un prucessu di discussione pulitica, dicendu ci ciò chì face u nostru core, à nostra identita, ciò chì si custituisce cume populu, è di « di què ùn n'hè parlemu micca ». Noi, anderemu in Parigi quandu a discussione averanu riprese incu stu puntu di rivendicazione.

Quandu dicu què, ùn dicu micca ch'ella da sorte, ùn ci vole micca à sbaglià a ghjente, ùn dicu micca ch'ella da sorte un statutu di cuufficialità à a fine di a discussione, mà noi emu ricevutu un mandatu puliticu di fà valè sa pusizione, è a faremu valè, è apreremu a discussione in giru à u statutu ghjuridicu di a lingua corsa è di i Corsi chì ghjè u primu pilastru di a pulitica chè no vulemu fà.

U secondu pilastru ghjè ci chì e stituzione di Corsica, è a prima a Cullettività di Corsica, ponu fà in i mesi à vene. E d'apressu à mè, quandu dicu « in i mesi à vene », ci vò à riflette à a nostra pulitica sicondu 3 temporalità sfarente.

A prima temporalità, ghjè formulà unipochi d'uggettivu, cume u raportu c'invita à fà la, ind'è e simane à vene è indè e mese à vene. Chì vulemu pà i prossimi mesi quì in termini di pulitica linguistica.

Dopu, ci hà da vulè interrugà ci in termini di pulitica linguistica nant'à ciò chè no vulemu à a fine di a mandatura. O Sgiò Presidente, avete dettu chì ci ferma à pocu pressu 5 o 6 anni.

E in fine, ciò che no vulemu à long'andà cume prugettu di sucietà pà i zitelli è pè l'avvene d'issu paese.

Què ghjè u primu puntu impurtante di u travagliu di u secondu pilastru chì ci aspettà in termine d'oggettivi. Ghjè viramente di fà differenza trà u cortu, u mezu è u long'andà, simplicemente perchè i mezi chè, secondu e differente temporalità, anu da cambià.

U secondu puntu, è vurria insiste à nome di u gruppu, ne avete parlatu ind'è a vostra presentazione, mà ci vurria insiste, ghjè nant'à a governanza.

Hè stata fatta una manza d'affari dipoi unipochi d'anni, ùn ci voltu micca. A l'ultima mandatura, Saveriu, sò stati fatti affari. L'ultime mandature dinò. Ùn ghjunghjemu micca noi dicendu « emu da fà a rivoluzione, sapemu tuttu meiu chè l'altri », manc'appa.

Mà ci hè un affare induve cullettivamente ci hè statu una « dibulezza », l'emu da chjama cusì, ghjè à u livellu di a spartera d'infurmazione, di a presa di decisione, di a dimucratizzazione di a presa di decisione, è, ciò chè chjamu eu a governanza quì. E ùn si pò micca, in tantu chè nazionalisti, accitta chì l'affari di u turisimu fussini parlate, intrattenute, discutate incu u cunsigliu di l'amministrazione, incu u rapresentante di i professionali, l'associi, i pulitichi, ecc., chì l'affari di i trasporti ch'ella fussi listessa.

E chì l'affari di a lingua chì forse oghje ch'hè oghje, pà via di a debulezza ind'è a sucietà, ghjè l'affare dipoi unipochi d'anni apparisci cume forse l'affare u più cunsenzuale, o unu di l'affare u più cunsenzuale, è chì ùn ci fussi icca un cambiamente impurtante di governanza à u livellu di a presa di decisione. Ciò chè no pudemu chjamà quì una forma di demucratizzazione di u dibattitu in giru à a lingua. Què ghjè u secondu puntu impurtante.

U terzu puntu, l'avete detta, è vurria salutà à nome di u gruppu dinò u serviziu di a lingua corsa, u so direttore, Bernard, è l'insieme di l'impiegati, dicendu, mà l'ete detta propiu bè O Sgiò Presidente, chì, s'ellu ci n'hè altri quì ch'ascoltanu, salute à tutti, dicendu chè a pulitica chè no vulemu mette in piazza,

l'uggettivi chè no vulemu tucca, incu u cunstatu attuale di u serviziu lingua corsa, ùn a puderemu micca fà.

Dunque ùn ci vole micca non più intrappulà ci mettendu in ballu un'ambizione ch'emu da sparte tutti nant'à si banchi, è ùn piglià micca in contu u serviziu di a lingua corsa è a so evoluzione pussibile.

E compiu dicendu, chì a nostra pulitica di a lingua, in modu generale, puru se l'affare po apparisce oghje cume appena teoricu o filosoficu ; si deve arrimbà omancu nan'à trè andature.

Aghju prisintatu, rinfurzà, diffuse i dui pilastri, a cuufficialità d'una banda è una pulitica interna di un'antra banda.

Vurria di chì ci tocca cullettivamente à cunsiderà in modu definitivu a lingua corsa cume un bè cullettivu, cume un bè cumunu è cume un serviziu publicu.

A lingua corsa deve esse, oghje chì ghjè oghjè, in u 2022, à partesi da oghje più ch'ella hè stata sin'avà cunsiderata cume un serviziu publicu.

Un serviziu publicu ci porta, cume l'aghju dettu appena nanzu, quand'ellu si face un pezzu di strada in tale paese, ùn si face micca un pezzu di strada pà una parte di a popolazione ; quand'ellu si face un tariffe residente, ùn si face micca pè un aparte di a popolazione.

A lingua corse deve esse cunsiderata cume issu serviziu publicu.

E dinò, è compiu nant'à què, avè in core, esse persuase di a nostra capacità pulitica à mudificà u sistema. L'avemu dettu parechje volte, quande un sistema ùn cunvene micca à un populu, ùn tocca micca à u populu di cambià, tocca à u sistema di cambià.

Dunque, ci tocca à integrà ind'è a nostra riflessione pè i mesi à vene a nostra pussibilità di cambià u sistema. Se parlate d'educazione, di sicuru si puderia parlà d'altru affare. Mà ghjustu, nant'à l'educazione, vurria salutà in modu sinceru tuttu u travagliu di tutti l'attori educativi, di l'associi, di tutti i professori, ecc. Mà à un mumentu datu, se u sistema ùn cunvene micca, ci tocca à mudificà lu ; è què dinò hà da entre in ballu sottupongu ind'è a discussione dumane incu Pariggi, di chì sistema educativu vulemu pà a Corsica di dumane.

E in fine, cunsiderà a lingua corsa cume pone un attu assolute di libertà, perchè noi, ciò chè no vulemu, pà i zitelli di Corsica di dumane, ch'elli appinu a scelta di u so avvene, ch'elli appinu a scelta di e so lingua, ch'elli appinu a scelta

di e so culture è di a so evoluzione. E e pulitiche, soprattutte da e pulitiche revoluziunare francese sottu à u tarrone, e pulitiche chì sò state messe in balle sin'avà, ùn permettenu micca à i zitelli corsi di fà a scelta di e so lingue.

Dunque, noi, ciò chè no vulemu, ghjè di mette tuttu ciò ch'ellu hè pussibile in ballu pè i zitelli di Corsica, perch'elli ùn fussini micca privi di a so libertà di sceglia a so lingua più tardi. Eppo batteremi pà elli pà fà la, è ch'elli possinu sceglie a lingua corsa quand'elli volenu.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O Sgiò cunsigliere.

Qualu hè chì vole piglià a parolla altru ? Nimu ?

Nadine NIVAGGIONI, pè « Fà populu insieme ».

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, à pocu pressu, oghje, ci sò 24 000 zitelli, da a scola materna à u CM2, chì sò scularisati.

Annant'à si 24 000, ci n'hè à pocu pressu appena di più di 13 000 chì sò ind'è e scole « standard », dunque chì facenu 3 ore di corse a settimane.

Eppò ci n'hè à pocu pressu dunque appena di più di 10 000 chì sò ind'è e scole bilingue è unipochi chì sò ind'è e scole immersive.

E scole bilingue, vole dì à pocu pressu 50 % di u tempu di scola tutte e settimane, è quelle immersive, sò à pocu pressu à 80 %. E à capu di tant'anni, ci semu accorti chì, à traversu tutti i sforzi chì sò fatti, hè un travagliu tamantu da l'insegnanti, da i cunsiglieri pedagogiche, da tutte e squadre, e ben chì disgraziatamente a scola ùn pruce micca locutore, o pocu, o pochissimi.

E dunque, emu dettu chì aviamu sceltu tant'anni fà, 40 anni fà, a strategia di passà per a scola. Mà oghje ci accurghjimu chì l'affare ùn ci porte micca i risultati aspettati è ci semu detti « emu da fà cum'elli anu fattu d'altri accantu à noi », l'Occitani, i Baschi, l'Alsassiani, è ci simu impegnati dappoi parechje anni digià, eppò c'era statu una rumpitura, eppò emu ripigliatu un'annu fà « Scola corsa », dunque un insegnamentu immersivu assuciativu. E sò à pocu pressu 60 zitelli.

Allora, capite bè chì 13 000 o 10 000 d'una parte è 60 d'un antra, ùn ci hè manc' appena un risicu di cuncurrenza, manc' appena. Mà ghjè un antru sistema chè no pruvemu oghje per vede s'ellu hè pussibile, à traversu una pedagogia sferente, è micca solamente una pedagogia sferente, ghjè un sistema educativu sfarente. E ciò chì cambia, hè ghjè chì ci hè a scola, ci hè u tempu di scola à 100 %, ci hè u tempu nanz' à a scola, a matina, quandu i zitelli sò lasciati da i parenti à a guarderia, è sin' à a sera à a guarderia.

Eppò ciò chè cambia dinù, ghjè l'impegnu di i parenti, perchè chì ind'è un sistema educativu, i parenti sò impegnati ind'è a scola, micca ind'è u sistema propiu pedagogicu, mà in tutte l'attività annesse. E pè u zitellu, ghjè un affare impurtante. E postu ch'elli ci sò quì assai insegnanti, a sanu bè, hè stata detta tantu volte, on a tous entendu « les parents ont baissé les bras ».

E ben, custì, i parenti s'impegnanu è facenu chì u zitellu sia fieru di l'interessu di i so parenti pè u so travagliu, è què ghjè un affarone.

Dunque, vedite bè, manc' appena cuncurrenza, mà sistemi educativi sfarenti ch'ellu ci vole à pruvà.

Allora, u scopu di sicuru è ch'ellu ci ne sia di più. Perchè chì ne ce vole di più ? Perchè chì a nostra debulezza, ghjè u cullegiu, eppò ancu di più u liceu. E, à traversu Scola corsa, u scopu hè di ghjunghje à un cullegiu immersivu, perchè chì ci simu avvistu, è l'Occitani si sò avvisti chì quandu ci sò i licei, perchè chì tutti l'anni ci hè un classamentu, una classifica di i licei, e ben ci simu avvisti chì quandu ci sò dui licei vicini, unu standard è unu immersivu, assuciativu, i risultati sò assai boni, postu chì emu vistu chì i nostri sortenu annant' à i primi.

Dunque, vole di chì ùn simu manc' appena in cuncurrenza, mà ch'ellu ci hè una stimolazione ; una stimolazione chì face chì i risultati sò boni.

Eccu perchè, nanzi, aghju ritenutu chì ghjè un raportu chì prupone di più. Iè ghjè un raportu chì prupone di più, è assai di più, perchè chì sin' à quì, annantu à tutte e pruposte chì sò state fatte, sò state fatte à traversu l'istituzionalisazione di a lingua. E custì, date a pussibilità à u populu d'organizà si. Ghjè u populu chì hà da piglià in contu l'organizzazione di a lingua, à traversu l'associi, à traversu Scola corsa, è dumane forse perchè micca un'antra scola, ùn si sa. Eppò à traversu dinù e case di a lingua. E quì dinù si vede chì ci hè un educazione pupulare chì ghjè pruposta. Sò furmatori chì sortenu di u populu, pigliemu u casu di una casa di a lingua, cù Praticalingua per esempiu, postu chè oghje sapete chè ghjè un'associu chì face un travaglione annant' à parecchi siti, i furmatori sò musicante chè vo scuntrate tutti i ghjorni in carrughju, chè vo cunniscite, ùn sò micca furmatori surtite di e scole di cantu classiche o di

l'Educazione naziunale, eccetera, ch'anu fattu un parcorsu, nò, manc' appena. Sò ghjente chì sortenu di u populu. È què, hè tutta a sferenza.

Stu raportu quì, ci dà l'urientazione, è speru ch'em' à sfruttà assai sta via quì, ghjè chì ghjè u populu chì incaricheghja, chì piglia in contu u so propiu spannamentu. È què, ghjè un'affarone.

Eiu, vogliu insiste dinù annant' à e ciucciaghje, di sicuru chì ghjè impurtante dinù chì nanz' à a scola, i zitelli, l'avete dettu nanzu, chì se zitelli, sti ciucci sianu inquadrati dumane, educati, chì i locutori corsi si n'occupinu, è l'aspettu intergenerazionale hè impurtante.

Allora, eiu ùn socu micca, postu chè u zitellu, quale sò i so spazii ? Ghjè a scola, ghjè u marcuri è u sabbatu, tutte l'attività artistiche è spurtive. Dunque avemu e case di a lingua, ma ghjè vera chì ci vole forse inventà di listessa manera chè e case di a lingua, postu chè hè ind'è e case di a lingua chì si face, sti canti, ci sò attività immersive, ma piuttosto artistiche. E forse chì ci vole inventà, ùn so micca, i stati di a lingua, o ùn sò micca, l'equipe di a lingua, ma in lu duminiu di u sportu chè lu ci sia qualcosa chì t'hà u listessu scopu. Perchè stu spaziu di u sportu, hè forse u vettore, dopu à l'attività artistiche, musicale, tutte ciò chè vo vulete, induve i zitteli si trovanu u più, u marcuri, u sabbatu è a dumenica.

Perchè chì ci vole avè in mente, quandu aghju principiatu a me intervezione cù l'orarii, l'occitani anu fattu un studiu chì mette in ballu, mette in avanti u fatti chì un zitellu chì face a so scolarità ind'è una scole immersiva, assuciativa, annant' à un'annu, stu tempu passatu, purtante ci si pare à noi ch'ellu sia assai, ùn raprisenta nant' à un'annu, chè 11 % di u so tempu, ghjè pocu.

Vole di chè stu tempu di 11 %, ci vole aghjustà lu incù tutte l'attività, e pussibilità d'attività ch'ellu pò fà u zitellu, è l'attività sò in effettu, ind'è e scole di a lingua, ma forse in u spaziu di u sportu, è forse dumane, in i spazii numerichi, ùn sò micca, ci vuleria à riflette à què.

Ma dunque, ghjè propiu un'orientazione in tutt'i casi, chì per a prima volta alleggerisce l'Educazione naziunale, chè ùn hà da micca sempre da purtà tutta a respunsabilità di a scola. Oghje ghjè a respunsabilità di a sucietà attraversu à l'associi è attraversu l'educazione popolare.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi assai. Qual'hè chì vole parlà ? Josepha GIACOMETTI.

Josepha, andate puru.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

A ringrazià vi.

Allora semu in un dibattitu oghjè chì ghjè impurtante, ghjè un dibattitu nantu à a lingua, ma dinò nantu à un raportu chì ci hè prupostu.

Allora, nantu a à lingua, di sicuru fate un riassuntu in stu raportu di tuttu ciò chì hè statu fattu è purtatu, è di sicuru, dite chì a quistione di a lingua in Corsica ghjè stata una quistione di lotte numerose. Allora, di sicura chì a lingua, per certi, ùn deve micca esse un ugettu puliticu, ma di pettu à noi, è certi l'anu ramintatu, ghjè ghjustu, hè statu, un'arnesu è un'arma pulitica d'unifurmizzazione di una vulintà di purtà una pulitica monolingua, è chì, di pettu à què, da salvà, ci vulia dinò, d'una certa manera, piglià l'arme da difendeci. È dunque, ci hè statu una rivendicazione pulitica in giru à a lingua, è chì, di sicuru, ùn hè micca una vulintà d'intrappulà a lingua è di mettela in un spaziu cunfiscatu chì serebbe un spaziu puliticu istituziunale è chì serebbe aldilà di què, una lingua di un solu partitu, ùn ci hè mai statu sta vulintà, è oghjè di sicuru chì stu puntu di vistu hè passatu.

Mà in su riassuntu storicu, ci sò stati qualchì mancanze ind'è a storia di a nostra lingua, puderia ramintà u Capes in 91 è a lotta da ottene a monovalenza di u Capes. Ci sò stati quantunque qualchì mancanze, ma ùn la dicu micca per fà li nutà, ma dinò nant' à ciò chì hà fattu l'impegnu di l'Università di Corsica, perchè dicu què ? A dicu postu ch'avete ammintatu a mettudulugia è a necessità di sorte a lingua di st'istituzione è di falle sparte in a sucietà, ci vulerà di sicuru a pianificazione linguistica, avete dettu « passà da una pulitica linguistica à una pianificazione linguistica » ; a pianificazione linguistica hè esse dinò in capacità di cuurdinà tutte l'attore di a lingua, di ùn sminticà ne unu solu, è di metteli in ballu, da ch'elli fussinu tutti à prò di sta pianificazione linguistica, a cuurdinazione di l'attore è ùn ci vulerà micca sminticà ne unu solu.

Allora, qualchì affari dinò nant' à a questione di l'insignamentu.

Aghju intensu dinò di i dui spazii ammintati chì sò quelli di l'assuciative è quelli di u publicu.

Prima, vuleria chjarificà dinò qualcosa.

Una lingua s'elabureghja à a scola. Una lingua si pensa, si fà cresce i so spazii d'impiegu à a scola. Ùn ci hè micca lingua chì sarebbe solu di case è una lingua chì serebbe quella di tutti i spazii. Què ùn hè micca vera, ùn hè micca vera per a lingua corsa, ùn hè micca vera per l'altre lingue.

Ci era un pueta chì dicia : « naturale sò i ronchi, è u più bellu roncu, hè un paru di roncu », un pueta famosu in corsu di a nostra lingua dicia què.

A nostra lingua, di sicuru, vene di u nostru fondu, di a nostra vita, di una parta di a nostra essenza. Ma a nostra lingua, cum'è tutte e lingue, s'elabureghja, s'accrescia è s'arricchiscia in i spazii novi. Quandu hè dettu chì a nostra lingua ùn parla micca di a nostra mudernità, parlerebbe d'una sucietà è serebbe arradicata à una sucietà di a tradizione, tradiziunale. Postu chè a nostra lingua, l'emu lacata de e volte di pettu à una pulitica à e porte di sti spazii quì, a nostra lingua porta a capacità, cum'è tutte è lingue di u mondu in sè, di parlà di tuttu, di parlà di tuttu, hè in capacità di parlà di tuttu, di d i a nostra mudernità, di diu nostru presente, di u nostru avvene. A capacità a porta in sè, tocca à noi à purtà la in tutti i spazii ch'elli li permette nu d'elaburà si è di campà. Quessu hè per u postu di a lingua.

Nant'à l'insignamentu publicu è assuciativu, per mè, di sicuru ch'elli vanu à paghju, s'ellu hè statu sceltu qualchì anni fà, qualchì decini d'anni fà, u spaziu publicu, ghjera dinò per fà entre a lingua cù u so linguaghju, cù u so sistemu pedagogicu da à pena fà busgià u sistemu educativu publicu, è quessa ferma sempre da fà. Fà entre a lingua ind'è u spaziu di l'insignamentu publicu, ghjè fà entre a so pedagogia, ghjè fà entre e so pratiche, ghjè fà entre a so cultura, è dà li à tutti è per tutti. È quesse, duvemu cuntinuà à purtale.

È per quessu avemu l'arnesi dinò, è ci veneraghju. È di sicuru, l'assuciativu, per fà un'uchjata postu chì sò d'accunsentu cù ellu da parechje affare incu ciò ch'elu hà dettu Paul QUASTANA, ramentu chì ci sò certi ciucciaghje chè cumencianu à apre, è una à e porte d'Aiacciu ch'aprerà l'annu chì vene, è chì di sicuru chì i zitelli si devenu mette in un bagnu linguistu à u più prestu. È u mondu assuciativu deve esse da a nostra cullettività accumpagnatu, rinfurzatu è ancu dà li i mezi. Ma ci vole à dà i mezi à i dui da fà busgià u sistemu educativu in u so insemi, publicu è assuciativu. Un ci tagliemu micca una ghjamba, publicu è assuciativu, di sicura, ci vole à metta, diceraghju di modu appena praticu, ci vole à metta u pacchettu veramentu nant'à i dui spazii, senza ùn lintà nunda. È quì, aghju da vena nant'à i nostri mezi.

La Collectivité de Corse élabore, arrête et définie telle que le dispose la loi de 2002, la carte des formations. J'avais saisi en mon temps, à plusieurs reprises, la Rectrice Benetti, pour pouvoir assister et pour pouvoir véritablement être en pleine possession de notre politique sur le contrôle de la carte des formations. Nous avons les moyens et nous devons les mettre en œuvre et, je l'avais réclamé, et la dernière année, nos services ont pu assister enfin à une réunion, soit par la mise à disposition des moyens du Rectorat, soit en assistant en réunion, au contrôle, parce que moi, quand j'entends un recteur qui dit

tranquille : « rentrée normale », et « on n'a ouvert aucune classe d'immersion dans le public », là, nous avons la possibilité de le rappeler à l'ordre et de demander des comptes. Et il faut que nous le fassions également dans le public. Je crois que c'est important de dire que nous avons des moyens, que nous devons les mettre en œuvre. Et chaque année, lorsque j'intervenais pour présenter le rapport de la carte des formations, je le rappelais. Quessu, ghjè un mezu per noi d'incalcà u puntu è di cuntrullà ciò ch'elli facenu in u publicu postu chè no mettimu i mezi. È cum'è noi devimu mette i mezi d'accumpagnà l'apertura in l'associative d'immersione nove.

Attenzione dinù, nant'à e nostre rivendicazione, avemu fattu nostra a generalizzazione, attenzione ! Generalizzazione di u bè, ma noi stemu nant'à l'obligazione, è ùn hè micca listessa affare. Ùn ci vole micca pocu à pocu, andà versu a generalizzazione di u bilinguismu è sminticà l'obligazione postu chè i testi dinò danu sta pussibilità, i testi di legge ci danu sta pussibilità. Dumandemu l'obligazione di a nostra lingua.

Dopu, nant'à i mezi chè n'avemu in st'Assemblea quì, lors du vote du Corsican business Act de l'ADEC, je posais une question sur la commande publique, que notre Collectivité devait inclure une clause d'éco-corso-conditionnalité. On m'a répondu alors, « c'est déjà assez difficile pour les entreprises de répondre aux appels d'offres ». O ghjente, ci vole à spiegà ciò chè noi dumandemu à l'altri è ci vole veramente andà, ci vole accumpagnà l'intrapresi, ramentà ciò chè n'aviamu fattu in accunsentu cù l'organismu di furmazione, cù l'intrapresi in a carta di furmazione prufeziunale, aviamu messu l'obligazione di furmazione in accunsentu cu tutti l'organismi di furmazione. Eramu stati attaccati da u cuntrollu di legalità, u Prefettu avia attaccatu a deliberazione ch'avia presentatu nant'à què. Ci vole à mette in tutti i nostri cartulari, l'obligazione di furmazione in lingua corsa. È ciò chè voi ramintavate per u regulamentu chì dà una bunificazione, u Presidente di u cunsigliu esecutivu a ramintavate, in e regulamente di a nostra assemblea, una bunificazione per a lingua corsa. Avia cuminciatu à falla in u regulamentu di a cultura chì ghjera statu vutatu quì, è di sicuru chì ci vole à stendellu veramente in tutti i cartulari di a nostra cullettività.

Allora, compiu quì, mà avemu qualchì mezi chè ùn purtemu micca. Ci vole à mette in piazza una cuufficialità di fatti. Di sicuru accumpagneraghju stu raportu, di sicuru chì seraghju nant'à sta pianificazione linguistica sistematica postu chì ci vole dinò à purtà u spaziu di l'immersione in u spaziu di a scola, ci vole à fà lu esce in u suciale è in a sucietà. È per quessu dinò, avemu i mezi in a nostra pulitica di purtà li di più è di fà cresce i spazii linguisti in a sucietà, osinò ci mettimu in una trappula di sicuru.

Allora mettimu in attu una cuufficialità di fatti, ùn'aspettendu u statutu chì di sicuru, a sapemu chì lu ci vole, da inizià un attu puliticu ch'ellu siaviramente un opera cullettiva, è avemu un travaglione à fà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, normalamente 4 minute in francese sò 4 minute in lingua corsa, micca 8 ! A ringrazià vi.

Allora, qual'hè chì vole piglià a parolla? Paul-Félix BENEDETTI per « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

L'aghju da fà à a corta, mà vulia fà u rimprovu, chì ùn ci era micca a tradizione, ma hè ghjunta tardu, allora, aghju da ringrazià vi. A socu ci hè statu un grossu straziu, à postu ch'ùn sò chè 14, è tandu Presidente, ùn socu micca d'accunsentu cù i vostri pruposti. Eiu ùn piddu micca cum'è un beddu, musciàchi cù mettimu u corsu davanti per fà u parè di a noscia pulitica. 14 ghjenti chì sò quì in postu nant'à 4 000 pà a nostra lingua, ghjè una cattivezza.

È dopu, incù i resultati di l'investimenti, sott'à GIACOBBI, emu principiatu in 2009 à un milionu ; 2015 : 2,8 milioni, guasi una moltiplicazione da trè. Da voi, da 2016 à avà, 6 anni dinò, 2,8 milioni, 3,1 milioni, 300 000 di più. Allora podasse chì hè difficiule di truvà e logiche d'investimente, di fà e pruposte finanziarie, ma ghjè una traduzione di una vulintà pulitica, l'omi è i soldi, è ci vole i dui à tempu.

Oghje, u cartulare di l'insignamentu hè di l'andatura di u parlà corsu, di u mondu oghjincu, face pinsà chè a lingua hè più à sparì chè à sparghje. Ci sò oghje, à u principiu di a scularità di i minò, un zitellu nant'à dui chì hà, nant'à l'indicazione di l'insignamentu naziunale francese, un'educazione bislingua, dopu ùn ci n'hè più chè unu nant'à quattru à u sicundariu, è quandu ghjunghjimu à u liceu, ùn ci n'hè guasi più, ci n'hè centu nant'à tutti i miliarda di liceani, nant'à u vosciu cartularu, 10 à u principiu di a prima è 0 à u nivellu di u baccu. Invece in cumparazione, u paese Bascu, in Euskadia, sò 95 % quandu sò à a scola di i minori, è ci hè una cuntinuità, è oghje, à a surtita dà a scola, di u liceu, ci hè un ghjuvanottu o una ghjuvanotta nant'à dui chì parla una lingua chè più bè difficiule à imparà chè u corsu, à fianc'à u catalanu o à u castiglianu chì sò linguì latini puri. Vò di chè noi, simu in u fiascu maiò.

Allora, a misura hè pulitica. Oghje, u corsu in u stradò, in casa, ùn ci hè più nimu chì u parla. S'ellu ùn s'impara micca à a furzera, nimu l'impararà.

Allora eiu, ùn la socu micca sè t'avemu a vunlità, ma t'avemu l'ubligazione d'avè una prugrammazione pà fà amparà u corsu, ci hè l'educazione, ci sò e regule, ci hè a Francia, chè a vunlità di fà sparisce ì so minorità, ì so "patois" cumè si dice, l'affare hà cuminciatu cù François 1^{er} è hà cuntinuat u sottu à a revoluzione, è soprattu, sott' à a terza repubblica, cù Jules Ferry è cù i so insignanti più maiò, è soprattu l'ispettore generale Barrere, ch'avìa fattu i grossi discorsi è i grossi publicazioni, soprattu quandu ci hè stata l'espunzione universale di Parigi, in u 1878, hè tandu chì s'hè missa in piazza tutta a teuria francesa di l'educazione à u primariu pà via d'institutori. E noi, hè in su sensu quì ch'emu avutu a noscia francisata è chì hè statu u principiu di a morta di a noscia lingua.

Ma, eiu dicu chè noi, à a Cullittività, duvemu circa misure pà impone un insegnamentu alternativu. Bè sicuru, hè fattu quandu ci hè l'aiuta, à scola corsa è l'altri, ma dinò podasse cù a messe in ricrutamente di ghjente chì parlanu corsu, in a vita di tutti i ghjorni, di mettelu à fiancu à i zitelli, per fà, par esempiu, surtiti accumpagnati è altri affari, par chì un omu parlessi u corsu à ziteddi chì ùn lu cunnoscu micca.

Dopu, quandu voi pinseti chì ci vole di metta, ùn la socu micca si ci vole di « a glotocundizionalità » o a « caneddacundizionalità » per l'aiutu, podassi, ma ùn hè micca què chì ci hà da furzà, perchè si dumane c'indirizzimu à i spurtivi, dumandemu di ghjucà, ùn dumandemu micca di parlà. Bè sicuru chè s'eddu ci hè un educatore chì parla corsu per fà tutti i so spiegazione è tutt'a mutivazione di u cumpurtamentu spurtivu, hè megliu, ma ùn hè micca què chì à da fà purtà una lingua da induva hè, da induva deve esse.

Allora Presidente, eiu speru chì ci sarà omi di più.

Simpliciamenti si noi quì, à a Cullettività, ci mittimu à traducia tutti l'atti chè no femu, ci hè a piazza per impiegà dece persone, perchè ci sò scritti per nunda. Allora, à postu ch'elli ci sò scritti per nunda, hè meddu à fà qualchì traduzioni.

Allora, vi dicu, ci vole à pruvà perchè per u mumentu, ùn risichemu nunda perchè semu in traccia di fiascà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè chì vole piglià a parolla tornà ? Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

A ringrazià vi.

U francese dice « il est trop tard pour désespérer », ùn sò micca se hè troppu tardi per addisperà ci, u fatti chì stà chè ùn si pò micca per oghje, a dicu à tutti, per sapè s'ellu ci vole à amparà u corsu, s'ellu ci vole à parlà u corsu ò s'ellu ci vole à salvà u corsu. Quessu ghjè un discorsu chè n'aviami noi, 50 anni fà, un tempu si chjamava, è si hè chjamatu dopu, U riacquistu. Un tempu, ghjerami tutti per u più, per quelli chè u parlavanu, s'avergugniavani è quelli chè ùn parlavanu micca, ci accusiani di parlà lu. Ghjera cusì tantu, ghjera un mondu indù ùn ci era micca sta vulintà popolare di tramandà una lingua, a lingua di i nostri babboni.

Mi ricordu bè chì i nostri zii, i nostri babbi dinò, à l'epica, diciani : ùn aghju mai amparatu à parlà corsu, u corsu, ci vole à parlà lu in casa, chì manere sò di fà i scemi in carrughju per dumandà à a ghjente di parlà corsu.

Perchè chì per elli, u corsu, ùn pudia micca morre, u parlaiani tutti i ghjorni, è s'hè passata cusì. È, à un mumentu datu, ci hè statu, mi ricordu, 44 anni fà, quandu eru à a scola nurmale, sò ghjuntu ind'è una scola quì, corsu Grandval, è aghju amparatu una canzone in corsu à i zitelli ch'elli ùn sentiani mai, a sentianu forse in carrughju o in certi lochi, è ancu, tandu, ci era assai Corsi, ancu in carrughju, ancu in Aiacciu. E m'anu guardatu è anu dettu « quessu, ghjè un scemu, ghjè un originale ». Emu amparatu « a fiera di San Francè », chì ghjera à a moda tandu, ùn ci era micca tante canzone zitelline, sò state fatte dopu, m'arricordu in u 1979 cù « Festa zitellina », per ciò chì cunnoscenu quì u repertoriu di u Riacquistu.

Dunque, ci simu trovi à impone, micca tutti, ma parechji, à impone u corsu à a scolà, criticati da l'eletti, tandu Jean-Martin, l'hà detta prima, ghjera per ellu un fattu di i naziunalisti, in u 1982, 1983 ghjeramu naziunalisti, perchè faciamu u corsu à a scola.

Ind'è i cunsiglii di scola, m'arricordu, ci rimpruvaini di fà u corsu à a scola. L'emu fattu. L'emu fattu è emu cuntinuat. E Josepha parlava di u Capes, u Capes hè statu in u 1988, certi si ricordanu a negoziazione di 1988, a seconda vittoria di Mitterrand, è Jospin hè ghjuntu à l'Assemblea di Corsica, annuncià a creazione di u Capes.

U Capes in 90, l'emu impeditu perchè ghjera bivalente, emu occupatu u retturatu, emu durmitu à u retturatu, mi pare tandu, è ci hè statu un Capes monovalente in 91.

Facciu un bellu saltu, per ghjunghje in u 2016, à u ministeru, ci era u Presidente SIMEONI mi pare, eramu parechji, ci era a ghjente di i gruppi di dritta, è emu dumandatu l'aggregazione, è à tempu l'aggregazione, emu dumandatu, mi ricordu, perchè ghjera interessante di ricurdà lu, emu dumandatu l'immersione in tantu chè prova, è emu dumandatu dinò un grande pianu di furmazione per l'insignante. L'emu avutu.

Rifacciu un passu in daretu, perchè ghjè interessante, Romain hà parlatu di Barrere, si hè parlatu di u Prete Grégoire, eiu parlaraghju di a scola ubligatoria à a fine di u seculu 19.

A scola obligatoria quì, hè stata per caccia fore di Corsica u talianu chì ghjera a lingua scritta di i corsi, ùn suppartavanu micca chì quì ci era un bislinguismu suciale, un corsu parlatu cù l'appoghju, s'arribavanu à un talianu scrittu, chì ghjera a lingua di Paoli in tempu d'indipendenza è chì hè stata a lingua di i corsi finalmente à a prima guerra mondiale, parlu di u scrittu. I nutarii, par esempiu, pigliate i ceppi di i nutarii, ghjera un usu più chè spartu.

Un antru passu in daretu, ci sò chì si ricordanu, Andria FAZI, quandu ci sò e prime discussione, a prima cuntrastata quì à l'Assemblea, nantu à u corsu, Andria FAZI, pigliu à testimoni unipochi d'eletti, quì dice : mà se noi perdimu u corsu, tandu u Presidente si n'arricordu, cume emu à fà per parlà incu i nostri morti ?

Dicu quessu perchè, hè falata, cum'è a saetta, u fattu di dè : finalmente, ùn hè micca sola una disciplina sculare, ùn hè micca un sognu sucietale, ce n'est pas un saucisson, avec des tranches, quandu vo parlate di lingua, parlate di qualcosu chì v'aldilà di e parole, di i sugetti, di i complimenti, di e verbe, parlate di u silenziu, di i sguardi, di a gesta di l'anticu, di a ghjente chì si capisce senza parlà, parlate di qualcosa chì si chjama a cultura, a civilisazione, u populu. Simu eredi di un populu di pastore, è a un mumentu datu, pudemu pensa cum'è Jean-Martin, ghjè un populu di pastore, dunque parlemu chè pastore, dunque l'evoluzione, u prugressu, la Sécurité sociale... No, u corsu à un mumentu datu, è ci hè qualchissia chì possu amintà quì, chì ghjera un gran'pueta, cunsiglieru pedagogicu, chì ci hà astradata, Ghjuvan Teramu ROCCHI, ci era Pasquale OTTAVI chì hà travagliatu cun noi, Bernard, ci era Patrick SALVATORINI, è ghjeramu in stagiù, 83, 84, è ci hà dettu : o zitelli, andateci puru, u corsu, pò dè tuttu. E ne simu quì, 40 anni dopu, a vi dicu, u corsu pò dè tuttu.

S'è ùn pò dè tuttu, ùn socu micca quì per dè à u Statu francese, a unepochi chì ùn ci credanu micca, chè ci vole insignà u corsu, ci vole a salvà lu, ghjè cusì, simu nant'à una strada, in duve ùn ci hè più marghja in daretu. On est en marche avant, ùn avete più a pussibilità, è hè megliu cusì, di fà un passu in daretu. Simu

quì, forse u chjameremu da quì à 10 anni u « riacquistu 2 », « riacquistu 3 », ùn socu micca. In tutti i casi, simu cunviti chì ci hè una vulintà popolare d'avanzà.

Allora, nant' à st' affare quì, puderemu piglià u pianu è spizzigà lu cusì, è dì : ci vole à dì chè... Eiu aghju i sciffri, mi cacceti i sciffri, i sciffri sò quessi, sò quelli ch' aghju avutu eiu di ferraghju 2021, sò i sciffri ch' avete in u raportu. Ciò chì mi dispiace, hè chè ùn avemu micca i sciffri di l' ultima rientrata, perchè quand' è vo fatte un pianu, hè megliu à avè u più pussibile elementi, diciaraghju, i più freschi pussibile, mà quessu ghjè guasi un detagliu...

Nant' à u restu, 3 o 4 punti.

Aghju capitu b chì stu documentu, ghjè un documentu chì hà da esse travagliatu. C' inviterete forse à travaglià cù voi nant' à l' elaborazione di certi punti. Eiu, ùn sò micca quì per dì, Josepha l' hà ammentata, certi anu ammentati i scoli associativi, pubbliche ; eiu socu militante di a scola publica, è tandu ùn ci era chè sta scelta quì, l' emu scelta in 84 di manera pulitica, u movimentu puliticu naziunale avia sceltu d' investe indè a scola publica, è sta scola publica, faraghju un passu in daretu, pone a famosa questione di l' immersione.

L' immersione, signora Presidente, noi à un mumentu datu, ci hè statu in 96, a creazione, in tutti casi a messa in anda, di e filiere cusì dette bilingue. Quì dinò ci sarà assai affare à dì nant' à a qualità, nant' à a quantità, nant' à a valutazione, sò affare, n' hè parleremu forse dumane incu a muzione, perchè sapete bè ch' emu cunnisciutu dipoi millai di zitelli chì seguitanu st' insegnamentu, ma emu listessa struttura amministrativa è ispezzione chè n' aviamu tanti anni fà.

On fait un rallye avec une 2 CV. On manque singulièrement d'évaluation et d'encadrement dans le primaire et dans le secondaire. Alors on est dans le déclaratif.

Vì pigliu quì per esempiu e scole dette bilingue à parità, ci hè, mi pare, 170 scole chì sò à parità urarie. Hè quessa a realtà, è d' apressu à mè, quì dinò, ci vole à caccià ne unepoche, lachemu corre.

L' idea di st' orientazione, eiu l' aspettava quantunque, serà una critica, a piglierete bè quantunque, dipoi 150 ghjorni, aspettavu quantunque ch' ella sia fatta appenuccia più in furia, omancu annu, à st' epica quì, avaria utu omanu u spettru o l' incultura di qualcosa.

Ghjustu unepoche di rimarche, averemu forse l' uccasione di parlà ne in cummissione di travagliu, ce que l'on appelle en français « le vivier » aujourd'hui est en crise. Le vivier est en crise pour des raisons évidentes, c'est parce que quand

un enseignement ne fonctionne pas ou fonctionne mal, et il ne peut pas produire des corsophones par objectif sur du papier A4, c'est clair et net.

Deuxièmement, il y a aussi le fait qu'il y a dans le rapport à l'État, de mon point de vue, des faiblesses. On ne peut pas, et moi j'en ai fait l'expérience à l'époque où j'étais en face, c'est qu'il y avait un rapport de force qui s'était institué de manière très claire avec l'État, notamment au travers de la convention de 2016 que vous citez, et qui est, à mon avis, à réactualiser et carrément à renforcer. Cette convention nous permettait en tout cas de demander des comptes à l'État. Or, quelqu'un l'a dit tout à l'heure, on ne contrôle rien. La carte scolaire, c'est eux. Or la carte scolaire, c'est nous aussi. Quand l'an dernier on ferme une classe de CM2 bilingue à Corte, on est obligé de monter en CDEN, je prends à témoin Paola MOSCA qui était le jour avec moi, pour mettre la pression sur le DASEN, pour lui dire : maintenant vous allez arrêter. Sauf qu'à l'origine, à la source de cette discussion, on aurait dû avoir une bilatérale, alors à travers ce qu'on appelait nous à l'époque : article 11 de la Convention 2016, le Conseil académique territorial, autrement dit le CAT, qui était donc l'organe de cogestion de langue corse dans le système éducatif.

Et là-dessus, je pense qu'il y a une lacune, où en tous les cas, il n'a pas forcément fonctionné et je pense que depuis l'époque, il n'a pas dû fonctionner.

C'était une manière aussi de dire sur le court terme, comment on met la pression à l'État, en tous les cas, au niveau du recteur. Josepha disait, la rentrée ce n'est pas un problème, il n'y a plus d'ouverture de section bilingue dans le secondaire et de l'immersif dans le primaire.

Bon, à part ça, tout va bien. Sauf o zitelli, emu persu un annu omancu, è ancu ! E cum'è dicia u vechju, un annu, in quell'epica, ùn era nunda, un annu oghje, ghjè un seculu, le temps n'est plus le même à l'époque di u populu di i pastori è oghje ghjornu.

Donc c'est important de vous dire qu'il va falloir remettre en place cette relation à l'État, qui soit la relation de négociation.

Je passerai sur la coofficialité, vous avez compris que là-dessus on est plus que d'accord, c'est l'objectif. Je rappelle quand même que le Pays basque, la Catalogne ou le Pays de Galles, où je suis allé aussi, ça m'est arrivé d'aller dans ces pays-là, ont des statuts quand même d'autonomie très forte et que donc c'est aussi plus facile. Quand on prend un dictionnaire, qu'on ouvre le dictionnaire qu'on voit population, au-dessus il y a écrit « langue officielle » et langue officielle, il y en a deux. Chez nous, quand vous regardez « langue officielle », il y a écrit français.

Donc c'est important aussi de vous dire que la question de la langue n'est pas donc une tranche de saucisson, mais c'est une question qui est éminemment politique en termes de revendication.

Donc, l'État doit comprendre, y compris cet hiver, qu'on ne peut pas traiter de manière conjoncturelle, de manière sectorielle, des points qui sont des points fondamentaux de la lutte de libération de ce peuple, entamée il y a 50 ans.

Pour le reste, je ne parlerai plus de vivier, je ne parlerai pas de concours unique, on en parlera demain avec la motion, j'évoquais quelque chose dans la motion, qui va peut-être aussi être important pour nous, ici, c'est le fait que l'enseignement bilingue ou immersif depuis 40, 50 ans, parce que ça fait 40 ans, 50 ans que ça existe de manière plus ou moins construite, n'est pas reconnu en tant que tel, ni dans le primaire, ni dans le secondaire. Nous on dit, c'est un détail, mais c'est un détail qui a son importance, parce que c'est à la fois une reconnaissance plus, je dirais, statutaire que financière. Il faut, comme un enseignement spécialisé, avoir une indemnité spécifique pour l'enseignant qui s'implique à parité, je dis bien à parité, et c'est là qu'il va falloir qu'on ait des contrôles et des inspections et des encadrements beaucoup plus costauds. Il faut donc que ces enseignant-là soient reconnus.

Donc ça c'est aussi un point qui me semble fondamental et, c'est en même temps un objet de reconnaissance.

Pour le reste, on a évoqué la généralisation, je crois que c'est le maître mot, je prends le cas de Ghisunaccia pour être un peu égocentrique, Ghisunaccia on avait une filière standard et une filière bilingue. Chaque année, les élus que nous sommes, étaient sollicités par les familles pour aller au bilingue parce que c'était mieux. Donc, on avait les blancs et les autres, je caricature. Qu'est ce qu'on a fait ? On est monté au rectorat direct, sans passer par l'Assemblée, puisqu'on n'y était pas encore, on a dit au recteur : nous, on veut une offre unique qui est bilingue. Et, nous avons eu une école primaire et une école maternelle qui aujourd'hui sont exclusivement, pour le primaire bilingue et pour la maternelle immersive. Alors, immersive, bien sûr, on dira à 80 %, mais celui qui me dit que dans une école immersive, on fait 100 % de corse, je l'attends à sortie, et je lui explique. Il y a forcément de par le corps social, de par la capacité qu'ont les enfants, une part, même de 5 ou 10 % de français qui rentre dans la classe. Je l'ai vu, je l'ai constaté.

Et, en grande section de maternelle, vous aurez la même chose, pourquoi ? Parce que vous avez l'apprentissage des phonèmes et l'apprentissage de la lecture du français qui seront obligatoirement aussi à mettre en perspective.

Je terminerai, sur des petites histoires. Je terminerai sur un document sympathique, c'est un document de l'académie de Bordeaux, du 28 juin 2022 : ouverture de 3 sections immersives en langue basque pour la rentrée 2022. Donc on est dans un système éducatif public. Et, ce qui m'a interpellé, ce n'est pas les maternelles, les maternelles de Barcus ou de Larrau, que je ne connais pas, mais de l'école publique d'Yrissarry où, cette année, l'immersif public entre à l'élémentaire. C'est-à-dire qu'on est aujourd'hui quelque peu, nous, un peu en retard. En tous les cas, vous dire que ce qui est possible dans les Pyrénées-Atlantiques, dans l'académie de Bordeaux, est à mon avis possible ici.

Donc, c'est pour ça que je dis qu'il faut absolument que le rapport à l'État soit beaucoup plus fort en termes de revendication, de ce qu'il est aujourd'hui, en tous les cas ce qu'il est de manière temporaire, je dis bien.

Pour le reste, je dirai pour terminer, même s'il y a tellement de choses à dire, mais on dira peut-être demain soir, lors de la présentation de la motion, il y a quand même quelque chose qu'il faut dire à Paris, et qu'on avait déjà dit à Paris à l'époque, y compris à Jospin, y compris à Blanquer, nous l'avons dit ensemble à Blanquer, je crois que c'était il y a 2 ans, 3 ans, quand nous étions montés le voir, on est dans un pays où finalement le facultatif et l'optionnel restent aujourd'hui la voie conseillée et la voie normale. Sauf que si la langue est optionnelle et facultative, le peuple aussi est facultatif et optionnel. Et ça, nous, on ne peut pas l'accepter.

Et deuxièmement, on leur a dit : finalement, ce que vous proposez, y compris avec la réforme du lycée, parce qu'on pourrait parler de la réforme des collèges et lycées, et les fameuses spécialités, c'est que votre monolingue finalement, parce que c'est du monolinguisme d'Etat avec un article 75-1 qui nous permet quelque peu, alors que nous avons un article 7 et la loi de 2002 qui pourraient faire beaucoup plus, on nous impose un monolinguisme d'Etat, nous qui voulons simplement, au travers du bi-plurilinguisme, finalement, ce que nous voulons, c'est quelque chose d'assez simple, c'est la démocratie linguistique parce que la démocratie linguistique, c'est la première garantie de la survie d'un peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Allora, qual'hè chì vole piglià a parolla ? Prima Petr'Antone.

M. Petr'Antone FILIPPI

A ringrazià vi, signora Presidente.

Aghju da cumincià ghjustu parlandu cum'è parlu quandu attaccu un corsu à un attellu cù a ghjente chì vene à amparà u corsu.

A rispunsabilità di u statu attuale di a lingua, ùn hè di nimu individualmente, custì è indè u populu corsu, ùn ci sò micca i rispunsèvuli di u statu attuale di a lingua. D'accordu ? Eramu in un cuntestu, è forse certi Corsi, perchè l'avianu dettu chì i so figlioli s'elli parlavanu u corsu, ùn truverianu micca un travagliu, chì forse cum'è dicia Saveriu LUCIANI nanzu, forse ùn si rendianu micca contu chì a lingua corsa pudia sparisce. Sò passate per sta strada quì è anu appena fattu una rumpitura di a tramandera, mà ùn eranu micca elli e rispunsèvule.

Oghje, l'affari sò quantunque à pena in traccia di cambià, appena dinò perchè a lingua si perde, chì a ghjente si n'avede, è l'inchiesta a dice, ci ni rendimu contu tutti i ghjorni. Mà, pensu chì l'altra volta un aderente d'unu di e case di a lingua m'hà dettu, eiu, duie affari chè i me parente ùn m'anu micca amparatu, ghjè à fà a cucina è à parlà corsu.

Hà dettu : ùn'aghju micca pussutu dì à a mo moglia « hai da fà sempre tù a cucina, perchè ùn aghju micca amparatu ». Allora, aghju amparatu à cucinà. È hà dettu : avà, à i me figlioli, ùn possu micca dì, ùn vi aghju micca parlà corsu, perchè ùn l'aghju micca amparatu, è dunque l'ampargu, è vene in sta casa di a lingua, cum'è parechje persone.

Pensu chè lu ci sò trè livelli.

Ben sicura, ci sò e neguzazione cù u statu, perchè a cuufficialità, d'altri l'anu detta, ferma u nosru ogettivu. Puntu è bastà, ùn ci hè micca discussione nant'à stu puntu.

Mà ci sò dui altri livelli. Disgià, ci hè tuttu ciò ch'ella pò fà a Cullettività oghje. Dunque a cuufficialità di fattu.

E dopu, ci hè grazia à ciò ch'ella pò fà a Cullettività, a chjama dinò à stu populu. A chjama à stu populu per dà forza à a dinamica chè noi vulimu mette in piazza.

Allora u populu, ci simu dighjà noi, l'eletti, i militante, l'eletti quì perchè chè avemu un dovere d'esemplarità, ùn pudemu micca dì : ci vole à salvà a lingua, è quandu ci hè una scola bilingua à u minimu, o una scola imersiva accantu, ùn micca mette ci i nostri figlioli. Un pudemu micca dì, ci vole à salvà a

lingua, ùn pudemu micca esse sempre noi, ogni tantu, à passà à beie un caffè o a beie un colpu ind'è una casa di a lingua chì hè vicina, perchè chè ghjustamente, simu eletti, avemu un dovere d'esemplarità è una capacità mediatica chè forse, u populu ùn hà micca sempre.

Ste case di a lingua, ne parlu appena perchè ghjè qualcosa chè cunnoscu abbastanza, dapoi ch'elli so state messe in piazza, sò dighjà lochi d'identificazione. Eiu, m'avvecu di un'affare, è què ghjè una storia vera, una persone chè cunnoscu dapoi forse 15 anni, ùn aviamu mai parlatu u corsu trà di noi, forse perchè ùn si era micca identificatu cum'è corsofoni. L'aghju vistu una volta in sta casa di a lingua, hà un corsu magnificu, ùn la sapia micca, è oghje, ùn ci parlemu mai più in francese, parlemu sempre in corsu. 15 anni, senza sapè chè sta persona parlava corsu.

Dopu, ci hè un'antra affare, a case di a lingua ghjè dinò a leia suciale. Eiu pensu, per contu meiu, chì ancu parlavamu a simana scorsa di e derive maffiose, pensu chì pensà chì pudemu sorte di sta situazione senza a leia suciale, ghjè un sbagliu maiò. È a lingua, ghjè un puntu maiò di a leia suciale. E què, ghjè impurtante di dì la.

Ghjè una manera à pena di fà vultà appinuccia e nostre piazze di paese, chì ghjeranu un locu di leia suciale.

Ghjè una manera duve sta cumunità strinta, perchè chì a cumunità strinta, ghjè dinò un arnese per luttà contra isse derive maffiose, sta manerà di lascià à pena tuttu andassi in u male.

È po, ghjè dinò un locu, ch'ellu sia d'altronde è case di a lingua o l'associi chì travaglianu cù elle, ghjè dinò un locu d'esempiu virtuosu per a ghjuventù, è dinò una manera di mustrà chì ci sò altri affari à fà chè di lascià si ingannà ind'è ste manere di fà, perchè chì l'oziu hè madre di tutti i vizii.

È ne vengu, dopu à avè parlatu di u populu, à a forma di u raportu, chè ghjè dinò u fondu, fatta fina, è vuleria salutà u Presidente di l'esecutivu per sta manera di funziunà, sta manera nova di u raportu d'urientazione. Eiu, pensu chè ghjè a più bella manera di fà participà a demucrazia è di fà participà u populu, cù l'attore, cù tutti l'eletti perchè chì a lingua, è hè stata digià detta nentr'à st'emiciculu, ùn hè micca a lingua, nè di magiurità territoriale, ne mancu di i soli naziunalisti, ghjè a lingua di tutti i corsi è di tutti quelli chì volenu appartene à su populu.

Eiu pensu chì pudemu esse ottimisti, perchè pensu chì ci hè una intelligenza cullettiva in particolare cù sta manera di travaglià, tutti in seme, di prupone un prughettu cumunu per una lingua chì ghjè di tutti.

È vuleria finisce dicendu chì ci vuleria sorte dinò di a manera di dì : u sforzu di parlà a lingua. Un pensu micca ch'ellu hè un sforzu, in tutt'e case, chì ci vole à dì ch'ellu hè un sforzu di parlà a lingua, perchè quandu vo parlate a lingua cù qualchissia, quandu voi amparate a lingua à un zitellu, chè voi u mandate in una struttura chì li permette d'amparà a lingua, ùn li fate micca fà un sforzu, ùn fate micca un sforzu, li fate un rigalu, vi fate un rigalu, è pensu chè li rigalete un tesoru maiò. Eccu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, per ste belle parole. Paola MOSCA.

Mme Paola MOSCA

A ringrazià vi.

A tarra, u populu, a lingua, i puntelli di ciò chè no simu, chì ci anu purtate quì. Eiu, volu ringrazià vi quì tutte i maestre, i militante, l'associi, i parenti è i zitelli chì dipoi anni è anni, si sò impegnati per fà apre e scole bilingue, per mantene le aparte è per fà le campà.

Dans le système éducatif, la langue corse doit être le socle, la base, le tronc commun de l'enseignement dans les écoles et les établissements de Corse, dans l'optique de sa généralisation et de l'obligation qui en découle.

Dans une société en perte d'identité, l'école a vocation à créer les conditions pour que les enfants de cette terre, développent un sentiment d'appartenance et cette appartenance passe par le partage de valeurs communes autour de la culture et de la langue.

Au-delà des différentes actions, initiatives accompagnées financièrement par la Collectivité de Corse, « a festa di a lingua », « e case di a lingua », etc., qui ont vocation à renforcer le développement et l'usage de la langue, il est important et nécessaire, à mon sens, de développer l'ouverture et la généralisation des classes et écoles immersives publiques. A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Altre dumande ?

Se voi mi permettite, vuleria dì 2 parole.

Prima per felicità u travagliu di u cunsigliu esecutive, di u so Presidente, di tutta a so squadra, e di i servizii, u serviziu di a lingua, di sicura.

Duie parolle dinò per di, cum'è Paola, tuttu a nostra fiertà di pudè parlà sta lingua è d'avè dinò una pensata per tutte ste ghjente chì durante anni è anni, anu travagliatu assai, senza libre, senza nunda, avianu pocu affare, pocu materiale pedagogicu, eiu pensu, face un pezzettu chè sò stata in scola in Corti, è avia una maestra, ghjè sempre a mo maestra, Mado ZUCCARELLI, chì ella scrive e so libre è e so metode per pudè amparà. In Corti, ci era, v'arricurdate, a legione, è ci eranu i zitelli di i ligiunarii chè eranu in scola, à e Purette.

Dunque sò situazione, ghjè cusì dinò in Calvi per esempiu, ùn ci sò micca chè i figlioli di I staziunali, ch'ùn venenu chè l'estate è chì dopu si stanu quì. E ghjè nurmale, ghjè cusì, ghjente ghjunghjenu è ci vole amparà a lingua.

Dunque, à ringrazià à tutti quelli chì anu principiatu stu travagliu maiò, di riacquistu, cù pochi affari è pochi soldi è assai pacenza.

Allora, una lingua, di sicuru, ghjè una ricchezza, Romain l'hà detta, ma una ricchezza, de e volte, si piglia è si dà, allora chè a lingua ùn caccia nunda à nimu. Quandu vo parlate corsu, hè ciò ch'aghju dettu à u Prefettu, quandu vo parlate corsu, ùn cacciate nunda à u francese. Quandu vo parlete inglese, ùn cacciate nunda à u corsu, è più parlate lingue, è più site in capacità di pudè parlà cù tuttu u mondu è ind'è tutti i lochi di a terra. E po avete una pratica assai più faciule, è què hè detta, è scientificamente pruvata da Claude Hagège, è tanti linguisti famosi.

Eiu vuleria, sè no pudemu, prima femu appena dinò un prucessu appena in furia di u sistemu publicu, cum'è l'hà detta Saveriu, ghjè vera chè ci era pocu affare è anc'assai chè à un mumentu datu ci hè statu u sistemu publicu chì hà pussutu, chì hà permessu di salvà qualcosa perchè se ùn ci era statu nunda, cosa ci serebbe oghje dinò, ghjè vera. Ùn ci serebbe più tant'affare. Eiu mi ricordu di tutta quessa squadra di a scola nurmale d'Aiacciu, chì hà travagliatu tantu, chì di sicuru era impegnata ind'è u riacquistu, ma chì hà travagliatu assai sta seconda generazione di u riacquistu, chì hà fattu assai ind'è e scole bislingue, chì ùn eranu mancu bislingue prima, è po dopu bislingue, per fà chì i nostri zitelli avessinu qualchi ori di corsu à u principiu, è ancu dinò à u liceu, à u collegiu.

Dunque, à ringrazià li di sicuru. Eppò a pruduttività di un sistemu publicu, ùn si calculeghje micca dinò à un risultatu forse cù i sciffri, ci hè altri affari chì conta, perchè s'è entremu in sti dibattiti, s'è vo guardate certi materie chè so insignati in Francia, nant'à tuttu u territoriu francese, è tuttu u sistemu di l'Educazione naziunale francese, v'aghju à di una affare, avete pinsere à fà vi, a vi dicu, in certe materie chè sò ne corsu, cose ch'elli chjamanu e lingue regionale.

Dunque attenzione à su tipu di dibattitu. Eiu pensu chè u grande travagliu hè statu fattu. Di sicuru, ci sò i punti debuli, ma dinò ci sò punti pusitivi, è u sistemu forse ùn marchja più, ma ùn hè micca a colpa di i professori, di sicuru, è di l'institutori u sistemu ùn funziona più, ma ci hè certamente affare à piglià è à mudificà.

Eiu, vulerebbe fà un puntu rapidu nant' à a rilazione trà lingua, pratica di a lingua è ecunomia. Jean-Martin n'hà parlatu, di sicuru, chì u francese hè statu a lingua di u pane, quandu una ecunomia ghjè forte, a lingua ghjè forte. U più bellu esempiu ind'è u mondu, è quellu di l'inglese, ancu puru avà à Bruxelles, tuttu u mondu cuntinueghja à parlà inglese, allora chì sò usciti di l'Europa, sò spruposti.

Dunque una lingua hè forte, perchè l'ecunomia hè forte, ma noi, a nostra ecunomia ùn hè micca stata forte, perchè anu fattu di manera ch'ella sippia debule. Dunque a lingua, hè debule è ghjè nurmale.

Emu da esse ind'è una situazione, pensu o sgiò Presidente, ind'è è cummissione, di pudè trattà ancu di stu prublemu quì, in fine ùn hè micca un prublemu, ghjè una problematica, perchè chì a nostra riflessione nant' à l'ecunomia di a Corsica, u rinforzamentu è l'autunomia è a perfurmenza di a nostra ecunomia, passa dinò per u rinforzamentu di a nostra lingua, è quessu mi pare un puntu abbastanza impurtante.

Ci hè dinò un puntu chì mi pare impurtantissimu, è Petr'Antò ne hà parlatu di manera forse bè, logica, ghjè a relazione cù l'integrazione di a ghjente. Iè, l'uffiziu naziunale francese di l'emigrazione, hà fattu a demustrazione chè quandu ci hè una identità di un paese, un paese d'accolta, l'identità è a cultura sò forte, ci hè una identificazione di e ghjente chì ghunghje à sta lingua è à stu prugettu, postu chì ghjè un prugettu culturale. È quessu ghjè impurtantissimu.

È vi vogliu dì chì i ghjovani di l'Assemblea di a Giuventù anu fattu sta relazione, anu travagliatu nant' à stu suggeru, è ci hè un zitellu chì vene di l'immigrazione, è ùn hè micca un piccatu di dì què, u vogliu mette in valore, di sicuru, è chì hà fattu l'altru ghjornu una dumanda à bocca à u Presidente di l'esecutivu nant' à a nuzione di populu corsu è tuttu in corsu ! E tuttu in corsu ! E ghjera propiu un mumentu forte, è chì ghjè passatu cusì, lindu, lindu è magnificu. E v'hà tazzatu, in più di què. Dunque ci era a forma è u fondu, è u Presidente si hè pigliatu un bellu « scud » à listessu tempu, in lingua inglese di sicuru.

Dunque per compie, Presidente, vuleria sapè, è forse averemu bisognu di una riunione di a cunferenza di e presidente, per vede appena cum'è noi avà, ind'è sta manera di fà, pudemu travaglià insemi, è prima di sicuru, ind'è e nostre

cummissione, è chì cummissione anu à travaglià annant' à stu suggestu, postu chì ghjè un suggestu veramente multidimensionale è trasversale à tutte e cummissioni di a nostra Assemblea.

Ultima rimarca, si vo vulete chè i zitelli dinò parlessinu u corsu, i nostri figlioli, è quelli chì ghjunghjenu, ùn ci vole più, secondu à mè, secondu à mo parè, à rimpruvarà sempre à a ghjente quandu ùn parlanu micca u corsu o quandu u stropianu, cum'è facciu eiu qualche volte quandu falgu quà ghjò à parlà a matina, chè ghjè a prima affare impurtantissima, Petr'Antò l'hà detta, è a dicu perchè chì a ghjente sta à sente. Sè no ci sbagliemu, ci sbagliemu. Quant' à mè, sè no pigliemu tutti i nostri discorsi in francese, ùn ci sò micca sbagli in francese ? Femu a scumessa, se vo vulete è cuntrullemu.

Dunque, ci vole veramente à esse appena tulerante cù sta ghjente chì da per sè, ùn parlanu micca corsu allora chì tutti u capiscenu. Eiu sò sicuru chè ind'è st'emiciclu tuttu u mondu capisce, tuttu u mondu, quessa ghjè vera ind'è tuttu l'emiciculu è l'amministrazione dinò. Eccu !

Spergu dinò chè l'Assemblea di a Giuventù serà assuciata à stu travagliu, mi pare nurmale, è pudemu avè dinò azione di stu puntu di vistu.

A ringrazià vi.

M. le Président Gilles SIMEONI

Eiu ciò chè vi vogliu dì, prima ringrazià vi di sicuru per a qualità di e prese di parolle.

Pensu chì su dibattitu hà mustratu ch'ellu ci hè un'attesa forte di tuttu u mondu, di tutti l'eletti è spergu è pensu dinò di a sucetà corsa sana, sana.

Vogliu ringrazià à tutte è à tutti, di chì, di sicuru, hè un mumentu dinò d'imuzione perchè si hè trattatu di u passatu, di una lotta linguistica è culturale chì vene da luntanu. Hè stata purtata da tante è tante generazione, di sicuru ci sò e mancanze inde u raportu, ma pudaremu currege ciò chè ci vole à cambià, aghjustà ciò chè ci vole à aghjustà. Ma hè stata detta, a vogliu ripete, a lingua hè di tutti è s'ella hè viva oghje, hè grazia à tutti quelli chì si sò impignati pè fà ch'ella posse campà. Pè ssa ghjente custì, certi sò stati citati, Bianca ùn ci era micca, Saveriu hà parlatu di Andria FAZI, ma tant'altri. Inde u raportu, m'era scurdatu per esempiu di cità l'ADECEC è u travagliu ch'elli anu fattu, u cullettivu di Mighè LECCIA è tante, è tante mosse, iniziative, lotte chì ci vularà à ramintà dinò perchè sò u suvu chì ci hà da permette oghje, spergu, di ricoglie i frutti di stu travagliu.

Dunque, aghju veramente assai emuzione.

È pò in più, indè e prese di parolle, vinimu tutti quì cù a nostra storia, à tempu cumuna è persunale. Quandu aghju intesu parlà à Véronique per esempiu, una generazione di giovani, di militanti chè no cunniscimu à pena più giovani chè noi, Paul-Félix, eramu studenti cù d'altri quì, chì sò vinuti dopu. Emu fattu esse manifestazione pè a cuufficialità. Scurdassi di u CAPES in 91, allora chè ghjera à pena u core di u nostru impègnu di sindacalistu, hè un pocu paradussale.

Dopu, Paul QUASTANA chì faci parte cù Jean, per esempiu, di ghjente di una generazione à pena più anziana, Rumanu COLONNA, ci sò e ciucciaghje ma ci sò dinù l'universitarie ch'hanu fattu tantu è tantu, è Paul n'hè unu dinù, è a Presidenta di l'Assemblea di Corsica, ci hà ramintatu a leia trà a lingua è l'ecunomia perchè hè vera chì, pè risponde à Jean-Martin, di sicuru chì ci vole à mantene è trasmette essu patrimoniu linguisticu accoppiatu à una civilisazione agrupasturale chì, di più in più, disgraziatamente hà da sparisce ma chì circhemu à mantene. Ghjè dinù tuttu u travagliu chè no femu per avè una agricoltura viva. Spergu chì dumanu ci saranu l'agricultori, donne è omi chì pudaranu parlà corsu è parlà di un'attività à l'usu corsu di pastore ò d'agricoltore cum'ella se fatta annanzu, ma dinù di mudernità.

Pensu chì e lingue d'oghje chì sò parlate da tanti è tanti populi, sti populi custi chì parlanu di modu naturale di u numericu, di a cunquista spaziale è di u restu, duie seculi fà, eranu populi di agricoltore come noi, eranu populi ch'ùnavianu micca tuttu què. A so lingua hà cambiatu è integratu u cambiamentu di u mondu mudernu. Pensu come voi chì si pò dì tuttu è pinsà tuttu in corsu. Rintengu dinù l'estru pueticu di Saveriu chì ci hà ramintatu ch'una lingua, ùn hè micca solu e so parolle, sò dinù e so silenzi, i so gesti è a so manera d'esse. Què, ci vole à mantenellu. Veramentu, pensu ch'ella hè una stonda impurtante.

Nadine, di sicuru... Una parolla forse un pocu più, Paola, Cervione hè un locu indù ellu s'hè fattu assai per a lingua, vogliu avè una parolla forse un pocu più particolare pè Petr'Antone FILIPPI perchè riprisinteghja una generazione di giovani militanti è militante è chì dinù, hanu purtatu essu prugettu di case di a lingua chì per me hè veramente un esempiu forte di ciò chì ci vole à fà. Si uni pochi di voi ùn hanu ancu avutu l'occasione d'andà indè una casa di a lingua, ch'ella sia praticalingua ò altrò, v'invitu veramente à andacci, andacci perchè truvarete custi ghjente benevulenti chì ghjunghjenu di tutte e generazioni, di tutte l'origine è chì facenu u sforzu di parlà corsu, cuntendu per esempiu essa trappula è su blucchimu maiò, essi fattori psicologichi chè no avemu parlatu, chì à spessu

ghjenti chì u parlanu à pena, ùn volenu micca parlà perchè hanu a paura d'inciampà ò di sbagliassi. Ci vole à francà u passu inde e scole di praticalingua, di e case di a lingue, si parla corsa di modu naturale, chè vo siate bislingu ò chè vo cumencite à amparà u corsu. Què ghjè qualcosa d'impurtante.

Di vede par esempiu, l'aghju vista eiu, è pensu chè quandu voi vedarete què, sarete più ottimistu chè pessimistu, ghjente chì sò ghjunghjiticci è chì dicenu, « noi vulemu amparà u corsu perchè pinsemu ch'ell'hè un fattore essenziale di a nostre integrazione ind'essa sucetà ».

Dunque, grazia à Petr'Antone, hè à pena di essu soffiu di speranza chì hè intrutu inde l'emiciclu.

Compiu dicendu, pensu veramente chi essa metudulugia nova ci deve permette di sbuccà nant'à travagliu è decisione di qualità, n'emu bisognu.

En français, dans le texte, on dit « un choc de progression linguistique », je pense qu'on en a besoin et en même temps, on est en attente, mais si elle est souvent informulée de façon intuitive, on sait qu'on n'en fait pas assez. On sait que tout ça ne va pas, y compris dans les trois niveaux, la discussion avec l'Etat, c'est une évidence ; les politiques publiques, je m'adresse à Paul-Félix, quand j'ai parlé de 14 fonctionnaires, ça n'était pas pour m'en réjouir, c'était plutôt pour m'en affliger et pour dire qu'à l'évidence, on a aujourd'hui une administration qui est à l'image d'une politique publique qui n'a pas la place qu'elle doit avoir. Il ne suffit pas d'augmenter les recrutements, l'augmentation des recrutements doit être la traduction d'une politique publique linguistique qui prend toute sa place. De la même façon, l'augmentation des crédits budgétaires doit être le reflet d'un dynamisme qui est un dynamisme beaucoup plus important.

J'ai beaucoup d'espoir dans ce cycle de travail qui s'ouvre. Nous allons en discuter ensemble pour savoir comment être le plus efficace possible. Pour répondre à votre interrogation, je pense que vous me tendiez la perche, bien sûr que l'Assemblea di a giuventù va être pleinement impliquée, bien sûr que le CESEC qui a déjà travaillé sur le rapport va être pleinement impliqué, bien sûr que nous allons aller voir l'ensemble des acteurs sur le terrain pour nous enrichir de leur contribution, de leur expérience, de leurs propositions. Si on fait ça, d'appressu à mè da quì à qualchi mesi, emu da vultà incù un raportu chì sarà statu arricchitu, nutritu da tutte e nostre sperienze è d'a nostra vultà cumuna. Pensu ch'avaremu i mezi d'andà à tempu inde u niguziatu incù u Statu chì ci deve permette di sbuccà nantu à un statutu per a lingua, quessa hè u scoppiu maiò. Ùn

s'agisce micca d'impone a nostra pusizione, ma sapete dinù chì ghjè à u core di a nostra visione di a lingua è dinù chì l'emu sempre detta ancu davanti à l'elettore chì ci hanu datu essu mandatu. Emu à circa à cunvince nant'à l'affare di a cuufficialità è i d'u statutu. Cuntinueremu à difende sta rivendicazione chì hè centrale. Ma à tempu è incù a listessa forza è cù u listessu ottimisimu, emu à rinforzà a nostra pulitica linguistica, emu fà ch'elli sipianu ancu di più è megliu impignati tutti l'attore pè sbuccà veramente nant'à una sparghjera naturale di a nostra lingua inde tutti i spazii di a nostra sucetà senza scurdassi chì ci hè una dumanda forta di i Corsi ch'un campanu micca in Corsica, Corsi di a diaspora, d'esse assuciati inde essa mossa cullettiva à prò di a nostra lingua è dunque di a nostra cultura è di u nostru esse cullettivu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Ùn ci hè micca votu, ci vole unicamente piglià attu di stu raportu chì ghjè prupostu à l'Assemblea di Corsica.

L'ASSEMBLEA PREND ACTE.

Avà, emu da mette in ballu tutta a metudulugia pè travaglià inde e nostre cummissione. Vi feremu una pruposta, ci addunisceremu incù i presidente, in cunferenze di i presidente.

Passemu l'altri raporti ?

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est intéressant d'avoir là les trois rapports qui nous permettent de mettre en œuvre budgétairement un certain nombre d'actions en faveur d'acteurs de la langue. C'est intéressant parce que ça balaie le spectre, y compris de l'immersion, des nouvelles initiatives, mais également le soutien aux centres d'immersion linguistique, centres publics, donc.

Je vous propose le rapport n° 275.

Raportu n° 275 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per l'annata sculare 2022/2023

Rapport n° 275 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour l'année scolaire 2022/2023

M. le Président Gilles SIMEONI

Ùn rivengu micca nant'à e qualità di l'insignamentu immersivu. Inde u raportu generale, ci hè un'inchiesta aurupea chì face a dimustrazione di i risultati pusitivi. Simu intese nantu à u fattu chì a nostra strategia hè glubale è cerca à tempu à rinforzà l'immersivu inde u settore publicu è à accumpagnà l'immersivu assuciativu chì hè natu è s'hè arradicatu incù un bilanciù prisintatu da l'associu Scola Corsa pè l'annata scorsa 2021/2022.

L'aghju detta, ci sò dui siti in Bastia è Biguglia è pò dinù ci n'hà da esse un in più inde a cumuna di Sarrula è Carcupinu.

Da ramintà chì circhemu à uttene da u Statu a pussibilità d'accurtà u tempu necessariu pè avè a cuntrattualizzazione incù u Statu chì pò passà à un annu. Hè una misuria derogatoria chì hè stata messa in ballu in cuntinente, inde e regione chè hanu messu in opera l'insignamente immersivu assuciativu.

Secundu puntu impurtante, l'aghju dettu ma tengu à ripetela, emu tinutu da l'associu di e regione di Francia ch'ellu ci sipia inde u libru biancu di a decentralizzazione, hè statu prupostu à e candidate à e presidenziale, chì serà dunque ripigliatu inde u quadru di e discussione incù l'attuale presidente di a Ripublica, l'associu di e regione di Francia hà vutatu à l'unanimità à favore d'una cunstituzionalisazione di l'insignamentu immersivu prifirendu chì l'articulu 2 di a cunstituzione dica chì a Republica sustegne l'insignamentu di e lingue dettu regiunale cumpresu incù u sustegnu à l'insignamentu immersivu. Què ghjè un travagliu à mez'andà s'ellu ci hè dumane una mudificazione di a cunstituzione.

Inde l'annessa à u raportu, avete a spiegazione di a pruposta chì hè fatta d'accurdà nantu à u prugettu glubale di basa di 600 000 euro, a somma di 338 000 euro à a Scola corsa pè a so attività di l'annu chì corre avà.

Si essu raportu hè vutatu di a vostra Assemblea, cercaremu à fà passà issu finanziamentu subitu, subitu nanzi à chjusura di i conti pè l'annu chì corre perchè chì di sicuru, l'Associu hà bisognu di i soldi pè funziunà.

Ci hè dinù un amendamentu cù una pruposta di mudifiche tecniche, articulu 4, scambià l'accontu, micca 40 000 ma 170 000 euro chì saranu sott'à cundizione di u votu favurevule di a vostra Assemblea, saranu versati subitu, subitu quand'ella sarà zifrata a cunvenzione.

Dopu, una mudifica nantu à a resiliazione eventuale di u cuntratu. Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci sò i raporti di e cummissione ; raportu di a cummissione di l'educazione.

Mme Muriel FAGNI

Ce rapport a été présenté par M. Bernard FERRARI, Directeur de la langue corse.

Mme Frédérique DENSARI a souligné l'importance de ce rapport pour la langue corse. Elle s'est également interrogée sur d'éventuelles prémisses laissant supposer que les contractualisations avec l'Education nationale pourraient intervenir dans un avenir proche.

Les services ont rappelé que lors de la 1^{ère} convention 2021/2022, deux contractualisations avaient été annoncées, mais qu'elles n'avaient pas été actées. Ils ont également précisé que les négociations pour les contractualisations se déroulaient au sein de l'Institut Supérieur des Langues de la République Française (ISLRF) au niveau national. Ils ont spécifié qu'un nombre de postes était défini pour toutes les langues, au sein duquel, des postes pour la Corse étaient prévus.

Mme Véronique PIETRI a exprimé le parfait accord de son groupe avec ce rapport, estimant que dans l'attente d'éventuelles contractualisations, le rôle de la CDC était de pallier ce manque, surtout en cette période de recul de la prise en compte des langues minoritaires et des expériences d'immersion.

M. Don Joseph LUCCIONI a souligné qu'il ne fallait pas opposer l'immersif associatif à l'immersif public, au moment où l'immersif dans son ensemble avait été choisi par la Collectivité comme moyen privilégié de diffusion de la langue, à l'école et dans la société, pour une société bilingue, même l'immersif était aujourd'hui battu en brèche sur le plan juridique.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation de « Core in Fronte » et « Un Soffiu Novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu favurevule di a cummissione di e finanze dinù. Quale hè chì vole piglià a parolla nantu à stu raportu ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Simu d'accunsentu, ùn ci simu micca prununciati quandu ci era a cummissione, ma tengu à salutà a crescita di i mezi chì passani di 80 000 à più di 300 000.

Virificà sì, nantu à a misura chì hè privista, ùn ci sò micca dighjà i 40 000 euro da a fine d'annata di u 22 à postu chè li 80 000 sò stati dati pà l'annata 21/22. Dopu, di vede s'eddu ùn ci sò micca bisogni in invistimenti pà fà chì e scole siani à ugualità incù l'altre scole di u publicu francesu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Ghjustu una dumanda. Hè stata menta pà u Presidente, l'agarimentu, in francesu « l'agrément », hè quantunque qualcosa chì mi pare impurtante perchè sò duie anni avà, a siconda annata ch'elle sò in piazza è hè logica, mi ricordu à pena di ciò chè dicianu i (inaudible), u più ghjera 5 anni ma ci era a pussibilità d'accurtà l'affare, di taglià è d'avè un agarimentu à 3 anni. Vugliu sapè simpliciamente ciò chè hè statu ricusu, comu dicia (inaudible) Maître Sollacaro à l'époque, c'est du florentin, mi parsi d'avè lettu una lettera di u rettore, di u prifettu, cù u ricusu, ghjustu à puntu, di a dumanda chè vo avete fatta, hè pè sapè s'eddu ci hè oghje una discussione è s'eddu ci hè una discussione chì piglià capu bonu, diciaraghju cusì ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? No.

Duie parolle pè salutà dinù u travagliu ch'hè fattu da Scola Corsa dapoi tant'anni di sicuru. Di tutta manera, ghjè una ricchezza d'avè parechji sistemi dinù. Sò d'accordu cù Nadine Nivaggioni, ùn hè micca una cuncurrenza, sò manere di fà sferente, ma u scoppu maiò ghjè u listessu di sicuru. E metude pedagogiche sò sferente, è più ci hè offerta pedagogica è megliu hè. Essela puru ch'elli ci fussin parechji sistemi effettivi è chì producenu risultati. Ghjè propiu bè.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ghjustu una parolla pè dì chì simu à l'iniziu di issa sperimentazione postu chì forse avete à cucia a messa in ballu oghje, ùn serà micca forse a listessa da quì à parechji anni postu chì simu in una bedda cucia alternativa è pruvemu pareghji mezi pedagogichi.

Pensu chè pè rinfurzà tuttu l'insignamentu immersivu assuciativu, avemu bisognu di mette in piazza una cellula d'ingegneria pedagogica. Ghjè impurtante mi si pare per andà più in furia, l'emu dettu. S'ellu ci hè à un momentu dattu in l'Educazione naziunale u fattu chì di menu in menu ci sipii ghjente chì volenu fà issu mistieru, ghjè perchè chì ùn hè micca abbastanza pagatu, a sapemu, ma ghjè dinò perchè chì à un momentu dattu, ci hè statu una stanchezza, un mancu forse di dinamisimu. Emu vistu chì in i paese aurpei di u nordu avete a cucia, hè assai più avanzata, è forse chì ci vole à ispirassi di tutti issi travagli, ci vole à fà chì a nostra bedda cucia, ancu ella, sia impegnativa è ch'ella appia una originalità, una specificità per andà più in furia.

Solu una affare pè divvi chì invitu l'eletti di issa Assemblea à andà à veda sse scole è eta da veda chì ci hè qualcosa chì ùn avemu micca l'abitudine di sente.

À capu di qualchi mesi, i zitelli in trà di elli, è ghjè a prima volta perchè chì andate puru in e scole, s'ellu ùn ci hè micca a lingua casana quallà, i zitelli in trà di elli, parlanu u corsu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Primu me sò scurdatu di presentà vi l'avisu di u CESEC, ghjè impurtante. Ci hè un sustegnu di principiu à l'insignamentu immersivu. U CESEC saluta u successu è l'azione di Scola Corsa. Pensa ch'ellu ci vole à sustene l'azione di l'immersivu associativu ma à tempu, prima ramenta chì s'ellu si sviluppeghja assai s'associu, ci saranu difficoltà pè fà cresce i finanziamenti.

Secondamente, ramenta dinù chì l'immersivu deve cuncernà dinù di sicuru l'insignamentu publicu. Òn possu chè esse d'accordu incù sti due rimarche.

Terzu puntu, dumanda, ellu, u CESEC, una mudifica di l'articulu 2 di a costituzione, è n'aghju parlatu.

Pè risponde à Paul-Félix Benedetti, 40 000 € sò stati pagati, ma ghjera a convenzione per annu. Dumandanu un accontu più impurtante, ma ùn mudifichighja micca a somma glubale di i 338 000 €. Què hè u primu puntu.

Secondu puntu pè risponde à Saveriu Luciani, per u mumentu, a pusizione di u Prefettu è di u Statu hè di ricusà a derogazione. Dunque ci vularà à cuntinuà à argumentà postu chì ramentu chì a cuntrattualizzazione incù u Statu permette à e spese d'esse rimbursate è prese in carica da u Statu. Hè un inghjocu impurtante.

Pè risponde à Nadine, pensu chì inde u quadru di u travagliu ch'emu da inizià nant'à u raportu glubale, averemu l'occasione di riflette dinù à una ingeneria.

Tengu à rammentà chì ci hè una cultura pulitica, forte inde a nostra famiglia pulitica chì ghjè l'attaccamentu à l'insignamentu publicu è issa cultura cuntinueghja à esiste, ma pensu chì ùn ci hè micca cuntradizzìu di fondu nant'à ssa cultura è issa vulintà di sempre rinfurzà in qualità è quantitativamente l'insignamentu di u corsu inde un publicu è di sustene l'associi chì si battenu è s'impegnanu pè a sparghjera di a lingua corsa.

Un ultimu puntu, vulia fà parte à l'Assemblea di un ricordu persunale postu chì si dicia annanzu chì ùn si ne facia micca abbastanza inde u sistemu educativu, ma a nostra generazione à noi, eiu sò intrutu à a scola, pensu, ùn mi n'arricordu micca quandu sò intrutu à a scola, ùn sò micca ricordi troppu bonni, ma diceremu indè l'annate 70 è aghju passatu u mo Bascigliè in l'84. Eiu, d'à a

scola materna à u Bascigliè, ùn aghju mai intesu una parolla di corsu, ùn aghju mai avutu una ora di corsu ne nant' à a lingua corsa, ne nant' à a storia di a Corsica, cacciata una eccezzione, hè pè quessa chè tengu à dilla. Aghju fattu a maiò parte d' a me scolarità inde e scole pubbliche, aghju fattu una parte à a scola Jeanne d' Arc, una scola privata sottu à cuntrattu. Ci era Battì Manfrulli è Paul Filippi chì forse ci stanu à sente, unu professoru d' inglese è rugbyman, Battì Manfrulli, è cantadore, Saveriu a sà, è Paul Filippi, professore di francese chì pigliavanu nantu à u so tempu persunale, a sera, da 6 ore à 7 ore, tutt' u mondu era partutu, tutt' a scola era spenta, ùn ci era più lume fora di u terzu pianu indù ci era ssu corsu di corsu. Ghjè a sola annata chì, una ora per simana, emu avutu un corsu di corsu. Per u restu, ùn s' hè mai intesu una parolla di corsu à a scola, mai, è ùn s' hè mai sappiutu à a scola, per a mo generazione, ch' ellu ci era una storia di issu paese.

Dunque pensu quantunque, ancu se ùn emu micca vintu, chì emu avanzatu è chì emu da cuntinuà à fà ancu megliu per e generazione d' oghje, pè quelle chì venanu.

M. Hyacinthe VANNI (assure la présidence de la séance)

À ringrazià vi.

Ci hè un amendamentu di l' esecutivu. Se vo vulete presentà lu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je l'ai présenté, l' amendement, dans le rapport.

C' est une modification, au lieu de 40 000 euros d' acompte, 170 000 versés à la signature de la convention, et une modification de l' article 12 consacré à la résiliation de la convention. Il y avait une coquille, il était marqué association corsa, en fait c' est l' association « Scola corsa ». Donc, deux erreurs matérielles corrigées par voie d' amendement.

M. Hyacinthe VANNI

Dunque, emu da mette à u votu l' amendamentu.

Quale hè chì hè in favore ? Quale hè chì s' astene ? Quale hè chì hè contru ? Quale hè ch' ùn partecipeghja micca ?

Aduttatu à l' unanimità.

Aghju da mette à u votu u raportu amendatu.

Quale hè chi hè in favore ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè chì hè contru ? Quale hè ch'un particepghja micca ?

Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

Pudemu passà à u raportu 292.

**Raportu n° 292 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti
« CASA DI A LINGUA 2022/2023 »**

**Rapport n° 292 : Choix des candidats retenus pour l'Appel à projets
« CASA DI A LINGUA 2022/2023 »**

M. le Président Gilles SIMEONI

A chjama à prughjetti Casa di a lingua 2022/2023, sapete chè emu auvratu dipoi u 2019 ss'arnese di sviluppu di a lingua corsa incù i scopi di mette in anda l'iniziativi d'immersione di lingua corsa di qualità è fà ch'elle urginu ss'iniziative, sustene è valurisà ogne attività in immersione in lingua corsa, permette un'offerta immersiva diversa, innuvativa è adatta à ogni publicu, favurisce una mudellizzazione di i mezi à traversu à a nascita ò a cunsolidazione di una reta d'attore dinamiche. Infine, rende accessibile ste pratiche immersive à u publicu u più numarosu è u più largu pussibile nantu à tuttu u territoriu isulanu.

Avete inde u raportu u bilanciu di i casi di a lingua pè u periodu di u 2019/2022, 8 cunvenzione, 10 case.

Pè issa terza chjama à prugetti, sò nove i purtatore di prugetti à essesi manifestati in previsionu di 11 case.

Truvarete u tavulinu nantu à iss'attore, ADECEC, AFLOKKAT Aiacciu, PRATICALINGUA Bastia, Piaghja ; Corti, Lisula, Capicorsu, Pian' d'Avretu.

Avete e dumande incù tuttu u raportu d'attività è i prugetti, dinu a cunvenzione pruposta à u votu di a vostra Assemblea.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Ci hè un raportu di a cummissione suciale. Signora FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

À ringrazià vi.

Ce rapport a été présenté par M. Bernard FERRARI, Directeur de la langue corse.

Mme Catherine COGNETTI s'est interrogée sur le coût que représentait l'ensemble des « casi di a lingua ». D'autre part elle a appelé de ses vœux une plus large diffusion afin que des intercommunalités puissent se positionner sur ce projet.

Les services ont souligné que l'appel à projet avait été très largement diffusé, sur tous les canaux possibles (journaux, réseaux sociaux, sites, etc.). Ils ont aussi signifié que dans certaines régions, le tissu associatif était assez faible. Le montant total était de 790 000 euros avec une intervention de la CDC plafonnée à 80 000 euros et à 70 % du coût.

Mme Catherine COGNETTI a souligné la mise en place de structures pouvant accueillir les jeunes, notamment dans la communauté de communes Pascale Paoli et à Morosaglia. Elle s'est interrogée sur la possibilité d'adosser une casa di a lingua à ce type de structure.

Les services ont précisé qu'il était tout à fait possible de rattacher ces structures à une casa déjà existante. La condition sine qua non étant de mettre en œuvre des activités en immersion.

Mme Marie-Claude BRANCA s'est interrogée sur les modalités d'évaluation et l'usage des ressources des « casi », ainsi que sur l'éventuelle formation des agents de la CDC.

Les services ont précisé qu'une personne était dédiée à l'évaluation et que le projet était de récupérer l'ensemble des ressources produites par les « casa » afin de les mettre en ligne, à disposition, évidemment des agents de la

CDC, sur la base du volontariat, en interne, mais aussi du grand public. Ils ont précisé qu'actuellement la formation proposée aux agents, était assurée par le CNFPT, avec un module de 96 heures, ce qui était insuffisant.

M. Don Joseph LUCCIONI a souligné le travail important que représentait la création de dix « casi di lingua », qui accueillent environ 1 000 personnes et qui sont une avancée dans la « corsophonisation » de l'espace public. Cependant, il a regretté que certaines microrégions ne bénéficiaient pas d'une « casa » et il a estimé que le public restait peu nombreux au regard de la population de la Corse. Au terme de ces remarques, il a jugé indispensable de parvenir à la coofficialité de la langue corse.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation de « Core in Fronte » et de « Un Soffiu Novu ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze chì ghjè favurevule.

Quale hè chì vò piglià a parolla ? Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Vogliu ringrazià tutte e strutture assuciative chì facenu campà e case di a lingua nant'à tuttu u territoriu, avà sò di più in più numerose. Ghjè statu à principiu una mossa cittadina è militante, sò sempre militante ma avà, sò aiutati di a Cullettività à un livellu abbastanza altu. Ci sò dinù tutte l'entrate, ci hè dinù una parta chì hè pagata da l'aderente chì permette di fà campà dinù e case è l'associi. Ma ciò chì hè una campa, ghjè chì si trovani in ssi loghi, ghjente chì sò ghjunghjiticci, chì sò ghjunte pocu fà è chì volenu amparà u corsu, ci sò ghjente chì hanu a vergogna di parlà à un mumentu dattu, piglianu a decizione d'andà à amparà è di andà nentre à s'attelli immersivi è chì, à pocu à pocu, facenu progressi tamanti. È pò ci sò ghjente chì amaestranu propiu bè a lingua corsa. Ghjè issu mischju chì faci chì oghje, ghjè una vera ricchezza, i furmatori s'impegnanu assai, sò ghjente chì avà hanu un travagliu spessu, ci hè una professionalizzazione di isse

ghjente è ghjé bè. Si vede chì, in finu di contu, ancu l'associ permettenu di dà un travagliu à a ghjente.

Pè tutte isse ragiò, ghjè propiu una ricchezza, ghjè propiu una riescita è a pudemu dì, u Presidente di l'esecutivu ci hà permessu di sbuccà nant'à issa riescita incù i finanziamenti ch'ellu hà permessu.

L'aghju dettu nanzu, ghjè ciò chè no chjamemu una educazione popolare, ghjè a tramandera chì parte da a ghjente, a ghjente chì sò pè certi, pastori è à tempu cantadori è facenu amparà i zitelli, chì sò pè d'altri, artisti è musicanti. Ci hè tutta issa varietà di cumpetenze chì si ritrovanu quì è chì permettenu issa trasmissione.

Dunque, ci hè un inghjocu identitariu, c'hè un inghjocu democraticu postu chì parte di a basa, parte tuttu di u populu è ghjè una apertura annantu à l'Europa è annantu à u mondu postu chì u scopu dinù ghjè u plurilinguismu, micca solu, fà chì a Corsica dapii l'esempiu annantu à una apertura versu l'altre lingue dinù.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Ci hè qualchissia d'altru chì vole a parolla ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Filiciteghju i servizii è soprattuttu, tutti i militenti associativi chì permettani avà d'apre una dicina di casa di e lingue.

Aghju quantunque un rigrettu di veda chì c'hè una logica economica è chì ci sò sucietà privata, ancu s'elli sò Corsi, chì si pusisuneghjani nantu à u nosciu riacquistu, hè un travaddu di militenti. Ma dinò, a sogu chì a natura si caccia quandu c'hè u viotu è in u rughjonu aiaccinu, ùn c'hè micca un associu, ùn c'hè micca una attività culturala pè u mumentu chì permette di vede esce una vuluntà di militenti associativi è culturali comu ci hè in altrò.

Forse cambiarà è podassi chì u privatu musciarà ch'eddu hè à u livellu di ciò chè no aspittemu. Per avà, ùn la sogu micca è aghju un dubitu parchì a sogu chè ciò ch'emu straziatu pè purtà a noscia rivendicazione culturale, tutti i sforzi

chì sò stati fatti è ùn hè micca dumane pè vede aparì una logica di u soldu ancu nantu à a furmazione di a noscia lingua è di u bilinguismu.

Allora, ci vole di rifletta è ci vole di survillà, ma pà avà, accompagnu tutte e case, ancu quidda d'Aiacciu è aspettu e case di i territori.

M. Hyacinthe VANNI

Bislingui ! À ringrazià vi.

Ci hè d'altri persone chì volenu piglià a parolla ? Ùn ni vegu micca.

Tengu à dì quantunque chì Petr'Antone FILIPPI hè surtitu perchè face partita di l'assuciazione, ùn piglia micca parte à i nostri scambii è ùn vuterà micca.

Dogu a parolla à l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ch'ellu ci ne sia centu case di e lingue è di a lingua è di sicuru, ci vole à esse indè una logica di prufittu, una logica di spartera è di furmazione.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Aghju da mette à u votu stu cartularu impurtentissimu.

Quale hè ch'hè in favore ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè ch'hè contru ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

Pudemu passà à un cartularu, u 329.

Raportu n^u 329 : Pruposta di Cunvinzioni relativa à u finanziamentu di i centri in immersioni linguistica di Corsica Suprana

Rapport n^o 329 : Proposition de convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte

M. le Président Gilles SIMEONI

A sapete chì ci sò 4 centri, 3 in Cismonte è 1 in Pumonte, Bastia-Campanari, Loretu di Casinca, Savaghju-Vivariu, et un en Corse-du-Sud, le centre d'immersion linguistique de Bastelica et que nous avons le projet d'en ouvrir d'autres, notamment dans des villages et régions de l'intérieur.

Sur ce point précis, il s'agit de conventionner avec l'AD PEP qui est la gestionnaire du centre et de faire l'avance de la totalité du montant de la convention dans la mesure où normalement, les centres d'enseignement immersifs sont intégrés dans le CPER avec un financement pour moitié de l'Etat et de la Collectivité. Mais comme nous n'avons pas encore finalisé le nouveau contrat de plan Etat/Région, il est nécessaire que nous fassions l'avance des fonds pour que le centre et son gestionnaire puissent continuer à fonctionner normalement.

Un avis du CESEC qui souligne l'intérêt de ces structures pour le développement de la langue corse. Il soutient et apprécie le fait que la Collectivité de Corse fasse l'avance de fonds dans ce cas précis dans la mesure où le nouveau CPER n'a pas encore été finalisé. Il nous invite à augmenter le montant de la subvention, eu égard à l'inflation. Il recommande une réflexion plus stratégique notamment pour que ces centres puissent ouvrir vers des publics non scolaires. Ça pourra faire l'objet là aussi de nos débats et de nos travaux dans le cadre de la phase ouverte par la présentation du rapport d'orientation.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

C'hè un raportu di a cummissione suciale.

Mme Muriel FAGNI

Ce rapport a été présenté par M. Bernard FERRARI, Directeur de la langue Corse

M. Don Joseph LUCCIONI s'est interrogé sur « *l'horizon* » prévisible pour la signature du CPER.

M. Bernard FERRARI a estimé qu'aucun obstacle n'empêchait la signature du CPER, au plus tard début 2023.

Il a souligné que pour la Collectivité de Corse, le CPER s'inscrivait dans une démarche à long terme, s'agissant des moyens alloués à la langue corse, notamment pour le volet sociétal, pour son usage et pour son développement.

Pour l'Etat, la démarche demeurerait plus « classique », néanmoins la création d'un nouveau centre d'immersion avait été actée, ainsi que la création de deux ETP sur un centre de long séjour ainsi qu'un centre à la journée à Ajaccio.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Favorable, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». Absence du groupe « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Monsieur le Président.

Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est une situation diglossique, nous venons de le vivre.

Depuis 3 rapports, nous n'avons collectivement parlé que corse ou presque tant qu'il s'est agi de parler d'orientation, de politique linguistique, d'apprentissage, di e case di e lingue, nous avons notre corps défendant parlé corse.

Le Président, à son corps défendant, il n'a pas fait exprès, dès qu'il s'est agi de financement, de stratégie, le réflexe a été de faire investir ce champ disciplinaire par la langue française.

Pour préciser ma pensée, je n'ai jamais dit que « a lingua corsa ghjera a lingua di u pastore ». Je suis convaincu que la langue corse peut investir tous les domaines, y compris les plus prestigieux.

Je vous invite donc, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, ou Madame la Présidente, à travers Hyacinthe qui ne manquera pas de le relayer, d'organiser non pas des sessions, mais des demi-journées exclusives qui couvrent l'ensemble, le spectre de tous les rapports. Nous verrons bien, si de façon exemplaire, nous sommes en capacité de délivrer à l'opinion l'idée selon laquelle, en effet et j'en suis convaincu, nous pouvons parler de langue corse en corse, mais aussi de tous les secteurs de compétences que le législateur nous a octroyés.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Pè contu meiu, socu d'accunsentu. Serà un corsu paisanu è di i pastori.

Iè, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Jean-Martin, hà a raghjò, ma eiu priferghu un Corsu chì parla un esperanto di corsu chì un Francesu chì parla bè. A ti dicu francu, eiu rigrettu di micca avè abbastanza vergogna di parlà francesu. Quandu si parla di a noscia lingua è di a noscia cultura, ùn possu micca fà altrimenti chè di parlà ciò chè ma amparata à mo nascità.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu.

M. Jean-Martin MONDOLONI

O Sgiò Presidente, possu risponde à Paul-Félix in corsu ?

Simplicemente pè di li chì, bella intesa, pudemu esse d'accunsentu in francese è ùn pudemu esse micca in tantu in tantu in disaccunsentu parlandu corsu.

M. Hyacinthe VANNI

O Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Eiu sò tuttu à fattu favurevule à urganisà tempi inde i nostre sessione cunsacрати à a pratica di a lingua corsa di modu naturale pè parlà di tuttu. Quandu di si parla di risparmià e baiocche parlaremu corsu, è quandu si trattarà di mette 1 milione d'euro cumu l'emu messe quì, si parla francese.

Ma per esse seriu, di sicuru ci vole à circà à parlà di tuttu in ligua corsa. Per u restu pensu chì, ancu puru si ùn emu micca parlatu chè corsu, ma ùn hè micca u scopru, pensu chì ci vole à parlà di manera naturale à tempu è quand'ella ci vene, corsu, è quand'ella ci vene, francese.

Ma pensu dinù chì oghje, d'avè parlatu corsu tutti quante no simu di modu spudicu è naturale pè parlà di a nostra lingua è dopu, è forse dumane, ancu pè parlà d'altre affare, è fà dinù a dimunstrazione appagiata chì a nostra lingua hè una lingua viva è ch'ella pò ghjuvà à parlà di tuttu incu i Corsi, hè qualcosa d'impurtante. Sò felice chè no siamu tutti d'accunsentu nant'à su puntu quì.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Dunque, aghju da mette à u votu stu raportu.

Quale hè ch'hè in favore ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè ch'hè contru ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Emu à dumandà **a derogazione à l'ore di travagliu di i funzunarii** perch'elli possinu esse remuneratu cum'ellu ci vole. O Sgiò Presidente, pensu chè vo siete d'accunsentu.

L'aghju da mette à u vote di l'Assemblea.

Quale hè ch'hè **in favore ? Tuttu u mondu.**

À ringrazià vi. Pudemu cuntinuà al dilà di l'ore nurmale.

Je vais revenir un petit peu au français.

Je demande à l'exécutif si c'est la culture ou l'administration générale qu'elle souhaite faire passer en priorité.

Dunque, femu passà a cultura cù u cartularu 254. Avete a parolla, Signora Cunsigliera.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 254 : Corsica - Catalogna : Cuuperazione trasfruntaliere à vucazione culturale è patrimoniale

Rapport n° 254 : Corse - Catalogne : Coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale

Mme Antonia LUCIANI

À ringrazià vi, Presidente.

Chers conseillers et chères conseillères, le rapport que je présente aujourd'hui, s'inscrit dans une volonté de rapprochement avec la Catalogne et une volonté de mettre en oeuvre une politique de coopération européenne sur un volet culturel et patrimonial entre la Corse et la Catalogne.

Pourquoi la Catalogne ? D'abord, parce que nous partageons de fortes aspirations, aussi bien sur le plan politique, culturel que linguistique et patrimonial. Nous considérons donc qu'il était important d'aboutir et de vous présenter notre volonté d'intensifier notre politique de coopération et d'échanges interculturels avec le monde méditerranéen.

Ce rapport s'inscrit également dans la continuité d'initiatives prises par l'Assemblée de Corse, qu'il s'agisse d'IMEDOC ou bien la création du Conseil permanent Corso/Sarde, plus récemment la visite du chef du gouvernement Lehendakari, du Pays basque.

Cette volonté de rapprochement a d'ailleurs fait l'objet d'une discussion, du moins d'une rencontre avec la ministre catalane Natàlia Garriga en décembre dernier, pour nous permettre d'échanger à ce sujet et de confirmer les liens d'amitié et de solidarité qui existent entre nos peuples, cette volonté d'acter une coopération culturelle.

A ce stade, je tiens également à vous préciser qu'il ne s'agit pas d'une coopération institutionnelle dans le sens où il n'y a pas d'accord ou de protocole qui vous est proposé. Il est proposé au contraire d'avoir une démarche un petit peu inverse, c'est-à-dire de partir des acteurs culturels du terrain, mais également des outils culturels, patrimoniaux, éducatif, sportifs également que nous avons à notre

disposition et que nous pouvons mobiliser pour essayer de nous ré-ancrer dans le bassin méditerranéen.

Nous participons par ailleurs à différents programmes européens, notamment sur le volet patrimonial, comme le programme GRITACCESS (Grand Itinéraire Tyrrhénien Accessible) ou ITINERA ROMANICA+ qui sont des actions conjointes à la fois de protection, de promotion et de valorisation du patrimoine qui nous permet donc de considérer qu'il y a une véritable plus-value à continuer à développer des politiques européennes.

Ce projet de rapprochement, pourquoi il intervient aussi dans un moment important ? Vous savez que la Collectivité de Corse est partie prenante du projet Bastia Corsica 2028 en tant que capitale européenne de la culture. A ce titre, la Collectivité de Corse s'engage dans cette démarche d'échanges à vocation sur culturelle avec les pays européens. Il était donc important également que la Collectivité de Corse montre des gages et montre son souhait de rejoindre l'Europe et d'avoir des partenariats avec des pays extérieurs.

Nous souhaitons encourager, développer et maintenir des liens privilégiés et durables entre la Corse et différents pays, territoires et régions méditerranéennes. Aujourd'hui, il s'agit de la Catalogne, mais vous verrez dans certaines actions, plus précisément d'autres régions et d'autres territoires ou pays peuvent être concernés par cette coopération qui a vocation à s'étendre, l'idée n'étant pas de s'arrêter à la Catalogne, mais bien de proposer des coopérations futures qui pourraient s'amplifier.

Nous avons développé ce rapport autour de la mobilisation de 2 outils. D'abord, les outils propres de la Collectivité de Corse, mais également en encourageant le tissu associatif et en utilisant divers dispositifs de notre institution.

Très brièvement, je vais citer les secteurs qui ont été identifiés, tout en vous précisant qu'il s'agit à ce stade d'un premier tour d'horizon des possibilités que nous avons eues de proposer des actions en faveur de cette coopération, mais qu'il sera possible que d'autres actions émergent de la part d'acteurs culturels qui nous feraient remonter des travaux ou des projets qui iraient dans ce sens, et également de la part de nos outils qui, soit tendraient à évoluer, à s'amplifier ou à différer, mais l'idée étant bien de cibler un certain nombre de secteurs.

Le premier secteur que nous avons identifié est celui du livre et de la lecture publique. Il faut savoir que nous avons démarré une politique autour de la

mise en valeur de nos éditeurs de la lecture publique de manière générale. La Collectivité de Corse a d'ailleurs repris une politique de présence dans des salons qui nous semblent importants comme celui de Blois, d'Angoulême et à la rentrée prochaine, celui de Bruxelles. Vous avez également suivi très récemment à Paris la tenue du salon des éditeurs corses qui a été également un succès.

Donc, la volonté de montrer, ça a été dit d'ailleurs ce matin par Jean-Martin MONDOLONI, effectivement le foisonnement et l'importance aussi de se remparer de la question du livre, de l'écriture et de la lecture publique. La Catalogne, vous le savez, à ce titre, le 23 avril, le jour de la Sant Jordi, organise une fête véritablement dédiée au livre, l'idée étant de proposer que des auteurs corses ou des éditeurs puissent participer, à travers la cellule de promotion du livre et de la lecture publique de la Collectivité, à la San Jordi ou inversement, que des acteurs catalans puissent se rendre en Corse à cette période.

Nous proposons également de thématiser les journées historiographiques. De quoi s'agit-il ? Depuis deux ans, la Collectivité de Corse organise des journées historiographiques qui ont vocation à réinterroger l'histoire et à faire converger des échanges entre historiens. Deux éditions déjà, l'idée étant de thématiser autour de la Catalogne, des relations entre la Corse, le Royaume d'Aragon corse, la monarchie espagnole, mais également plus largement d'avoir un débat sur la question de l'identité ou bien justement ce mélange, ce comparatif entre Corses, Catalans et autres peuples du monde méditerranéen.

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, c'est un secteur sur lequel nous avons déjà commencé à avancer, notamment à travers des initiatives qui ont déjà vu le jour à travers des acteurs associatifs, mais également certains festivals de cinéma qui se sont emparés de cette thématique.

Pour ce qui nous concerne directement, vous savez que la cinémathèque de Corse de manière très naturelle est déjà orientée vers des thématiques corso-euro-méditerranéenne, mais l'idée serait effectivement de nous rapprocher notamment de la Filmoteca de Catalunya qui est donc l'équivalent de notre cinémathèque de Corse mais dans des proportions beaucoup plus importantes, l'idée, également, d'entrer dans des perspectives d'échanges entre l'Italie, la Sardaigne, le Maghreb, la France, mais également la Catalogne.

Je vous parlais des festivals de cinéma, effectivement en 2022, certains ont déjà mis à l'honneur la Catalogne, notamment le festival Latinita ou encore le festival de Lama qui également avait un film catalan présent, Arte à Mare

également, l'idée n'étant pas uniquement, et ça je tiens à le préciser parce que ça a été l'occasion d'échanges avec le CESEC ou en commission, de tinter la Corse de Catalogne en faisant uniquement venir des acteurs catalans en Corse. L'idée est véritablement de créer des échanges et d'avoir également la possibilité d'exporter une partie de notre production culturelle, notamment la production audiovisuelle qui, aujourd'hui est reconnue, fait émerger des talents importants et donc, nous avons de grandes chances qu'au-delà de pouvoir avoir des films catalans qui soient présents dans certains de ces festivals, l'idée serait surtout que des films et des artistes corses puissent participer à des festivals de cinéma qui ont lieu en Catalogne.

Dans le domaine du spectacle vivant, deux propositions principales. La première qui est principalement à l'attention des artistes ou du moins des acteurs culturels, l'idée étant de proposer un appel à projets pour favoriser la création d'une œuvre artistique transfrontalière à travers le traitement de sujet sociétal fort en langue corse et décliné évidemment en langue catalane, en langue basque ou en tout autre langue qui ferait partie, donc de cet appel à projet.

Nous en parlions lors de la session dernière, la session spéciale sur la mafia, la question de la drogue est revenue, la question de la jeunesse, la question évidemment de nos politiques culturelles et finalement, de la manière dont nos politiques éducatives et culturelles pouvaient contribuer à diminuer cet attrait finalement parfois que l'on voit vers l'argent facile, ou du moins vers des pans de notre société qui ne nous semblent pas bons. Et à ce titre-là, nous considérons que cet appel à projets, en traitant ou en proposant que ces thèmes-là soient emparés ou du moins que les acteurs culturels s'en emparent, nous considérons donc que ça pourra être bénéfique et rentrer pleinement dans les orientations qui ont été présentées lors de la « session mafia ».

Alors, le centre d'art polyphonique propose quant à lui, donc à Sartè, à travers le dispositif « Appoghju », d'organiser des résidences d'artistes corses et catalanes et que, à l'issue de ces résidences, pourraient être mise en place, à partir de 2023, une création qui symbolise et matérialise ce lien corso-catalan à travers un projet artistique conçu comme une fresque invitant à découvrir les cultures et l'excursion de cette œuvre aurait vocation donc à être présentée dans diverses provinces de Catalogne, et évidemment en Corse.

Pour terminer sur la partie des outils et de la mobilisation des outils, également le FRAC, le Fonds régional d'art contemporain : vous savez que chaque année, le Fonds régional d'art contemporain réalise en tout cas un certain nombre

d'acquisitions d'œuvres et il se trouve que la collection du FRAC compte un nombre assez important d'artistes catalans.

Donc, nous proposons deux choses : à la fois nous proposons une expo, puisque vous savez que nous faisons entre environ 4 expositions temporaires par an, donc l'idée serait que l'une d'elles soit consacrée à cela ; et une autre proposition serait également qu'un artiste, Jordi Colomer, dont nous disposons 3 œuvres dans notre collection propose une création qui aurait une dimension éducative, invitant des jeunes artistes ou étudiants catalans et corses à se rencontrer, à vivre une expérience de création qui serait encadrée donc par cet artiste-là et où donc cette œuvre commune pourrait ensuite être présentée aussi bien en Corse qu'en Catalogne.

Je tiens également à souligner que certaines initiatives et notamment les services de la direction du patrimoine ont mené une réflexion, puisque vous savez également que chaque année, nous organisons une ou deux expositions temporaires au Musée de la Corse, pour que, effectivement, le musée de la Corse puisse accueillir une exposition temporaire dédiée justement à nos liens avec la Catalogne, au Royaume d'Aragon et également proposer un partenariat avec le musée ethnologique de Barcelone, notamment en prévision, vous le savez, de la restructuration de la galerie principale du musée. Et le musée ethnologique de Barcelone pour cela est une grande source d'inspiration pour nous.

Le montant prévisionnel total donc, je préfère le signaler à ce stade puisqu'il y avait une série d'incompréhensions liées, je pense, à la manière dont le rapport a été rédigé, le montant total de ces actions sur le volet culturel et patrimonial s'élève à 435 000 €. Et je tiens à également à souligner, puisque ça a été aussi également l'objet de questions, qu'il s'agit de budgets nouvellement créés, de budgets supplémentaires et que ceux-ci n'enlèveront rien à ce que les acteurs culturels bénéficient, ou du moins ont comme subvention pour répondre à leurs projets de création ou pour faire vivre évidemment leurs structures culturelles ou patrimoniales.

Deux domaines également dans lesquels nous vous proposons d'intervenir ou d'être moteur dans cette coopération que nous avons souhaité impulser. Celui de l'éducation, où comme vous le savez, à travers la dotation Paese, nous aidons à financer des projets de déplacements scolaires dans différents régions et pays d'Europe, et donc l'idée serait de proposer, notamment pour le 2nd degré, d'impulser une dynamique de coopération avec la Catalogne et de prévoir, pour le 1er degré, un appel à projets qui serait spécifique. Et là, les crédits donc seraient prévus au programme « Éducation 2nd degré EPLE ».

Enfin, vous savez que chaque année nous organisons, en ce qui concerne la culture scientifique et technique, nous organisons chaque année, notamment en partenariat avec l'académie, la préfecture, l'association A Rinascita et l'Università di Corsica, les trophées scientifiques de Corse et donc chaque année, des élèves du primaire, du lycée ou des collégiens viennent de différents pays européens. Et donc, il y a une partie du concours qui est une sorte de concours euro-méditerranéen et donc l'idée serait que cette année (en 2022, il y avait eu la participation du Liban et du Maroc) ou dans les années à venir, les établissements de Catalogne puissent participer à ce projet.

Pour ce qui concerne le domaine sportif, je salue la présidente du CSJC qui effectivement nous a fait part depuis la labellisation « grand INSEP » de la capacité du CSJC donc de répondre aux exigences de sport de haut niveau à l'échelle insulaire, mais aussi de pouvoir rayonner au niveau méditerranéen et européen en recevant un certain nombre d'équipes. Et donc c'est le cas, puisque l'an dernier, un séminaire avec 6 centres de performance français et étrangers sont venus et notamment le centre de performance de San Cugat en Catalogne et donc, il est d'ores et déjà prévu que des stagiaires catalans viennent d'ici la fin de l'année et donc que nous aussi, nous puissions coopérer avec eux.

Terminer en vous disant également que ces actions ont vocation, pour partie, vous l'avez compris, à être réalisées en propre à travers nos différents outils que nous avons voulu mobiliser autour de la création de cette impulsion de coopération avec un pays ami, je dirai, au sein du bassin méditerranéen et que les actions menées auront également vocation à être renforcées à travers le tissu associatif dont nous aurons besoin à nos côtés, pour développer l'idée de ce partenariat.

Ce projet vise à poser les premières pierres d'une politique active d'échanges culturels, patrimoniaux, éducatifs entre la Corse et la Catalogne. Il répond également à une réflexion que nous menons également avec le CESEC autour de la création d'un outil ou du moins d'un service de promotion qui permettrait véritablement la structuration d'une aide de la Collectivité de Corse en faveur de la promotion de la culture corse à l'extérieur. Et donc, ce premier projet de coopération a vocation finalement à tester également notre capacité à pouvoir tisser des liens sur le long terme, notamment en créant des partenariats transversaux au sein de l'espace méditerranéen.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi.

Ci hè un raportu di a cummissione suciale, avete a parolla.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Ce rapport a été présenté par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive

Mme Muriel FAGNI a souligné l'intérêt d'un projet qui, demain, pouvait s'élargir à d'autres domaines que celui de la culture et du patrimoine et à d'autres partenaires que la Catalogne.

Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA a félicité Mme la conseillère exécutive pour la qualité et l'ambition du projet présenté. Par ailleurs, elle s'est interrogée sur la contribution du CAP de Sartène au projet

Pour les services, M. Jean-Marc JONCA a précisé que le projet visait en premier lieu à réunir les artistes afin de susciter des échanges à travers la création et la composition.

Il a souligné que quatre différents spectacles étaient prévus avec pour objectif la découverte des différents territoires de Corse et de Catalogne.

Ces quatre représentations étant réunies par une dramaturgie commune. Le CAP intervenant également comme lieu de résidence et de création.

Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA a également demandé des précisions sur les lieux de représentations et sur l'usage de la langue corse.

M. Jean-Marc JONCA a précisé qu'il serait créé au CAP et présenté dans quatre structures en Corse et en Catalogne.

Concernant la partie linguistique, comme pour la partie composition, l'objectif était de favoriser les confluences artistiques.

Mme Danielle ANTONINI, prolongeant les propos de Mme la conseillère exécutive, a rappelé que le CSJC, dans la volonté de se développer, avait obtenu pour les 7 ans à venir, l'accréditation ERASMUS PLUS et accueilli depuis 2021, un séminaire avec 6 centres de la performance à la fois français et étrangers, dont celui de Catalogne, séminaire organisé sur le thème de l'accompagnement de l'athlète de haut niveau. Elle a souligné que ce séminaire s'était prolongé par des échanges de formateurs entre le CSJC et son partenaire catalan.

M. Don Joseph LUCCIONI a souligné l'ambition et la qualité du projet, conformes aux engagements pris par la majorité territoriale. Il a estimé que le projet était riche de plusieurs dimensions en soulignant qu'à titre personnel, il appréciait particulièrement la dimension éducative. Il a également soulevé que ce schéma valait aussi par la mobilisation des ressources internes à la CDC.

Mme Antonia LUCIANI a remercié l'ensemble de ses services pour leur travail et leur créativité.

La commission a émis un avis favorable.

**Non-participation de « Core in Fronte » et de « Un Soffiu Novu ».
Absence du groupe Avanzemu**

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Ci hèn dinò un avisu di a cummissione di e finanze.

Brouhaha.

Eiu aghju un avisu favurevule.

Qualu hèn chì vole chjappà a parolla ? Signora, ete a parolla.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère, mes Chers collègues,

Alors, rapport 254, « coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale ». À la lecture de ce titre, on se dit enfin un rapport qui va nous faire nous envoler vers les cimes de l'universalisme, qui va nous faire réviser nos humanités, qui va nous enrichir de la diversité de l'autre, de tous les autres, et nous ramener aux fondamentaux de l'enseignement, ceux de l'échange culturel dans son sens le plus noble et le plus large.

Et puis, crac boum hue, revoici le joujou extraordinaire qui ressurgit, vous savez celui qui reste tapi dans tous les recoins de cette assemblée, prêt à bondir à toutes les occasions : les aspirations émancipatrices, le but politique encore et toujours en ligne de mire, l'enfermement institutionnel, obsession permanente.

Quel dommage, le sujet aurait pu être d'une portée, d'une grandeur qui aurait pu mettre la Corse sur le chemin de l'excellence et peut-être voir surgir quelques Picasso, Dali, Miro ou Gaudi, et nous ouvrir sur la pluralité des cultures, des idées, des pensées et leur expression qui se retrouvent dans toutes les représentations de l'art.

Dans votre rapport 315, présenté en commission permanente, vous avez exposé un véritable projet de coopération transfrontalière avec utilisation de fonds européens et où la sémantique reste sur le seul terrain culturel et patrimonial. Un rapport enthousiasmant.

Aussi n'est-il pas illégitime pour nous de se demander pourquoi une telle différence de ton quand il s'agit de la Catalogne ? Et ce n'est pas le choix de la Catalogne qui nous dérange aux lieux culturels, une terre riche de sa longue histoire d'accueil de familles venues d'ailleurs et notamment de 50 000 Français arrivés entre le 16^{ème} et le 17^{ème} siècle, qui enrichissent aujourd'hui les plus de 7 000 000 de Catalans de ce brassage humain, qui en font un territoire où l'identité est multiple, élective et volontaire.

Sommes-nous sur cette voie sur cette île ?

Ce qui nous interpelle, c'est que vous pensez devoir légitimer votre choix, outre la volonté de souveraineté, par une histoire commune que vous laissez entendre comme glorieuse. Ce n'est pas ce que nous avons retenu de nos lectures, certes anciennes, sur cette période aragonaise.

Les Aragonais ne se sont-ils pas servis de la Corse, reléguée loin derrière la Sardaigne et la Sicile, pour asseoir leur suprématie sur Gênes ?

N'est-ce pas eux qui se sont servis de l'ambition personnelle de quelques nobliaux locaux pour créer un parti à leur service, faisant à leur place le travail de conquête avec parmi eux Vincentellu d'Istria, celui-là même qui finira en preux chevalier sur un rond-point bigugliais, lui qui n'était qu'un batailleur, un écumeur des mers au service de rois étrangers, inféodant ainsi sa terre.

Je crois même me souvenir, lorsqu'il fut érigé par feu l'ancienne municipalité, que certains de vos amis politiques locaux s'étaient indignés, jurant qu'ils le retireraient. Notre vice-roi fut l'alibi de rois conquérants, aujourd'hui on dirait colonisateur, pour finir des siècles plus tard coulé dans le bronze pour être l'alibi d'un rapport à vocation culturelle. Quand le destin vous tient...

Mais restons positifs. C'est censé être inspirant une coopération culturelle, alors que proposez-vous ? Cinéma, échanges littéraires, chants, voyages, etc., une véritable liste à la Prévert et à bien y regarder, on se croirait sur

le site du ministère de la culture. Et si tel est le cas, c'est bien de s'inspirer d'un pays dit ami, surtout quand il a une vieille tradition d'échanges culturelles et sûrement la meilleure d'Europe.

Toutes vos propositions sont chiffrées, à l'exception de l'éducation. Vous nous précisez aujourd'hui que c'est un total de 435 000 € ; effectivement, à la lecture, ça pouvait laisser quelques doutes, mais comme ce n'est qu'un prévisionnel, on peut penser qu'on ira bien plus loin.

Alors, comme c'est un programme transfrontalier, on s'est dit qu'on allait nous parler de fonds européens, INTERREG ou autres, que nenni ! Rien sur le financement ! Alors, peut-être que la Catalogne va nous faire un don, parce qu'elle est riche elle, même très très riche, l'île pauvre du Mare Nostrum.

Et si tout cela va se terminer par une paghjella sur un tempo de flamenco, alors on pourra retenir que cette majorité, à coups de 435 000 € aura fait avancer les affaires de la Corse.

Et quid des associations très actives déjà, telle que « D'una ribba à l'altra », qui ont déjà mené pas mal d'actions sur les échanges corso-catalans, notamment avec en ligne de mire le multilinguisme ?

Alors vous nous promettez une suite, avec notamment la Sardaigne qui, à tous les coups, et en sœur méditerranéenne, se justifiera sûrement par le partage de la tête de Maure ou érigera Alghero en partenaire privilégié puisqu'on y parle catalan. Et ainsi, la boucle sera bouclée.

Et peut-être que, avant la fin de cette mandature, aurez-vous des envies d'Europe et qu'en souvenir du bon Roi Théodore, vous allez nous proposer une reprise de Wagner, en remplaçant bien sûr les cuivres par des cornemuses écossaises. Il ne faudrait quand même pas perdre de but l'objectif final. Et peut-être qu'on pourrait même l'appeler « God save Corsica ».

Mais bon, Madame la Conseillère, nous allons laisser rangée la partition de la dérision pour vous dire, c'est de l'humour, pour vous dire avec beaucoup plus de sérieux, oui, pour mieux connaître l'autre, oui pour mieux s'enrichir d'autres savoir-faire, oui à la multiculturalité, oui pour des projets communs avec d'autres pays, d'autres régions, oui pour faire de Bastia une capitale européenne de la culture, oui à l'ambition d'illuminer cet hémicycle des lumières de l'esprit.

Mais non, définitivement non aux choix à connotation politique, non à l'enfermement idéologique !

Nous voulons continuer à écrire ÉCHANGES CULTURELS, en lettres majuscules, et ne pas les enfermer dans des motivations minuscules qui rétrécissent les horizons. Et parce que nous papillonons déjà dans la sphère des sept arts qui ont le pouvoir merveilleux d'abolir les frontières et pour vous faire un petit clin d'œil en final sympathique, nous vous disons, en catalan bien sûr, moltes gràcies !

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi.

Se pudete spegne u vostru micro... A ringrazià vi.

Don Ghjiseppu hà dumandatu a parolla, a li demu.

M. Don Joseph LUCCIONI

A ringrazià vi, Signori sgiò presidenti.

Je suis un peu surpris, je pensais que vu la teneur et le registre des débats qu'on a eus en commission de la culture, il y aurait unanimité sur ce rapport, ou du moins pas un tel propos passionné, Chère collègue.

Je ne vais pas me livrer un cours d'histoire, a storia d'issu paesi, l'hà dittu u Presidenti nanzu, parechje generazioni di ghjovani corsi, ùn l'anu micca ricevutu comu insegnamentu, l'ani ricercati pà via di u Riacquistu, pà via di a so vulintà, di a so brama militanti è culturali.

A me generazioni non più, fore di l'iniziativa vulintaria d'unipochi di prufessori di corsu è di storia, ùn hà micca un insegnamenti di a storia, mais je laisse la dimension historique de côté.

Donc surpris. Les propos que... Je suis né à la fin du 20^{ème} siècle, mais parler de paghjella sur un ton un petit peu folklorique, je ne pensais pas qu'on en arriverait encore là en 2022.

Vous nous reprochez et vous reprochez à l'exécutif, Chère collègue, un choix à connotation politique, i pulitichi piglianu i decisioni pulitichi, u Governu mandatatu da u populu corsu piglia decisioni pulitichi, conformément à l'engagement qui a été pris devant des dizaines de milliers de Corses et conformément à la volonté populaire.

Et enfin, ministère de la Culture, oui, pour nous nationalistes, vous êtes une ministre de la culture, è su cunsigliu esecutivu hè un governu naziunali.

Volonté émancipatrice, je pense que, quelle que soit la position qu'on occupe sur les bancs de cet hémicycle, je me tourne vers Core in Fronte, vers Josépha GIACOMETTI, versu Avanzemu, Fà populu insemi, l'Esecutivu, Un soffiu novu, et quelles que soient les idées des uns et des autres, il y a le respect des positions, la diversité politique et puis il y a l'émancipation individuelle et collective, et la volonté émancipatrice, je pense, quelle qu'en soit la forme, autonomie pour certains, indépendance pour d'autres, ou autodétermination, la volonté émancipatrice, c'est une valeur universelle de l'individu au peuple.

Et parciò chì mi permettu di rispondà vi, Cara cullega, in corsu è in francese.

M. Hyacinthe VANNI

Rumanu COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, Monsieur le Président.

Mon collègue, Don Joseph LUCCIONI, a dit qu'il était surpris, permettez-moi de dire que moi, je suis choqué par les propos que je viens d'entendre. Je respecte, comme à toutes mes prises de parole, chaque fois, tous les propos des arguments contraires. Mais là, j'ai juste l'impression que quand on veut tuer le chien, on dit simplement qu'il a la gale, et c'est ce à quoi vous vous êtes livré. Encore une fois, j'insiste, je respecte.

On a eu la présentation de la part d'une conseillère exécutive d'une grande qualité, d'une grande qualité transversale, essayant d'aller chercher aux confins de ce qu'il était possible de faire en termes de coopération, tout ce qu'on pouvait développer. Nous avons eu la démonstration de ce qu'il était possible d'attendre en retour, ce qu'il était possible modestement depuis la Corse de donner. Et on a assisté finalement à un plaidoyer au prétexte d'une prétendue idéologie qui aurait été distillée à travers ce rapport.

Nous avons déjà pris, cette Assemblée, des positions très politiques en faveur de la Catalogne. De ce côté-là, en tout cas de l'hémicycle, nous réaffirmons notre totale solidarité avec la lutte du peuple catalan et avec tous les peuples qui sont en lutte pour leur liberté. Sauf à venir dire dans cet hémicycle, mais alors qu'on se dise les choses très clairement, très clairement, que l'indépendantisme est un délit d'opinion, que la démocratie est un délit d'opinion, je signale juste mais je ne voulais pas aller sur ce terrain-là, parce que ce n'est pas l'objet du rapport, qu'il y a encore 700 maires aujourd'hui en Catalogne qui sont inquiétés par la justice, qu'il y a des gens qui ont fait de la prison, qu'il y a encore un président

catalan qui est en exil avec ses filles et sa femme et encore pour de longues années, nous n'avons jamais évoqué cette question-là parce que justement nous ne voulions pas qu'il y ait de parallèles fallacieux qui soient faits.

Nous avons axé, la conseillère exécutive, essentiellement son propos sur un échange culturel et on vient nous faire un délit d'opinion pour justifier peut-être, je ne sais pas, un non-vote. Moi, je dois dire que depuis plusieurs années que je siége dans cet hémicycle, c'est peut-être la première fois que je vois un biais de de cette ampleur.

Je voudrais, juste pour terminer, vous dire, Madame la Conseillère exécutive, nous avons bien retenu 2 choses : d'une part, que ça s'inscrivait dans une politique internationale et la Corse, jusqu'à présent, ne s'est sans doute pas suffisamment peut être positionnée au niveau de l'international. Vous présentez aujourd'hui la Catalogne, il y a d'autres destinations, qu'elles soient frappées ou non par le sceau de l'idéologie, ce n'est pas le cas ici, ça ne sera pas le cas demain. Nous avons bien compris cette volonté importante qui était la vôtre, celle du Conseil exécutif et celle de la majorité, de marquer le pas important au niveau de de l'international et nous sommes heureux que, aujourd'hui, ça se fasse avec la Catalogne.

Dire aussi, et nous avons bien compris le second volet de votre intervention, qu'il y allait avoir des retombées culturelles, bien évidemment, associatives, économiques pour la Corse, pour les acteurs culturels.

Je voudrais terminer mon intervention comme un clin d'œil à votre rapport, pour vous dire qu'au début du mois de novembre, à Gérone, il y a eu un festival de cinéma international de Gérone, dans lequel ont été présentés 3 films, 2 courts métrages et un documentaire corses.

Le premier « In festa », d'Hélène GUIDICELLI ; le second « Arabacciu », d'Alexandre OPPECINI ; et le troisième, un film que nous connaissons bien, « Edmond SIMEONI, l'esprit militant » de Pierre-Antoine BERETTI.

Moi, je suis très heureux et très fier que ces trois films de jeunes réalisateurs et moins jeunes corses aient puis être présentés au Festival international de Gérone.

Je dirais simplement que je le serai encore plus si demain la Collectivité de Corse puisse être un partenaire institutionnel à la traduction, puisque ces films ont été traduits, à l'accompagnement et à l'échange.

Donc, bravo pour votre rapport !

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Éveline.

Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA

Madame la Conseillère exécutive, moi je vais être beaucoup plus brève.

Je vais dépassionner un petit peu, parce que c'est un projet ambitieux et concret que vous nous avez présenté et qui inscrit la Corse dans son environnement, favorise son rapport à la Méditerranée et l'ouvre sur l'Europe.

Au-delà de sa dimension culturelle et historique, ce projet intègre également une dimension linguistique, éducative et sportive.

Vous mobilisez aussi les structures internes de la Collectivité de Corse et vous permettez ainsi au Centre d'art polyphonique de créer un projet artistique. Et ensuite, vous lui donnez la possibilité de se produire sur une scène européenne.

Ce projet fait également écho à la candidature de Bastia, Capitale européenne de la culture. Elle permet donc à la Corse d'affirmer son identité en Méditerranée.

C'est pour ça que nous vous en remercions, Madame la Conseillère.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres... Oui, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est un projet important qui, à mon sens, est un projet d'ambition.

De rayonner sur la Méditerranée, c'est une très bonne chose, mais il faut que ce soit, je pense, dans un cadre sagittal homogène. La Méditerranée, bien entendu, elle a un côté occidental, mais elle a aussi un côté oriental. Et dans ce cadre-là, moi, j'aurais aimé un canevas prospectif des relations et des échanges culturels qu'on voudrait mener à travers ce mare nostrum qui nous a façonnés sur des millénaires.

Ensuite, pour ce qui est plus précisément d'un échange culturel, qui retrace par exemple et qui fait référence à Vincentellu d'Istria et le Royaume

d'Aragon. Il faut faire attention, il faut avoir une lecture objective de l'histoire. Les Aragonais, ils ont massacré le Principado de Barcelone.

Pour le milieu historique politique indépendantiste catalan, parler des rois d'Aragon, c'est comme pour nous parler de Marbeuf. Donc il faut regarder avec une lecture globale, bien que, chez nous, l'appui des Aragon sur Vincentellu d'Istria, il a été fait pour s'opposer à la domination génoise. Mais les mêmes Génois qui se sont appuyés sur les Français pour aller reprendre le Roussillon.

Donc l'histoire, elle est globale, surtout en Méditerranée. Et dans ce cadre-là, moi, une somme de 450 000 €, je la trouve abondante dans la mesure où elle n'est pas ciblée.

Et après, ce qui me fait avoir un avis positif, mais un petit repli, c'est lorsque je lis le rapport du CESEC où ils disent que les acteurs culturels qui rayonnent, qu'ils connaissent, n'ont pas été associés et ils demandent à ce qu'ils soient associés.

Donc moi, je voudrais qu'on se revoie dans quelques temps sur un programme bien plus établi et que je puisse lire par, je dirais, les voix de la sagesse ou par les murmures, que ceux qui pensent devoir être associés sont associés.

C'est pour cela que, sur ce rapport-là, nous, on s'abstiendra. Tout en considérant que c'est quelque chose de très positif et de très porteur pour la Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres... Oui, Josépha, vous avez la parole.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Oui, quelques mots.

J'allais avoir une approche critique, critique pas négative, mais dans le sens large du sens critique, sur ce rapport, mais avant je ne peux pas laisser passer certaines choses, parce que, eu, di sente cert'affari in s'assemblea qui, c'est un droit, Madame, vous en usez et j'userai du mien, mais de considérer encore que vivre pleinement son identité est un signe d'enfermement !...

Romain COLONNA, je suis étonnée, mais c'est peut-être pour me le laisser qu'il n'ait pas mentionné l'auto-odi, la haine de soi, que j'entends dans ces propos. La haine de soi. Moi j'entends une haine de soi par une caricature, pas dans les propos de Romain COLONNA, évidemment. Je crois que par une caricature de nous-mêmes, caricature de nous-mêmes poussée à l'extrême, et que

moi j'estime que, pour être ouverts, les Corses, on devrait être uniquement dans l'ouverture. Pè esse aperti, ci vole à sapè ciò chè no simu !

Et je pense que dans nos politiques et de ces dernières années, ce rapport, j'y reviendrai, s'inscrit dans une certaine forme de continuité, nous l'avons démontré.

Mais, moi, je prenais souvent une image, qui est une expression bien connue que nous avons : ùn scurdà si di a filetta.

A filetta t'hà radiche, belle è belle messi in terra, in terra soia, è s'insuchja d'isse radiche. Eppò t'hà dinò foglie aperte à u sole è à u lume. E sò si duie forze chì ci facenu. Mà se a filetta hè sraddicata, ùn hà più nunda à di à u mondu, ùn hà più nunda à fà sparte, ùn hà più nunda à spiegà, è ùn pò più raggiunà, diventa muta è si ne morre.

Sfà si di e nostre vergogne, sfemu ci di e nostre vergogne, chì simu quì di volte, certi sò torna una volta invergognati di ciò ch'elli sò. Sfemu ci d'issa vergogna ! Siamu aperti è fieri di ciò chè no simu : aperti à l'altri, aperti à l'Auropa, apertu à u mondu, perchè no simu una parte d'issu mondu.

Hè l'universale, è ùn si pianta micca à e fruntiere di a Corsica. L'universale traverseghja perchè no simu d'issu universale, semu unu d'issi lumi di l'universale. Ça, je tenais à le rappeler.

Ensuite, sur le rapport en lui-même, Madame la Conseillère, quelques observations.

Vous l'évoquez, il y a une stratégie de coopération internationale, et vous évoquez un certain nombre de programmes que vous rappelez à juste titre, qui sont pour certains initiés, qui doivent être initiés. J'avais d'ailleurs également fait adopter en mai 2021 un rapport global où nous avons une stratégie pour la mise en place d'un outil qui devait servir à la mise en œuvre d'une coopération stratégique, efficace pour se positionner, et vous avez fait mention du livre et de la lecture publique, pour se positionner sur un certain nombre de festivals, d'actions qui pouvaient avoir pour la Corse, pour les éditeurs corses dans le cadre de la lecture publique, mais nous pourrions l'étendre à d'autres domaines, qui pourraient avoir une action bénéfique et pour le rayonnement et pour l'échange. Et je pense que, sur la question de la Catalogne, vous imaginerez bien que sur le fond, je ne peux que partager le choix et nous avons là aussi, mais vous l'avez dit, commencé à initier un certain nombre de choses.

Mais je crois que la politique d'internationalisation, elle doit aujourd'hui vraiment passer par cet outil. Et effectivement, le CESEC s'est fait l'écho du fait

que les acteurs n'avaient pas été associés. C'est regrettable dans le sens où sinon on aboutit à un catalogue de mesures et d'actions.

Moi, je ne veux vous attaquer pas sur la somme, puisque j'ai suffisamment défendu le fait que la culture, ça ne se quantifiait pas seulement en euros, mais ça se quantifiait en retombées économiques, sociales et culturelles et que la mesure sur le capital humain, elle ne se mesure pas par le poids que ça pèse en euros. Mais, en revanche, pour cela, il faut bien cibler les actions, il faut bien coordonner les actions et il faut à un moment donné qu'on voit la stratégie.

Moi, dans ce rapport, j'ai le sentiment plus qu'il y a des soubresauts, mais que nous sommes encore dans le catalogue. Et je souhaiterais aussi que justement, il y ait une stratégie d'acteurs.

La stratégie d'acteurs, ça se bâtit en amont, ça ne peut pas se décréter et je regrette vraiment qu'on ne le lise pas suffisamment dans ce rapport. Je crois que ça gagnerait vraiment en lisibilité, ça gagnerait en stratégie de vraiment développer à partir de l'outil. Alors je crois qu'il y a un travail qui est poursuivi avec le CESEC pour « l'Operata culturale ». Je crois que ça devra rentrer dans cette stratégie, même si les ambitions que portait ce cadre étaient plus larges. Mais effectivement, la stratégie d'internationalisation, elle doit vraiment s'entendre dans une logique bien plus large.

En entrant par la Catalogne, ce n'est pas le problème, mais on a l'impression d'un peu une logique hors sol et qu'on vient y remplir, on vient y mettre du contenu en aval.

Moi, c'est ce que je regrette un peu et c'est ce qui, même si j'accueille positivement bien évidemment cette initiative, mais de la façon dont on a maillé les choses, la façon dont c'est travaillé, je resterai sur une réserve mais en accueillant positivement la poursuite de la stratégie de coopération internationale, ch'ella si sparghja a nostra filetta.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Paul-Jo, oui.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Tout simplement pour préciser, je dirais, la stratégie de la Collectivité qui a été initiée, notamment sur un étalement de la saison touristique.

On parle de surfréquentation, on parle d'un tourisme intelligent et nous avons commencé, notamment avec l'Agence du tourisme et l'ODARC, à travailler

sur Filitosa ; un travail qui avait pratiquement 20 ans et où étaient réunis cette année, pour les 30 ans, la Catalogne, la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie et bien d'autres régions, Pays basque et autres, à caractère, je dirais, identitaire fort et où nous avons construit avec Air Corsica aussi, on a défini un chemin qui permettrait de développer à travers un concept de nature, culture, terroir et patrimoine des échanges forts hors saison dans ce bassin-là, avec une liaison, et c'est l'étude qui permettra de le définir, de pouvoir avoir avec notre outil notre compagnie régionale, cette possibilité de créer de l'économie et de la valeur culturelle ajoutée.

Et je crois que, Madame la Conseillère, vous avez évoqué un outil et la réflexion sur un outil qui pourrait permettre, parce que la culture, bien entendu, c'est avant tout le partage et l'appropriation qu'on doit s'en faire pour les générations qui viennent, futures, mais c'est aussi la valeur culturelle ajoutée, c'est-à-dire une valeur qui peut apporter et qui apporte déjà une attractivité de notre territoire. Il n'y a qu'à voir les festivals qu'il y a en Balagne, notamment sur les polyphonies et autres, le Festival di a ruralità qui est en train de se développer. Et je crois que ce travail-là et, si je ne m'abuse, sur la somme que vous avez évoquée logiquement sur des programmes, nous devrions avoir entre 50, 60, voire 80 % de financement public, ce qui permettrait à la Collectivité de ne mettre que le restant et donc de porter ces projets-là.

Donc, il est évident que, aujourd'hui, on n'a pas une option unique sur la Catalogne. Nous avons des stratégies et un développement qui s'opèrent. Mais je crois que ce que vous avez maillé ici sur les différentes actions et les différents niveaux d'action, effectivement, il faudra peut-être affiner en y ajoutant l'ensemble des acteurs de terrain progressivement, de façon à avoir un outil.

Et pour conclure, nous avons là aussi, et ce n'est pas de l'idéologie, c'est du concret, un exemple à quelques pas de chez nous et avec qui nous avons des relations très fortes, c'est la région de Toscane, qui a « Toscana promozione », qui est un outil qui rayonne depuis maintenant 20 ou 30 ans sur l'ensemble du monde pour porter la marque Toscane très, très haut et qui permet de faire de ce territoire si proche, avec lequel d'ailleurs nous avons une histoire commune dès le 17^{ème} siècle avec la Maremme, de faire un exemple sur lequel nous pouvons nous appuyer pour porter l'outil dont vous rêvez, Madame la Conseillère.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Président. Rapidement.

Je m'associe aux propos de Josépha sur le révisionnisme. Il faut faire attention. Je crois qu'on est tous Catalans, comme on peut être aussi Ecossois, comme on peut être parfois même je dirais Sardes, ça peut heurter certaines oreilles, mais c'est comme ça. Je crois qu'à un moment donné, il y a une convergence. Paul-Félix évoquait le Mare nostrum, je crois que la Méditerranée façonne quand même les cultures, les fait se rencontrer, les a fait même se combattre, mais c'est important de rendre à César, là aussi, ce qui appartient à César, c'est-à-dire en gros la volonté exprimée par l'Exécutif, et là je pense qu'il n'y a aucune contestation possible sur le fait qu'il faille à un moment donné, mailler l'espace méditerranéen et y compris, bien entendu, l'espace insulaire qui m'est très cher en termes de problématique.

Sur le projet lui-même, encore une fois, je ne vais pas revenir sur la personnalité ou le rôle militaire de Gênes, de l'Aragon et de Vincentellu d'Istria. On peut remonter jusqu'à Giudice, si vous voulez, mais ce n'est pas forcément le propos.

Par contre, si l'objectif est louable, et nous le partageons, si quelque part il y a aussi un constat qui est clair, qui est qu'on ne peut pas rester, avec les Catalans et avec d'autres d'ailleurs, dans une situation d'isolationnisme culturel, voire autre. Je crois que c'est important d'avoir une démarche qui soit la plus visible possible. C'est sur ce pan-là, qu'il me semble que ça pêche. Pour ce qui nous regarde, ça pêche là-dessus. Et je pourrais terminer avec une formule d'encouragement en disant, « poursuivez, vous pouvez mieux faire ».

Le fait est qu'on manque de lisibilité sur un certain nombre d'actions et de cadres. Donc, moi je pense que là-dessus, je rejoins l'opinion de Paul-Félix sur le fait qu'on attend de voir bien sûr. Pour le reste, encore une fois, il y a quand même aussi cette montée pour nous et c'est un grand rêve de notre mouvance depuis toujours, je ne veux pas redire des paroles de paghjelle, « *simu fratelli di lotta da l'Irlanda à a Palestina* », c'était en 78, donc c'est vieux, mais c'était déjà la volonté pour nous de s'inscrire dans une Méditerranée qui soit une Méditerranée qui se reconnaisse.

Vous savez, comme dit le vieux proverbe de chez nous, « *ne esse, ne fà si, ghjè a più bella manera di ghjittà si* ». Il faut être et se faire, c'est sûr, mais il faut en même temps conjuguer au pluriel, c'est-à-dire qu'il y a forcément une maquette qui doit embrasser l'ensemble justement du pourtour de cette Méditerranée.

J'ai vu, par exemple, qu'il y a eu dernièrement une expédition en Israël pour voir le goutte à goutte, c'est bien, mais je crois qu'il faut à un moment donné lier tout cela et qu'il y ait une cohérence, parce que bon c'est des sous quand même ! Même si la somme, comme le disait Josépha, n'est pas mirobolante, c'est en matière de culture et, je dirais, d'échanges, c'est même, pas ridicule, mais ce n'est pas énorme, on aura forcément beaucoup plus à dépenser, et j'espère, parce que ce sera bon signe.

Mais en tous les cas, moi, je vous invite à une chose importante, il me semble, dans toute démarche de ce type, parce que ça ne regarde pas que la culture, pour moi, quand on parle de Catalogne ou d'autres ou d'autres contrées, ça regarde, par exemple, aussi l'agriculture, ça peut regarder aussi l'éducation. On a parlé tout à l'heure d'immersion et de système éducatif. La Catalogne, moi, j'y suis allé, je peux en parler simplement, mais je sais qu'il y a des choses à prendre comme il y a des choses qu'ils peuvent récupérer chez nous, c'est évident.

Donc l'idée, c'est d'avoir une transversalité de la démarche et là, on vous suivra.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Jean-Martin, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Monsieur le Président ?

J'entends que les propos de ma collègue aient pu, je cite, surprendre, ou même déranger. Je pense qu'ils ne méritent ni excès d'honneur, ni excès d'indignité.

J'entends parler de haine de soi, de révisionnisme, o figlioli !

Nous, sur ce sujet, très rapidement, nous n'entendons ni donner, ni recevoir de leçons d'universalisme, ni donner, ni recevoir de leçons d'ouverture, ni donner, ni recevoir de leçons sur les vertus et bienfondés de la culture qui est la nôtre, de la culture des autres.

On dit simplement deux choses. À travers les propos, dont la forme appartient à notre collègue et l'humour peut-être un peu décapant, on dit deux choses très simplement, que Romain COLONNA a une honnêteté intellectuelle de mettre sur la table, ça s'inscrit très simplement dans une série de signaux de solidarité à l'égard de ce qui se passe en Catalogne.

Il n'y a pas, pour reprendre les propos de Romain, de notre part, là aussi un mot un peu fort, de délit d'indépendantisme. S'il existe une internationale de l'indépendantisme, eh bien on en prend acte, et puis si certains s'y reconnaissent tant mieux. Nous, le fil de l'histoire sur lequel nous marchons depuis des décennies ne nous inscrit pas sur cette ligne.

Et un deuxième argument, c'est qu'à l'heure où on se parle et compte tenu du caractère non obligatoire de ce type de dossier, financer, investir en direction de ce type d'action 450 000 €, quasi un mezu milione d'euro, nous, ça nous choque.

Voilà, c'est ce qu'a dit avec ses mots notre collègue.

Donc, on va vous laisser répondre, Madame la Conseillère exécutive. Vous ne manquerez pas évidemment de trouver les mots, toujours modérés qui sont les vôtres, et puis après, si vous êtes d'accord, on demandera une petite suspension de séance.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Il n'y en a pas, donc Madame la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Alors, tout d'abord, Madame TERRIGHI, moi, je vous dirais simplement que j'ai trouvé votre intervention d'un autre temps, qui n'est pas le reflet de ce rapport. Je ne vois pas en quoi la volonté d'acter un rapprochement entre la Catalogne et la Corse serait le reflet d'un rétrécissement de notre horizon, ni même d'un repli sur nous-mêmes.

Alors, vous vous basez effectivement sur la première phrase du rapport, l'une des premières, dans laquelle nous indiquons que nous partageons de fortes aspirations émancipatrices sur le plan politique, culturel, linguistique et patrimonial. Pour autant, cette phrase-là ne permet pas à elle seule, je crois, de faire ce que vous avez fait aujourd'hui, c'est-à-dire de nous suspecter d'une volonté de rapprochement qui ne serait pas uniquement culturelle ou qui aurait vocation à défendre d'autres choses, et à mon sens, vous émettez là une erreur dans le sens où vous confondez, je crois également, des prises de position que nous avons pu avoir effectivement à l'égard de ce qui a pu se passer en Catalogne, mais qui n'a strictement rien à voir avec ce qui est proposé aujourd'hui à l'attention des acteurs culturels, patrimoniaux, des enfants à qui nous proposons justement de nous

ouvrir vers le bassin méditerranéen et la Catalogne en particulier. Et donc, à ce titre, je ne me reconnais évidemment absolument pas dans les propos qui ont été les vôtres.

Pour reprendre plus précisément les points que vous avez évoqués, notamment sur le fait, ça a été redit par d'autres, l'histoire de remettre à l'honneur le personnage de Vincentellu d'Istria ou bien de reprendre l'histoire que nous avons partagée avec le Royaume d'Aragon, etc., pour notre part, nous pensons que nous ne devons pas faire de choix dans l'histoire qui a été la nôtre et qu'il est un personnage que nous devons étudier comme les autres, et connaître au même titre que les autres.

Je salue également le maire de Biguglia qui est là et qui a d'ailleurs bénéficié l'an passé d'une exposition qui a eu lieu au spaziu à Biguglia, pour justement présenter à l'ensemble des collégiens l'histoire de cette commune, l'histoire de la Corse et cela a été très bénéfique. Et pour ce qui est de notre part, nous nous en inspirons.

Concernant le manque d'indications sur les financements sur le volet éducatif, sachez que nous intervenons entre 4 à 7 000 € par voyage par projet scolaire, donc nous continuerons tout simplement à financer exactement dans la même enveloppe.

Ensuite, vous m'avez comparé au ministère de la culture, je vous en remercie, tout simplement.

Et ensuite, vous avez mentionné une association, notamment d'Una riba à l'altra, effectivement, avec laquelle nous avons longuement échangé, qui a contribué notamment à la présence des films qui ont été cités précédemment par Romain COLONNA au festival de Gérone, et qui effectivement contribue au rapprochement entre la Corse et la Catalogne.

Ensuite, nous avons eu l'intervention de, je n'ai plus trop l'ordre, mais je crois que c'était Monsieur BENEDETTI.

Je ne reviendrai pas sur les propos de mes différents collègues du groupe « Fà populu in seme » qui ont tous donc salué ce rapport et je les en remercie.

Alors pour ce qui est des remarques de Monsieur BENEDETTI, effectivement, sur le fait qu'on ne propose pas de canevas prospectif et également de présentation de la stratégie globale, je crois qu'effectivement, c'est un sujet que nous avons évoqué en Conseil exécutif, notamment avec ma collègue Flora MATTEI, pour que nous puissions dans les prochains mois, au-delà de cette

première présentation, pour effectivement que ça n'apparaisse pas comme un acte isolé de notre stratégie globale. Et donc, nous serons à même de présenter effectivement la manière dont la Collectivité de Corse se positionne, pas uniquement sur les fonds européens, même si je pense que c'est très important que nous participions à des programmes européens à la fois pour nous repositionner au sein du bassin méditerranéen, mais pour bénéficier de financements. Mais je pense que ça n'a rien à voir avec le fait d'avoir une véritable stratégie prospective à l'attention de nos relations internationales.

Concernant la sollicitation des acteurs culturels, c'est une remarque donc que vous avez faite également avec Josépha GIACOMETTI, un certain nombre d'acteurs culturels, effectivement, ont été sollicités. En revanche, la manière dont nous avons conçu le rapport était effectivement d'acter ensemble le principe de cette coopération qui démarrerait dans un premier temps avec la mobilisation des outils dont nous disposons en propre et qui nous ont permis justement de proposer un certain nombre de propositions artistiques et culturelles et/ou patrimoniales, et, dans un second temps, il est d'ailleurs fait mention dans le rapport de la mobilisation du tissu associatif ; dans un deuxième temps, unir les différents acteurs culturels pour leur présenter la démarche et dans ce temps-là leur présenter à la fois les appels à projets que nous avons prévu de mettre en place, mais éventuellement toute autre forme de financement sur lesquels nous pourrions les accompagner.

Concernant la prise de parole de Josépha GIACOMETTI, effectivement dire que ce rapport s'inscrit dans la volonté de création d'un véritable outil qui est dans la continuité de la volonté qui avait été la vôtre, effectivement, de placer, je crois, la Corse et de continuer à le faire, les acteurs culturels au cœur d'une véritable politique de promotion à l'international. On s'efforce de le faire dans certains secteurs, mais aujourd'hui, je pense qu'il faut passer un cap et que ce sera véritablement un objectif de cette mandature.

Ensuite, pour terminer sur les propos de mon collègue Paul-Jo CAITUCOLI, effectivement, sur la valeur culturelle ajoutée, sur le fait que nous sommes également partie prenante d'un certain nombre de projets, je fais également référence à ce qui a été dit par Saveriu LUCIANI, nous sommes présents sur un certain nombre de programmes et de projets européens qui ne concernent pas uniquement la culture et le patrimoine, mais également le tourisme, l'agriculture, etc. Aujourd'hui, moi, avec la délégation qui est la mienne, j'ai principalement embrassé la culture, le patrimoine et l'éducation. Mais évidemment qu'à terme, dans notre stratégie globale, nous avons vocation à étendre ces secteurs-là et je tiens à rappeler, évidemment, que nous avons des rapprochements, alors dans ce cas-là avec la Catalogne, mais Bianca FAZI, très récemment, était au Québec avec une délégation, ainsi que ma collègue Lauda

GUIDICELLI, qui a pu y aller dans le cadre de sa délégation égalité femme/homme a été reçue à New York avec un certain nombre d'entrepreneurs insulaires.

Donc, vous le voyez, notre volonté véritablement de créer un tissu avec l'ensemble des partenaires méditerranéens ou internationaux et, effectivement, il s'agissait pour nous aujourd'hui d'avoir véritablement un acte fondateur d'une politique de rapprochement qui soit ambitieuse et qui justement, remette les échanges, le partage, l'identité, notre langue au cœur de notre politique.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, Jean-Martin avait demandé une suspension de séance, elle est de droit. 1/4 d'heure.

La séance est suspendue à 19 h 40 et reprise à 20 h 17.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allez, ripigliemu, pè piacè.

Allora, pè compia nant' à su raportu, nant' à a cuuperazione incu a Catalogna ind' è u duminiu di a cultura è u patrimoniu, pudemu passà à u votu.

Qualu hè chì ghjè contru ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Le groupe « Un soffiu novu », à l'exception de Pierre GHIONGA qui vote pour.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qualu hè chì ùn vote micca ?

Qualu hè chì ghjè à prò ?

On recommence.

O Hyacinthe, hai messu a panicca ! Mi ne vò 5 minuti è ghjè a panicca, ùn capiscu micca !

Allora ripiglemu.

Qui est contre ? « Un soffiu novu » sauf 1 (Pierre GHIONGA).

Qui s'abstient ? « Avanzemu », « Core in Fronte » et Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite.

Qui ne participe pas au vote ?

Qui est pour ?

Va bè, u **raportu hè ADUTTATU.**

(Abstention : « Core in Fronte », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : 14

Vote Contre : « Un Soffiu Novu » : 15

Vote pour : « Fa Populu Inseme » + M. Pierre GHIONGA : 33

Absent : M. Pierre GUIDONI)

Signora Cunsigliera, avete 2 altri raporti, unu annant'à a citadella di Corti è l'altru... Ete da passà dinò u regulamente sta sera ?

C'est très rapide, très bien ! Quand'ellu si dice cusì, d'abitudine, l'affare ghjè appena più longu...

Rapport n° 295 : Citadella di Corti - Ristoru di l'anzianu castellu dettu « Nid d'aigle »

Rapport n° 295 : Citadelle de Corti - Restauration de l'ancien château dit « Nid d'aigle »

Mme Antonia LUCIANI

Donc, ce rapport que je vous soumetts ce jour concerne le programme de restauration de l'ancien château de Corti, appelé plus communément « nid d'aigle ».

Ce projet s'inscrit dans le programme « Citadella 21 » dont je vais vous présenter les principaux objectifs de réhabilitation qui concernent donc la citadelle de Corti.

Donc, le projet « Citadella 21 », est conduit depuis 2019 par la Collectivité de Corse et il ambitionne à la fois la restauration du « Nid d'aigle » du château de Corti, donc qui fait l'objet du présent rapport, la réhabilitation des jardins du musée, la création d'un théâtre de verdure et la restauration complète et définitive de la caserne de Padoue, située en plein cœur de ville et aujourd'hui quasiment inoccupée.

Alors, en 2020, un schéma directeur avait permis de proposer une stratégie globale pour la requalification en 5 interventions et nous avons mis en place un comité de pilotage réunissant évidemment la Collectivité de Corse en tant que maître d'ouvrage, la ville de Corti, les services de la DRAC et également la Com-com. Une dizaine de chantiers ont été ciblés pour concrétiser l'aménagement et la mise en valeur de la citadelle.

Nous ambitionnons, à travers « Citadella 21 », qui se veut un projet de tous ouvert, de créer un véritable lieu de vie à Corti, vous savez également la problématique qui est que c'est une ville universitaire mais que l'on dit être une ville université et, évidemment donc la question du réaménagement et de la revitalisation véritablement de la citadelle, s'inscrit pleinement dans notre volonté à la fois de l'inscrire comme un lieu qui apporte une attractivité pour le développement économique, urbain, patrimonial et touristique.

Alors très brièvement, vous savez que cette citadelle, c'est aujourd'hui la seule citadelle située à l'intérieur des terres, d'ailleurs historiquement affirmée comme un élément majeur de la défense de l'île, nous revenons au fameux Vincentello d'Istria, par le hasard des rapports, pour rappeler qu'effectivement il avait été façonné dès 1420 par celui-ci, en tant que vice-roi de Corse et que donc il fit construire un château fortifié au sommet de l'éperon rocheux qui domine la

ville, afin de combattre la République de Gênes pour le Royaume d'Aragon. Comme quoi tout mène à la Catalogne.

Cette vocation militaire sera interrompue à la fin des années 80 avec le départ de la Légion étrangère et, le classement au titre de monument historique est intervenu en 1977.

La Collectivité de Corse a donc un rôle majeur à jouer pour préserver et valoriser ce patrimoine architectural exceptionnel qui porte en lui la mémoire de la ville mais également, qui rentre pleinement dans l'histoire de Corse. Et de ce fait, la restauration de l'ancien château de la citadelle s'inscrit dans cette démarche de sauvegarde et d'ouverture au plus grand nombre.

Plusieurs campagnes de travaux se sont succédé entre 1984 et 2000. Et, à travers cette importante entreprise de restauration du « Nid d'aigle » adossée au programme « Citadella 21 », nos objectifs sont nombreux.

En effet, cette opération porte sur plus précisément donc l'achèvement de la restauration de l'ancien Château qui s'inscrit dans la continuité de l'étude qui avait été réalisée en 2007 par l'architecte des monuments historiques Jacques MOULIN. Et, il s'agit de poursuivre la campagne de travaux engagée en réalisant la seconde partie du programme d'intervention qui découle de l'étude, donc de 2007.

Notre objectif, à travers ce projet, quel est-il ? D'abord d'avoir un projet qui soit sécurisé par la mise en place de dispositifs architecturaux et d'une signalétique qui permettent de recevoir le plus grand nombre en toute sécurité, que ce soit un projet cohérent par le choix des matériaux et des techniques de restauration employés, nous avons la volonté d'être exemplaires et, également un projet pédagogique par la mise en place de lecture de l'histoire du site, d'études scientifiques menées notamment via la restitution de dispositions perdues.

Alors, les travaux programmés à l'issue de cette phase de projet, sont de plusieurs types. D'abord, la restauration complète des fortifications dans leur linéaire le plus dégradé, en rétablissant la lisibilité historique et la sécurité pour l'ouverture au plus grand nombre. Vous avez également la restauration du clos et du couvert des casernes et de ses annexes. Vous avez également la restauration de l'ensemble des escaliers et murets selon le même protocole, le réaménagement des terrasses hautes et basses, la mise en sécurité des cheminements accessibles au public et la remise en état et en fonctionnement des réseaux électriques.

Je tiens à rappeler que pour mener à bien ces travaux, et c'est le cas pour de plus en plus de projets, la Collectivité de Corse en a la maîtrise d'ouvrage et est représentée par la direction du patrimoine de la Collectivité qui conduit les

opérations de bout en bout, dans sa mission service de conservation et restauration de l'architecture. Et, le contrôle scientifique et technique, quant à lui, est assuré par les services de l'État en charge des monuments historiques.

Alors budgétairement parlant, cette opération a été à l'origine inscrite pour un montant de 1,905 M€, cofinancés au titre du PEI à hauteur de 63 %. Alors, il y a une augmentation qui est liée d'abord à l'augmentation des prix du matériau et surtout à la mise en œuvre du système d'étanchéité et de drainage de la terrasse haute, qui est plus complexe suite à des relevés, notamment de vestiges archéologiques résultant des fouilles de l'INRAP et de ce fait donc, l'estimation pour les travaux ainsi que des études, portent ce projet à 2.768.375 €. Le chantier durera 15 mois et permettra ainsi d'avoir accès de nouveau à « U Castellu ».

Nous aurons l'occasion également de revenir devant vous pour vous présenter le réaménagement global de la citadelle, ainsi que plus particulièrement le projet de réaménagement de la caserne Padoue, qui finalement est aujourd'hui encore en phase de discussion avec l'ensemble des potentiels parties prenantes intéressées pour réinvestir la caserne Padoue, qui est aussi véritablement un lieu historique et très marquant et très important à la fois pour la ville et pour la Corse.

Donc, nous aurons également l'occasion d'en reparler dans les prochains mois. A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, a ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di a cultura.

Mme Muriel FAGNI

Merci Madame la Présidente.

Ce rapport a été présenté par Monsieur Sébastien CELERI, chef de service conservation, restauration de l'architecture.

Madame Marie-Claude BRANCA s'est interrogée sur la possibilité de visite après la restauration, pour un public scolaire et étudiant.

Les services ont rappelé que le Musée de la Corse avait développé une offre culturelle dédiée aux jeunes publics avec notamment une histoire de l'architecture de la citadelle et un parcours de visite extérieur, ouvert depuis 2019 et qui sera réaménagé.

Madame Vanina Le BOMIN s'est interrogée d'une part, sur la date de livraison du chantier et d'autre part, sur la mise en œuvre de l'appel au mécénat pour 500 000 €.

Les services ont précisé que le délai initial, tel que donné par le PEI, était une clôture de l'opération fin 2024, qui restait l'objectif avec environ 15 mois de chantier, même si l'État a depuis prorogé le délai jusqu'en 2026.

Concernant le mécénat, ils ont précisé que le pôle mécénat de la direction du patrimoine était chargé de l'opération et de la recherche de fonds privés, notamment par le biais d'une convention avec la fondation du patrimoine.

La Commission est à émis un avis favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Nous avons un avis positif de la commission des finances et je donne la parole à qui veut l'apprendre.

M. Petr'Antone FILIPPI

Merci, Madame la Présidente.

Bon, c'est sans chauvinisme aucun que j'aborde un sujet qui touche la capitale, la plus belle ville du monde, le centre de l'univers en somme ! On va dire que Vincentello d'Istria per stu colpu, hà avutu quantunque appenuccia di vizio.

Di manera piu seria, vuleria salutà u travagliu di i servizii, per u travagliu in Corsu dunque, a cunsigliera, u presidente, perchè sta furtezza di un interessu patrimoniale maiò, ghjè un ghjuvellu di a storia corsa, è cume l'hà detta a cunsigliera, ghjè a sola citadella di l'internu, ghjè dinò u locu di u Museu di a Corsica, è per i Curtinesi è ancu per i Corsi, ghjè un locu di una grande, grande impurtenza.

Aghju avutu l'occasione d'andà ci in si pochi tempi à spessu, è veramente u bisognu era a meza a casa, ancu a meza u Castellu. Dunque, face piacè di vere sti travagli chì anu da principià.

Aghju avutu l'occasione dinò, in contu di membre d'una associa, di participà à i copil di a caserna Padoue, è vulia dinò ringrazià a cunsigliera è i servizii per u travagliu culaborativu, perchè veramente tuttu u mondu hè statu cuntatatu per travaglià nant'à stu prugettu, ch'ellu sià l'uffiziu di u turismu, a meria, l'associ curtinesi, l'università.

Dunque eccu, ùn saraghju tantu longu, ghjusta una piccula dumanda, perchè hè stata dumandata da unipochi di Curtinesi, cume nant' à tutte e furtezze di u mondu, seria pussibile, ùn sogu s'ellu hè previstu, mà seria pussibile di fà sventulà una bandera nantu stu castellu, una volta chè i travagli seranu fatti. Eccu !

A ringrazia vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazia vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Aghju a mustrà ch'èmu un avisu storicu di a storia, a postu chè noi femu una citadella corsa, in giru ci hè quantunque a citadella francese, mà accant' à Corti, a listessa realtà militare per tene u Vale di u Golu è a Bocca di Vizzavona, c'hè dinò u Fortu di Pasciola nant' à u Vivariu, chè iddu hè statu fattu esclusivamente di i Francesi, 1771, di micca lacà abandunà lochi cusì, chè anu valore culturale è storicu, è di riflette diciaraghju à un parcorsu di a storia nant' à dui o trè punti chè ùn sò micca tanta luntanate.

E chè dopu u fortu dinò di Vizzavona, chè ellu hè cumpletamentu abandunattu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè chì vole parlà dinò ? Più nimu ? Allora, ripassu a parolla à a cunsigliera.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Donc, je remercie Petr'Antone FILIPPI. Concernant sa proposition de mettre un drapeau une fois la construction terminée, j'ai envie de vous dire, je pense que ça fait aussi partie de la finalité de notre projet. Et pourquoi pas dans le cadre de notre coopération avec la Catalogne ? Imaginez que deux drapeaux flottent côte à côte, voilà ! Et, une musique de flamenco en fond pour sonoriser tout ça !

Monsieur BENEDETTI effectivement, il y a d'autres forts et d'autres fortifications qui sont présents dans l'île. Nous avons la volonté également de les valoriser. Alors je ne connais pas exactement précisément la situation foncière etc., mais vous savez que nos interventions sont parfois mises en difficulté ou

considérablement ralenties, notamment en raison de la difficulté de pouvoir faire l'acquisition de ces biens, que ce soit les mairies, les intercommunalités ou la Collectivité, on peut penser au couvent d'Orezza par exemple, on n'est pas sûr de l'architecture défensive, mais malgré tout on est dans un patrimoine historique, culturel majeur et, on va dire que les lenteurs liées aux procédures foncières et de réappropriation de cet élément majeur, nous conduit parfois malheureusement à devoir procéder à des mois d'attente que nous regrettons. Mais il est certain que, à travers un certain nombre de projets, notamment la Strada Paolina et d'autres, nous avons la volonté, nous l'avons fait récemment avec les chapelles à fresques, en réunissant les maires qui sont concernés par la présence de chapelles à fresques, que nous avons restaurées depuis 2008, la volonté de véritablement créer des parcours patrimoniaux qui soient ouverts à tous et qui mettent en valeur toute la diversité et la richesse de notre patrimoine, qu'il soit religieux, architectural ou militaire, ou défensif. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, donc nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

I Curtinesi anu da esse cuntenti.

Rapport suivant :

Raportu n° 316 : Rigulamentu di l'aiutu per u patrimoniu.

Rapport n° 316 : Règlement des aides au patrimoine.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Le rapport que je souhaite soumettre concerne la modification du règlement des aides au patrimoine.

Donc vous le savez, la Collectivité de Corse, depuis 2002 et le transfert de compétences, est cheffe de file de la politique patrimoniale en Corse et ses missions sont transversales et, de ce fait, lui confèrent, comme vous venez de le voir notamment avec le projet « Citadella 21 », une place prépondérante pour mener à bien une politique territoriale ambitieuse.

Alors effectivement, elle est d'autant plus complexe que notre patrimoine culturel recouvre un héritage commun très large, avec une grande diversité à la fois matérielle et immatérielle, qu'il faut donc conserver, restaurer et valoriser avec l'objectif de le transmettre aux générations à venir.

Nous avons développé à travers notre service particulièrement de la direction du patrimoine, des projets phares comme celui que je vous ai présenté à l'instant. On pense également au projet « Aléria », la mise en valeur du château de la Punta ou des chapelles à fresques.

Tout ça pour vous dire que l'action de la Collectivité de Corse, à travers son règlement d'aides, s'ouvre également aux communes et aux associations à travers le soutien notamment d'associations ou de communes ou d'EPCI.

Donc, nous avons un apport qui est à la fois financier, technique et scientifique et nous mobilisons nos compétences de manière pleine et entière, à la fois pour l'étude, la protection, l'entretien et la valorisation du patrimoine de Corse.

Cette ambition vous la retrouvez à travers ce règlement d'aides qui avait été approuvé en 2017, qui a fait l'objet d'une rectification, je dirais, après la fusion des deux collectivités qui avait donc engendré l'extension de notre périmètre, notamment avec la gestion des musées et des archives ou encore le centre de conservation et d'étude des objets archéologiques.

Donc aujourd'hui, nous proposons d'introduire de nouveaux chapitres, il ne s'agit pas de véritablement vous présenter une nouvelle politique patrimoniale, ni même d'avoir un changement majeur dans ce règlement d'aides,

mais au regard d'un certain nombre de remontées de terrains, notamment de la part des communes, des intercommunalités, nous avons introduit la possibilité de financer la restauration des archives publiques communales et intercommunales, puisque vous le savez, le maire est garant des archives de sa commune. Il en est de même pour le président d'une structure intercommunale, et l'un et l'autre en ont la responsabilité civile et pénale.

Donc il était important pour nous de signaler que ces archives sont un patrimoine unique, fragile et susceptible de dégradations au fil des ans dans la mesure où elles peuvent évidemment toujours fonder les droits des citoyens et constituent dans leur ensemble le patrimoine historique de la commune et de l'intercommunalité, et que l'aide financière participe de la préservation de ce patrimoine pour éviter sa disparition.

Donc les archives concernées par ce dispositif sont évidemment les archives centenaires et les documents présentant un intérêt historique et patrimonial validé par la direction adjointe aux archives de Corse.

Donc ce nouveau chapitre doit aussi nous permettre de sensibiliser à l'importance des archives et à donner de nouvelles possibilités de financement aux maires et intercommunalités pour financer ces opérations.

La deuxième proposition est l'intégration d'un chapitre 9 relatif aux aides en direction des activités des bibliothèques patrimoniales Fesch et Prélat. Par le passé, il se trouve que les dossiers étaient traités au sein de la direction Culture, mais ce chapitre avait été supprimé lors de la révision du règlement des aides en 2021. Et donc, il nous a semblé plus logique que ces bibliothèques patrimoniales, finalement rentrent dans notre grille à travers la direction du patrimoine et donc à travers ce règlement d'aides, avec un guide qui concerne l'acquisition, la restauration et les actions de mise en valeur.

Par ailleurs, vous avez également des petites précisions ou des modifications administratives et juridiques, notamment sur l'instruction des demandes de subventions pour aider à la fluidité de notre instruction et pour plus de lisibilité.

Sachez également que ce règlement d'aides pour le patrimoine sera édité donc au format papier et sera transmis à l'ensemble des communes et des EPCI, ainsi que les associations partenaires pour que celles-ci puissent prendre connaissance des différentes procédures et des changements. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a deux avis, un avis positif de la commission de la culture et un avis positif de la commission des finances. Il y avait aussi un avis du CESEC qui est favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ? Marie-Thérèse MARIOTTI, pour « Un soffiu ».

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci. Donc nous restons sur la base, vous l'avez dit, du règlement d'aides qui avait été présenté par Josepha en 2018 et qui avait été validé à l'unanimité par notre Assemblée. Le règlement se retrouve aujourd'hui enrichi et nous nous en félicitons.

En revanche, vous savez, on en a suffisamment discuté, c'est plus une réaction sur le règlement lui-même. Nous regrettons, sauf erreur de ma part, la mission patrimoine au budget 2022, c'est moins de 6 M€, alors on peut peut-être après, aller grappiller à droite à gauche, et c'est peu si on considère aujourd'hui qu'on a un patrimoine très important, on peut s'en féliciter, mais il n'y a pas que des restaurations emblématiques, il y a encore, on en a longuement discuté, des églises, des chapelles, un patrimoine vernaculaire et qui n'est pas toujours classé parce qu'aujourd'hui on a un peu l'impression que les fonds vont véritablement plutôt vers tout ce qui est classé, et qui laisse aujourd'hui les élus, dont je fais partie, je ne vous le cacherais pas, pour une petite commune comme la mienne, deux églises, une chapelle, c'est extrêmement lourd. On sait qu'il y a des contraintes budgétaires, on en parle suffisamment.

Donc nous militons, et je vous l'avais déjà dit, pour que vous puissiez rapatrier sous votre compétence l'ensemble des aides relatives à la restauration du patrimoine pour que nous élus, nous ayons une plus grande visibilité, parce que le règlement, nous l'avons voté parce qu'il est très bien sur le papier, mais au moment de demander des subventions pour la restauration d'édifices ou de notre patrimoine communal, on se retrouve très souvent perdu parce qu'il n'est pas classé, il n'y a pas de budget.

Alors vous évoquez, vous avez raison, les fonds privés, le mécénat. Mais ça, c'est très facile pour les opérations d'envergure qui sont très connues, mais pour nous sur des opérations plus petites, c'est extrêmement compliqué à mener.

Donc il y a une très forte attente de vos services pour aider les communes et les EPCI sur ces sujets, d'autant plus que vous le voyez la moindre

restauration, je regarde Paola, du couvent d'Alesani, par exemple, ça peut aller de suite très vite, avec en plus l'inflation sur les coûts de restauration.

Bien évidemment nous voterons ce rapport, mais il y a une très grande attente et une demande de la part des collectivités, tant en conseil, en ingénierie qu'en moyens financiers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci qui d'autre souhaite intervenir ?

Mme Josepha GIACOMETTI

Quelques mots et pour m'inscrire dans la continuité effectivement de ce qui a été évoqué et qui est une réalité de terrain vécue par les maires de petites communes, leur petite taille n'est pas proportionnelle avec la volonté réelle de vouloir défendre notre patrimoine.

C'est vrai que ça avait été discuté lors de la rédaction du règlement des aides et de ces différentes révisions, et il y avait eu une piste qui avait été ouverte, notamment lorsqu'elle évoquait la question d'un patrimoine non protégé au titre des monuments historiques, puisque c'est une problématique réelle. Il y avait un travail qui avait été entamé sur la définition d'un label « patrimoine Corse », afin de pouvoir dégager et de flécher des financements, c'est-à-dire flécher de manière spécifique et dans les procédures, les monuments inscrits au titre des MH, mais aussi flécher et avoir une action volontariste sur les monuments pouvant faire l'objet, par des critères bien resserrés et qui avaient commencé à être définis, un label « Patrimoniu Corsu », per diu aspettu, l'aspettu di ciò c'hè statu cunstritu è l'aspettu immateriale. Chè ghjè dinò una primura d'avè una difesa di ciò chì hè di l'immatereiale, è ciò chì hè di u cunstruite.

Donc ça, ça avait été vraiment amené et ça avait commencé à faire l'objet d'investigations afin de pouvoir aussi permettre aux communes d'avoir quelque chose de simplifié, parce que c'est vrai que parfois, et c'est pour ça qu'il y a des modifications parfois successives, des règlements. Sur le papier, c'est bien, et puis quand c'est mis à l'épreuve, on voit qu'il y a besoin d'ajustements.

Pour finir sur la stratégie financière, il y avait aussi la question des financements, parce qu'il reste toujours une part des 20 % à financer aux communes aussi sur certaines opérations. La question de la stratégie du mécénat, elle avait été aussi pensée pour que la Collectivité puisse être bien sûr au soutien des opérations déjà engagées, mais qu'elle puisse s'engager elle aussi, prendre l'initiative sur des monuments emblématiques, mais aussi sur la construction d'une

logique de parcours qui peut se bâtir aussi avec d'autres éléments de notre patrimoine.

Et pour finir, parce que vous l'avez dit, je ne suis pas intervenue dans le rapport précédent, sur la question du parcours à bâtir parce que le « Nid d'aigle », avait été pensé dans la stratégie « Citadella 21 », mais je n'y reviens pas, vous l'avez évoqué, mais aussi una strategia di a « Strada Paolina », è ghje vera c'hè a strada paolina c'hè i conventi d'Orezza, d'Alisgiani, à sò chì nanta e rete suciale ricolta assai, aviamu cuminciatu u travaglia, eui aghju scontru duie volte i pruprietari, ci hè una difficultà di sicuru in giru à l'acquistu di issu movimentu, è dopu di a securisazione. Ma ci volera avanzà, a sò chì a municipalità era pronta dinò à avanzà nant'à certi punti, ci vulerà à fà di manera à dà una cuerenza à l'inseme di u nostru patrimoniù, è dinò nant'à a biblioteca, postu chè ammintate l'archivii, avia dinò postu a questione di una biblioteca di a Corsica è di i Corsi, in partenariate cu l'università.

Ci vulerà à rinpensà, mà ci riveneraghju.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Marie-Claude BRANCA, à voi.

Mme Marie-Claude BRANCA

Dunque su raportu hè pusitivu, hè impurtante pà a misa in valore di u nostru patriomiu.

Aghju da ghjustu à fà qualchi riflezzioni.

Quandu aghju lettu issu raportu, eui a trovu in altri raporti dinò st'affara, chì si metta sempre in avanti u turisimu, l'impurtenza di metta in valoru u patrimoniù pà u turisimu.

Pà mè, u patrimomiu si deve mette in valore parchì face parti di a nostra manera d'esse, parchì ci vole à sviluppà u patrimoniù, a cunniscenza di u patrimoniù pà tutti e generazione à vena, perchì una generazioni chì cunisciarà u so patrimoniù, a so storia, a so mimoria, ùn avarà micca vodda di vendà sti lochi di memoria, è averà piuttostu a brama di prutteghjà li.

Vulerià di chì u patrimoniù ùn hà micca un valore economicu impurtante, et nous ne voulons surtout pas laisser que du béton à nos enfants, ni même que du maquis, mais aussi des pierres, des pierres qui contiennent la mémoire, qui contiennent notre âme, qui contiennent notre histoire. Ça, c'était un petit clin d'œil.

Pensu chì t'averemu l'uccazione dinò di parlà nant'à, ghjust'à puntu, sa trasmissione à a ghjuventù. In u vostru raportu parleti di fà vene i sculari, pensu chì ci vole insiste veramenti, perchi sò professore, è vegu chì certe volte i culegi ùn sani micca. Dunque hè à voi di metta in valore, d'antà versu l'insignante, ch'eddi siani di i zittedi o di i più maiò, d'andà per mustrà cio chè vo fete. Pensu chì ci vole insiste nant'à st'affare.

Dopu, ùn sogu micca si aghju capitu bè, parlete à un mumentu datu, mà dopu ùn n'aghju micca capitu, pensu ch'aghju capitu male, parlete di l'aiutu à l'associi, avete parlate à un mumentu datu di l'aiutu à i privati, allora pudesse ch'aghju capitu male, mà pensu chì ci vularia pinsà à la ghjente chì t'ani, certi, i siti storichi, nant'à i tarreni, è i piattani, parchi t'ani a paura di ùn pudè micca costruiscia, t'ani a paura d'avè i turisti annanta.

Dunque ci vulerià à fa un sforzu, micca per aiutà, mà per sensibilizà. E pensu chè quistu sarià un travaddu à fà.

Eccu ! Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Mme Françoise CAMPANA per « Fà populu ».

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, nous avons la chance de disposer sur notre île d'un patrimoine tant riche que diversifié. Ce patrimoine symbolise notre histoire, il nous permet de ne pas oublier mais aussi de nous donner les moyens nécessaires pour avancer et construire sur des bases solides.

Il est donc d'une importance capitale de le protéger et de le valoriser, et nous sommes aujourd'hui ravis de voir la création de deux nouveaux chapitres qui permettent d'élargir le champ d'intervention de la Collectivité de Corse.

Nous connaissons les contraintes budgétaires qui touchent notre collectivité mais aussi l'ensemble des petites communes de la ruralité. Ce rapport permet d'autant plus de les accompagner et de les soutenir et nous nous en félicitons.

Enfin, au-delà de l'accompagnement financier, je souhaite souligner votre investissement ainsi que celui de l'ensemble des services dans

l'accompagnement, l'aide technique et le regard expert que vous apportez pour aider au quotidien l'ensemble des communes et d'intercommunalités.

Vous avez parlé du couvent d'Orezza, tous les acteurs attendent ce projet et on sait que vos services travaillent dessus. On vous remercie.

Il nous faut continuer à travailler en ce sens, à prò di u nostru patrimoniu, à prò di a nostra storia. A ringrazia vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazà vi. Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots pour compléter, je ne vais pas revenir sur le cadre des aides au patrimoine, et insister sur une chose, c'est que le patrimoine, c'est ce qui nous unit. C'est-à-dire, il ne s'agit pas de différencier l'approche, c'est quelque chose qui nous appartient et quelque chose qui doit nous unir.

Une fois qu'on a dit ça, les aides apportées par la Collectivité me semblent, bien entendu, suffisantes, mais suivant les territoires, il peut y avoir des besoins plus importants et à l'échelle des communes, il y a des communes qui n'ont que peu de moyens mais qui sont riches en patrimoine, il y a peut-être une approche à faire de ce point de vue. Revoir en tout cas, au cas par cas certaines communes. On a vu par le passé, il y a eu des opérations, notamment des chapelles à fresques.

Si on devait compter uniquement sur les moyens des communes pour restaurer les chapelles à fresques qui sont, je ne sais pas si vous connaissez, mais véritablement des témoignages, des bijoux de notre passé, de notre patrimoine, mais on en serait encore au point de départ.

Donc tout cela, je pense qu'il faut le brasser parce que si les communes font remonter tous les besoins qu'il peut y avoir à l'échelle du patrimoine, il va falloir des moyens supplémentaires. Mais bien entendu, il peut y avoir aussi des échéances annualisées, des phases, etc. Il n'y a aucun problème.

Je voudrais, si vous le permettez, insister sur deux points. D'abord les procédures d'inscription concernant les monuments historiques, ce sont des procédures qui échappent à la Collectivité puisque c'est le Conseil des sites qui siège. Donc je peux vous le dire, même si les choses se font, je veux dire, après discussion, après examen, après conseil, après échange. Il ne s'agit pas d'imposer.

Mais il y a deux procédures. Il y a d'abord la procédure pour l'inscription, ça en est une, c'est la plus simple et c'est la gradation généralement qui est adoptée, inscription. Et ensuite, il y a le classement. Alors le classement, bien entendu, ça n'obéit pas aux mêmes critères que l'inscription. Mais il y a tout un travail à faire. J'ai eu l'occasion de siéger pendant des années au Conseil des sites pour la version patrimoine, je peux vous dire qu'il y a pas mal de choses qui remontent des communes et des fois, il y a même des découvertes. Donc, c'est pour dire que c'est quand même un champ d'investigation qui est très intéressant.

Voilà, c'est ce que je voulais dire, mais c'est surtout pour insister que ça n'appartient pas à la Collectivité de Corse, la présidence du Conseil des sites, c'est le préfet, on y siège bien entendu, on y est représentés, mais souvent les propositions arrivent par le canal de l'État.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Qual'hè chì vole a parolla ? Nimu.

Allora pudete risponde.

Mme Antonia LUCIANI

A ringrazià vi.

Pour répondre à Madame MARIOTTI concernant les moyens financiers. Donc effectivement, les moyens dont nous disposons pour l'année 2022, ont été de 4 M€ en investissements et 4 M€ en fonctionnement, donc environ 8 M€. Et effectivement, nous n'arrivons pas avec cette somme-là à répondre, et ça a été dit également par Jean BIANCUCCI, à répondre à la totalité des demandes.

En revanche, et là c'est important et ça fait écho aux propos de Josepha GIACOMETTI, nous avons mis en place depuis plusieurs mois maintenant, un dispositif qui s'appelle effectivement « Label patrimoine Corse », et qui a vocation à essayer d'avoir une visibilité territoire par territoire de la totalité des projets qui rentreraient dans le champ d'éligibilité aussi bien de la Collectivité de Corse, mais justement pas que, puisque comme vous l'avez dit, l'Office de l'environnement finance également notamment tout ce qui est petit patrimoine rural, mais également l'ATC pour des opérations qui auraient lieu dans des sites à vocation touristique, peut également venir en complément.

Donc si vous voulez, quand on ajoute à cela, c'est quasiment 3 M€ qui sont inscrits également au sein du budget de l'office de l'environnement. Et donc l'idée, à travers ce label patrimoine Corse, c'est de se doter également d'une

méthode à travers laquelle nous pourrions éventuellement partager une analyse des dossiers pour essayer justement une meilleure répartition entre les différentes interventions.

Vous dire également que nous sommes loin de financer uniquement des édifices protégés, donc au titre des monuments historiques, même si effectivement, nous enregistrons un retard de classement et que nous n'en sommes pas responsables, mais que nous finançons également les édifices non protégés ayant un intérêt patrimonial, c'est-à-dire qu'il faut démontrer qu'il y a un intérêt patrimonial, donc ça représente à peu près 80 % de notre enveloppe et, il arrive que certaines années dans ces 80 % nous ayons des interventions plus importantes sur le patrimoine non protégé que sur le protégé.

Donc il n'y a pas systématiquement, je dirais, une intervention prioritaire, même si évidemment nous avons une attention particulière sur les monuments qui sont inscrits ou classés, mais ça n'est pas uniquement notre seule grille d'analyse.

Il a été mentionné également par Josepha GIACOMETTI la question du mécénat, sur laquelle effectivement nous travaillons et hier encore en commission permanente où je présentais la mise en œuvre de notre nouvelle convention avec la fondation du patrimoine, qui est très importante, mais qui effectivement souvent se porte essentiellement sur des monuments emblématiques et qui aurait évidemment vocation à s'étendre à d'autres monuments qui ont une importance également.

Alors Madame BRANCA, je ne vois pas à quel moment nous avons mentionné particulièrement la dimension touristique même si selon nous, ça participe aussi d'une politique touristique qui est la nôtre, à savoir celle d'utiliser nos ressources culturelles, patrimoniales, historiques, linguistiques, gastronomiques, pour effectivement essayer de diversifier, d'avoir un tourisme qui soit plus qualitatif. Mais le cœur du règlement d'aides patrimoine, notre patrimoine culturel recouvre un héritage commun d'une grande diversité matérielle et immatérielle qu'il faut étudier, conserver, restaurer et valoriser avec l'objectif de le transmettre aux générations à venir. C'est là l'objectif que nous avons avant tout.

Après, évidemment, nous travaillons à des projets qui ont vocation à être à destination des scolaires, vous l'avez mentionné, parce que c'est évidemment notre public cible, mais nous avons également la volonté de pouvoir rendre accessible ce patrimoine, qu'il s'agisse de Corses parce que souvent, on oublie que beaucoup de Corses n'ont pas connaissance de leur patrimoine, mais aussi de touristes qui viendraient en Corse pour découvrir la Corse.

C'est ce que nous faisons actuellement avec le programme des chapelles à fresques qui a été mentionné par Jean BIANCUCCI, que nous avons mis en œuvre depuis 2008, qui a été un des programmes phares de restauration de la Collectivité de Corse en matière patrimoniale. Et aujourd'hui, il faut travailler à la mise en valeur de ces chapelles à fresques parce que finalement, on se retrouve dans une situation un peu paradoxale qui est que, comme elles ont été restaurées et comme elles sont en meilleur état, je dirais, la volonté est de les protéger davantage. Donc, avant peut-être que l'Église était un peu plus ouverte, maintenant, les maires ou les personnes qui s'en occupent, et c'est normal, ont tendance à la fermer beaucoup plus.

Donc ça veut dire qu'il faut qu'on travaille aussi à la mise en accessibilité et ce n'est pas évident parce que les accès ne sont pas toujours en ordre, il peut y avoir des complexités également sur site. Donc tout ça, on doit le travailler ensemble pour que le patrimoine que l'on restaure et l'argent que nous investissons, soient rendus au plus grand nombre.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien ! Merci, Madame la Conseillère.

Donc, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous en avons terminé pour les rapports patrimoine et culture.

Donc, il y a un dernier rapport que nous allons passer dans le domaine économique. C'est le Président de l'ADEC qui va le présenter.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 319 : Messa in opera di l'azzioni ecunomiche cuncertate 2022 di u SRDE2I cu e Camere cunsulare.

Rapport n° 319 : Mise en œuvre des actions économiques concertées 2022 du SRDE2I avec les Chambres consulaires.

M. Alex VINCIGUERRA

Madama a Presidente, care cunsigliere, cari cunsiglieri, a sapete e camere di cummerciu è di i mistieri sò istituzione ecunomiche incu quale travagliemu da sempre, è incu quale vulemu travaglià di più.

Mà sapete dinò chè st'istituzione sò minacciate di e riforme chì sò purtate per u Statu.

Allora qual'hè sò ste riforme ?

Il y a la loi NOTRe de 2015 qui porte la nouvelle organisation territoriale de la République, la loi PACTE de 2019, le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, qui ont profondément modifié, à leur détriment, le périmètre des missions des chambres ainsi que les conditions de leur financement.

L'édification d'un nouveau modèle consulaire marque donc l'inflexion du cadre de fonctionnement des chambres vers un modèle beaucoup plus concurrentiel.

Or, ce nouveau cadre normatif qui est imposé à l'ensemble du monde consulaire, pose le problème de son adaptation à la situation de notre île et singulièrement à la configuration de son tissu économique.

Demander aux chambres de décliner leur activité en prestation de service et se fondre dans le moule d'un opérateur concurrentiel, sur un marché par ailleurs atomisé et peu solvable, est aujourd'hui impossible.

Dans l'attente de la déclinaison pratique de l'article 46 de la loi PACTE qui acte, je vous le rappelle, pour la Corse, la mise en œuvre d'un éventuel transfert de tutelle et pour faire en sorte de pailler au désengagement de l'État, il a été proposé, d'ailleurs dès 2017, une convention de partenariat entre les chambres consulaires et la Collectivité de Corse.

Entre-temps, nous avons révisé le SRDE2I, révision qui, je vous le rappelle, est axée sur la réduction des dépendances, l'innovation, la territorialisation. Et donc, nous avons aussi la nécessité de réviser ces conventions initiales.

C'est pour cela que nous proposons d'adopter des conventions d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2022. Alors pourquoi ça arrive en fin d'année ? Tout simplement parce que nous avons révisé le SRDE2I en juin dernier et que la signature du SRDE2I par le préfet n'est intervenue ça fait quelques semaines.

Donc réviser ces conventions d'objectifs autour de quatre champs : l'appui aux territoires, la structuration des filières de production, l'économie de proximité et l'animation autour d'actions spécifiques.

Vous remarquerez que ces actions sont totalement compatibles avec le SRDE2I révisé.

Alors, nous vous précisons aussi que la Chambre consulaire, en tant que porteur d'actions individualisées, n'est pas considérée comme bénéficiaire d'une aide d'État car elle agit uniquement comme intermédiaire pour répercuter l'intégralité de ce financement public sur les PME et les TPE. Ce sont donc les entreprises qui sont les bénéficiaires finaux des aides publiques dont nous avons parlées.

Le montant du financement pour la chambre de commerce sur un budget prévisionnel pour les actions que je viens de citer, qui est de 720 000 €, le montant prévisionnel de la part de la Collectivité sera de 360 000 €, si vous le voulez bien, et pour la Chambre des métiers pour un budget prévisionnel de 207 000 €, la part de la Collectivité s'établira à 90 000 €.

Il convient aussi de préciser qu'il s'agit de conventions d'objectifs et de moyens pour l'année 2022, qui donc assure et assurera, je l'espère, pour 2023 et 2024, les anciens cadres partenariaux et on essaye de préfigurer ce qui pourrait être les nouvelles modalités d'actions concertées entre la Collectivité et les chambres consulaires.

Il vous est donc proposé d'approuver ce rapport ; d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2022 ; d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2022 avec la Chambre des métiers et avec la chambre de commerce, pour préciser ; d'acter que l'ADEC assure le pilotage, de la mise en œuvre et le suivi de ces conventions pour le compte de la Collectivité de Corse ; d'autoriser l'inscription des crédits correspondants ; d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'ADEC à signer ces conventions et enfin

d'autoriser le Président de l'ADEC à prendre tous ces actes permettant de mettre en œuvre ces dispositifs. Je vous prie de bien vouloir en délibérer et je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président de l'ADEC. Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci Madame la Présidente.

En écho à la présidente Nadine NIVAGGIONI qui souhaitait se voir confirmer que la convention arriverait à son terme au 31 décembre 2022 et que, de fait, il s'agissait d'une convention transitoire, Monsieur Paul-François DE ZERBI (Agence du Développement Economique de la Corse) a répondu par l'affirmative.

Il a précisé que la convention initiale, pluriannuelle, ayant été quelque peu remise en cause par la crise sanitaire, il convenait de redémarrer sur un cadre d'objectifs et de moyens limité à l'exercice 2022 et non sur une période trop longue, dans la mesure où concomitamment se déroule la consultation relative au SRDEII.

Il a rappelé que l'idée force consiste à agréger l'ensemble des compétences de développement économique et de les aligner en faveur d'une action « sur-démultipliée » au bénéfice du tissu économique et des entreprises de la Corse.

Madame Christelle COMBETTE a fait part de son incompréhension, au regard de l'adoption d'une convention couvrant uniquement l'année 2022 alors-même que nous nous situons à l'aube de l'année 2023. Elle a fait part de sa préférence en faveur d'une convention triennale comme cela était précédemment le cas.

Monsieur Paul-François DE ZERBI a souhaité préciser que la donne était quelque peu différente, dans la mesure où désormais le SRDEII a fait l'objet d'une validation, donnant les déterminants du développement économique, ce qui n'était pas le cas lors de la préparation du rapport présenté à l'approbation de l'Assemblée.

Pour autant, il a indiqué que, dès que l'adoption de cette convention transitoire sera validée par l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif s'attellera à la préparation du prochain cadre qui devrait intervenir en début d'année 2023.

Il a par ailleurs confirmé à la présidente NIVAGGIONI que la convention transitoire intégrait d'ores et déjà un certain nombre d'éléments nouveaux qui seront repris dans la prochaine convention, où il sera proposé de pousser le curseur un peu plus avant sur les nouveaux déterminants du SRDEII, pour la période 2023-2025.

Madame Christelle COMBETTE, après avoir entendu les explications fournies, s'est interrogée sur le caractère légal de cette démarche qui consiste selon elle à adopter une convention annuelle alors qu'elle arrive à son terme, estimant que celle-ci sera de fait caduque un mois et demi après son adoption.

Monsieur Paul-François DE ZERBI a porté à la connaissance des commissaires le fait que les interlocutions avec les opérateurs étaient antérieures à la décision d'adoption de cette convention, à l'instar du principe général appliqué aux entreprises.

A ce titre, il a indiqué que c'est effectivement le cas puisque l'on revient sur une période antérieure, précisant par ailleurs que cette question a été documentée dans un article de la convention.

Monsieur Jean-Michel SAVELLI, sans se montrer critique, a reconnu qu'il s'agit d'un montage assez complexe qui ne permet pas toujours de s'y retrouver. De manière complémentaire, il s'est étonné que l'on se situe hors programmes européens, estimant que cette démarche semble contradictoire avec le SRDEII qui s'y adosse en règle générale.

Monsieur Paul-François DE ZERBI a indiqué que ce ne sont effectivement pas des fonds européens qui sont mobilisés, mais que pour autant, en ce qui concerne la réglementation des aides publiques, le cadre européen est documenté dans le rapport. Il a précisé par ailleurs que la mobilisation des crédits s'appuie d'une part sur l'identification des bénéficiaires finaux, dont il appartiendra aux chambres consulaires de notifier les règles relatives aux aides de minimis, et d'autre part sur la réglementation relevant des SIEG (services d'intérêt économique général), dont les actions, plus transversales et mutualisées, permettent difficilement d'identifier le bénéficiaire final, les services s'étant assuré que la réglementation européenne était bien respectée, notamment en application de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne (quatre conditions de l'arrêt Altmark, mise en concurrence), afin de vérifier que la mobilisation des fonds soit sécurisée.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Allora, ci hè un avisu pusitivu di a cummissione di e finanze. Qual'hè chì dumande a parolla ? Madame COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente, merci.

Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller exécutif, alors le rapport que vous nous présentez aujourd'hui constitue une déclinaison logique de ce que l'Assemblée a délibéré en approuvant l'actualisation du SRDE2I. Pour autant, il soulève des interrogations et quelques observations.

Alors tout d'abord, je l'ai souligné, ça vient d'être dit, je l'ai souligné en commission, on ne peut que s'interroger sur le côté tardif de cette proposition, puisque vous proposez de conclure une convention qui couvrirait des actions réalisées en 2022, alors que l'année se termine. Et, on est alors en droit de se demander qui et comment ont été définies les actions mises en œuvre par les chambres consulaires.

Alors, nous comprenons bien qu'il est qu'il était difficile de présenter ce rapport plus tôt, mais c'est surtout sur la définition des actions conduites que je souhaiterais vous interroger puisque vous nous proposez de valider a posteriori des actions déjà réalisées.

Ensuite, même si on partage bien sûr les attendus de votre rapport, vous comprendrez que nous puissions nous interroger sur les grands absents de ce document que sont les EPCI.

A ce titre, je souhaite donc développer un petit peu l'argumentation. Je sais que parallèlement à la démarche engagée avec les chambres consulaires, vous en proposez une similaire aux EPCI et d'ailleurs, je vous le dis, les services de la CAPA travaillent à la proposition d'un accord conventionnel avec l'ADEC et/ou la CdC. Ce point aussi devra être éclairci.

Alors, on se demande pourquoi la Collectivité s'engage dans un tel enchevêtrement de mécanismes conventionnels. Ce qui risque de nuire à la lisibilité d'ensemble de la politique conduite par la Collectivité de Corse et, risque aussi de nuire à la maîtrise des flux financiers.

Se pose donc la question de la multiplicité des conventionnements puisque dans l'édition de Corse-Matin d'il y a une dizaine de jours, un long article faisait état des attentes des EPCI et on pouvait lire « la volonté de la Collectivité de Corse de conclure des conclusions des conventions avec les territoires ».

Alors, on se demande où se situent les conventions qui seront conclues dans le cadre du SRDE2I, d'autant que, je rappelle, notre Assemblée a délibéré également en juin sur un dispositif de conventionnement global avec eux.

Donc, tout ceci rend particulièrement complexe les relations avec les territoires qui s'interrogent déjà sur leurs interlocuteurs : la CdC et ses services ou l'ADEC. Ça serait bien de nous éclairer sur la stratégie de de la Collectivité en la matière.

Enfin, je crois que la présentation de votre rapport est aussi l'occasion, peut-être, d'une clarification sur l'exercice des compétences, notamment en matière économique. Je rappelle qu'avec la loi NOTRe, le législateur a confirmé et affirmé des compétences renforcées des EPCI en matière économique. Et, que ces compétences peuvent être partagées avec la région, donc chez nous la Collectivité de Corse, mais pas avec les chambres consulaires.

Or, la lecture de votre rapport donne une impression un petit peu étrange, peut-être inexacte de ma part, que la plupart des actions en matière économique sont assurées par les chambres, laissant peu, voire pas de place au rôle des EPCI.

Alors, j'avais en son temps, il y a quelques années, interrogé le Président de l'exécutif sur la stratégie de la Collectivité quant à l'intégration des chambres de commerce au sein de la Collectivité de Corse comme un nouvel établissement public. Ma rancune fait que je vous répète, vous m'aviez répondu que je n'avais rien compris à la stratégie de l'Exécutif territorial.

Or, une fois de plus, je me répète, je crains à la lecture de ce rapport, d'avoir trop bien compris le dessin stratégique de la majorité. Si les chambres auront à l'avenir mandat de la Collectivité pour agir dans tous les domaines de compétence qui sont listés dans ce rapport, on se demande si la future chambre régionale de commerce et d'industrie, devenue établissement public de la Collectivité, ne va pas à terme caporaliser l'action des EPCI et de leurs élus dans des domaines législativement confiés aux intercommunalités.

Monsieur le Conseiller exécutif, je vous demanderai donc de nous éclairer sur votre volonté. D'ailleurs, je serais curieuse de savoir si mes collègues siégeant ou présidant les EPCI, partagent mon avis.

Donc vous l'aurez compris, il nous paraît essentiel d'intégrer un représentant des EPCI au dispositif de pilotage que vous entendez mettre en place pour le suivi de cette convention, afin que ces établissements puissent aussi donner leur avis et appréciation sur le rôle des chambres consulaires sur leur territoire. À ce titre, je pense que vous l'avez reçu, nous vous proposons un amendement. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Bon, moi, globalement, ce n'est pas une mesure qui m'affole, on discute d'une dotation de 400 000 € pour l'aide à l'artisanat et à l'entreprise.

Bien entendu, je constate que ce sont des régularisations, on est en fin d'année. Mais moi, la question que je me pose c'est : est-ce que la CdC, dans le cadre d'une politique territoriale ciblée, entre autre sur ce que je peux appeler moi de l'aide événementielle, n'a pas intérêt à se positionner en complément des chambres de commerce et pas de donner le 100 % de la latitude aux chambres de commerce. Tout simplement parce qu'à la limite, si on fait de la politique, on doit faire des choix et on ne fait pas des choix par subrogation.

Pour moi, ce sont des mesures qui pour les 2/3, voire les 3/4, parce qu'il y a 215 000 € sur l'axe 3 en action collective, ce sont des aides pour des salons et des foires, sur l'axe 4 ce sont des aides spécifiques, mais là aussi ce sont deux très grosses foires, dont la foire de Marseille.

Moi, je me pose la question si on n'a pas intérêt d'avoir des choix personnalisés d'opportunité et pas de subir des choix qui ne sont peut-être pas fondamentalement les choix d'une stratégie territoriale économique venant d'une sphère politique qui n'est pas forcément en phase à 100 % avec le monde économique qui est aujourd'hui à la manœuvre sur les chambres consulaires ? C'est une question qu'il faut se poser.

Nous, on accompagnera la démarche parce qu'elle est sensée, mais je pose la question de l'opportunité pour la Collectivité de Corse de faire sa propre politique d'aide à la promotion au travers d'actions ciblées que nous retiendrons, qui peuvent être dans leur grande majorité, les mêmes que les actions proposées

par les Chambres, mais qui peuvent des fois voir des points de différenciation dans la mesure où on peut avoir des avis qui soient divergents en termes de stratégie d'opportunité de filières à développer, d'axes stratégiques à développer en termes de commerce et autres.

Moi, je sais que dans le monde économique aujourd'hui, entre autres, à mon niveau, il y a des situations monopolistiques qui me dérangent et je pense qu'elles ne dérangent pas la totalité du patronat corse ou des artisans corses.

Donc, on peut avoir des avis et des opportunités à donner. Déléguer en permanence, à moment donné, c'est s'affaiblir.

Après, je sais que vous veillez à ce qu'on respecte les règles de l'arrêté Altmark de 2003, mais je ne suis pas sûr qu'on soit en plein dedans. On est à la frontière parce que ce n'est pas de la délégation de service public qu'on fait là, c'est de l'aide directe. Alors des fois, ce n'est pas des entreprises, s'il y a des groupements professionnels, s'il y a des associations, tout ça, c'est du cas par cas. Mais moi, j'estime que lorsque, au même titre qu'on individualise toutes les aides au sport, on ne les délègue pas au comité régional olympique corse. Je crois que pour ces aides-là, on peut avoir dans l'idée qu'on peut garder le côté paternaliste d'affirmer ce qu'on donne et de le donner directement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, quale hè chì vole parlà ? Emu compiu u dibattitu. Ripassu a parolla à u Presidente di l'ADEC.

M. Alex VINCIGUERRA

Merci, Madame la Présidente.

Madame Combette, à mon tour, je ne voudrais pas attirer votre rancune ! Vous nous dites que la convention est tardive, c'est d'ailleurs une remarque qui est ressortie en commission. C'est une remarque que nous fait aussi Monsieur Benedetti. Pourquoi est-elle tardive ? Parce que cette convention, vous l'avez compris, c'est la déclinaison du SRDE2I. Le SRDE2I a été signé la semaine dernière par le préfet, la semaine dernière. Donc, le SRDE2I n'était pas signé, on ne pouvait pas décliner de convention. C'est aussi simple que ça, ce qui nous met d'ailleurs dans l'embarras puisque les actions des Chambres de commerce en 2022 ont eu lieu. Exercice difficile, mais contraint par la signature du SRDE2I.

Deuxièmement, vous insistez et je revois dans votre propos, la qualité de vos conseils technique, vous insistez sur le rôle des EPCI. Vous assistez sur l'enchevêtrement des mécanismes conventionnels qui lient la Collectivité de

Corse et les régions françaises aux EPCI qui ont la compétence économique, compétence économique qu'ils ne peuvent exercer qu'en signant une convention avec la région chef de file.

C'est complexe, mais c'est la loi et on ne fait que respecter la loi. Vous avez raison, c'est complexe, mais on respecte la loi. Il faut une convention entre les EPCI et la région, la Collectivité de Corse en l'occurrence, pour que les EPCI puissent avoir une action économique.

Vous savez aussi qu'il nous fallait réviser le SRDE2I pour pouvoir respecter cette loi. Nous l'avons fait.

Vous savez que l'ADEC s'est organisée pour avoir des liens de travail avec les EPCI, nous sommes en train de le faire et vous savez que des conventions, très certainement en 2023, lieront la Collectivité de Corse aux EPCI dans le domaine économique. Ces conventions d'ailleurs seront des annexes aux conventions générales qui feront le cœur de notre politique de territorialisation. Et C'est ainsi que nous procéderons par grands domaines, dans ce cadre-là, c'est la loi NOTRe qui nous l'impose et nous retrouverons dans les conventions territorialisées, une partie économique, une annexe convention économique.

Sur l'exercice des compétences, vous avez bien compris que l'EPCI a une compétence économique, mais sous le chef de file de la région.

Sur le fait que les chambres caporalisent l'action des EPCI, je n'ai pas tellement compris votre remarque. Aujourd'hui, les chambres, depuis toujours, agissent dans le domaine économique. À mon sens, elles n'ont jamais caporalisé personne et je ne vois pas pourquoi, alors qu'elles vont certainement changer de tutelle, elles se mettraient à caporaliser qui que ce soit. Mais c'est justement pour éviter tout ça qu'on clarifie la relation entre la Collectivité de Corse et les chambres autour d'actions bien ciblées et parallèlement, qu'on clarifiera la relation entre la Collectivité de Corse et les EPCI autour de conventions bien ciblées.

Ensuite, vous nous présentez un amendement qui consiste à intégrer les EPCI dans le pilotage des actions. Il y a 19 EPCI, une chambre de commerce et une chambre des métiers, ça fait 38 réunions de pilotage. C'est compliqué et ce n'est pas à mon avis, la bonne façon d'aller vers la simplification que vous appelez de vos vœux.

Monsieur Benedetti, sur la programmation des actions des chambres, alors là, on est sur une convention où finalement on continue ce qui a été fait depuis 2017. Moi, je vous rejoins sur le fait que nous devons être plus insistants sur la programmation et faire en sorte que le Conseil exécutif valide la programmation préalable des actions. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons

demandé aux chambres de nous fournir un programme d'actions, pas seulement d'actions d'animation commerciale, hein, mais aussi un programme d'actions de développement économique autour des axes que nous avons ciblés pour pouvoir valider cette programmation préalablement à la signature de la Convention, c'est à dire pas postérieurement, préalablement.

Nous avons aussi mis en œuvre toute une série d'indicateurs pertinents qui nous permettent de savoir si les actions sont faites ou pas. Mais vous avez raison, dans le sens où il ne faut pas diluer l'image de notre responsabilité en termes de développement économique, en attribuant cette image tout autant aux chambres qui ont leur part, qu'aux EPCI qui ont leur part.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci.

Alors, il y a un amendement. Donc, il y a un amendement de Madame Combette, c'est toujours d'actualité ? Vous présentez votre amendement, s'il vous plaît.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, excusez-moi, Madame la Présidente, je ne l'avais pas sous les yeux.

Donc, l'amendement consisterait dans l'article 5 de la délibération, qui serait complété par les mots suivants « en y associant l'EPCI territorialement compétent.

L'article 15 de la Convention avec la CCI est rédigé comme suit : « le pilotage des actions et le suivi de la convention seront assurés par un comité technique réunissant la CDC, l'ADEC, la CCIC et l'EPCI territorialement compétent, sous le pilotage opérationnel de l'ADEC, et prendra la forme d'une réunion annuelle de ce comité pour chaque territoire.

L'article 15 de la Convention avec la CRMA, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, est rédigé comme suit : « le pilotage des actions et le suivi de la convention seront assurés par un comité technique réunissant la CDC, l'ADEC, la CRMA et l'EPCI, territorialement compétent, sous le pilotage opérationnel de l'ADEC et prendra la forme d'une réunion annuelle de ce comité pour chaque territoire ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quelqu'un veut-il intervenir sur l'amendement ?

Je demande son avis à Monsieur le Président de l'ADEC. Je vous en prie.

M. Alex VINCIGUERRA

Je vous ai donné mon avis dans la réponse que j'ai fournie à Madame Combette. Je pense que cet amendement provoquerait 19 fois 2, 38 comités consultatifs. Et je crois que ça serait trop lourd, trop difficile à porter et à mon avis, inutile puisqu'au sein des EPCI, avec la relation que l'on tente d'instaurer au niveau du développement économique, nous aurons une relation technique permanente avec des agents de l'ADEC dédiés à cette fonction. Nous aurons aussi une relation plus politique dans laquelle, évidemment, nous inviterons l'ensemble de nos partenaires chaque fois qu'on se réunira. Mais il faut laisser aussi, je crois, la main aux EPCI, de pouvoir conduire leur politique et avoir ces comités de pilotage incessants, puisqu'il y aurait un par semaine dans tous les territoires de Corse, ne me semble pas opportun.

Nous sommes donc contre cet amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, nous allons passer au vote d'abord de l'amendement.

Qui est contre ? Alors je répète, On parle de l'amendement. Contre l'amendement, on a « Fà populu in seme ». Qui s'abstient ? « Core in fronte ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ? « Un soffiu novu ».

L'amendement est rejeté.

Maintenant je soumetts au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Ci ritruvemu dumane matina à 9 h 30.

La séance est suspendue à 21 h 30.